ePublishing

EKT ΕΘΝΙΚΟ ΚΕΝΤΡΟ ΤΕΚΜΗΡΙΩΣΗΣ NATIONAL DOCUMENTATION CENTRE

The Gleaner

No 30 (2021)

In Memoriam of Loukia Droulia

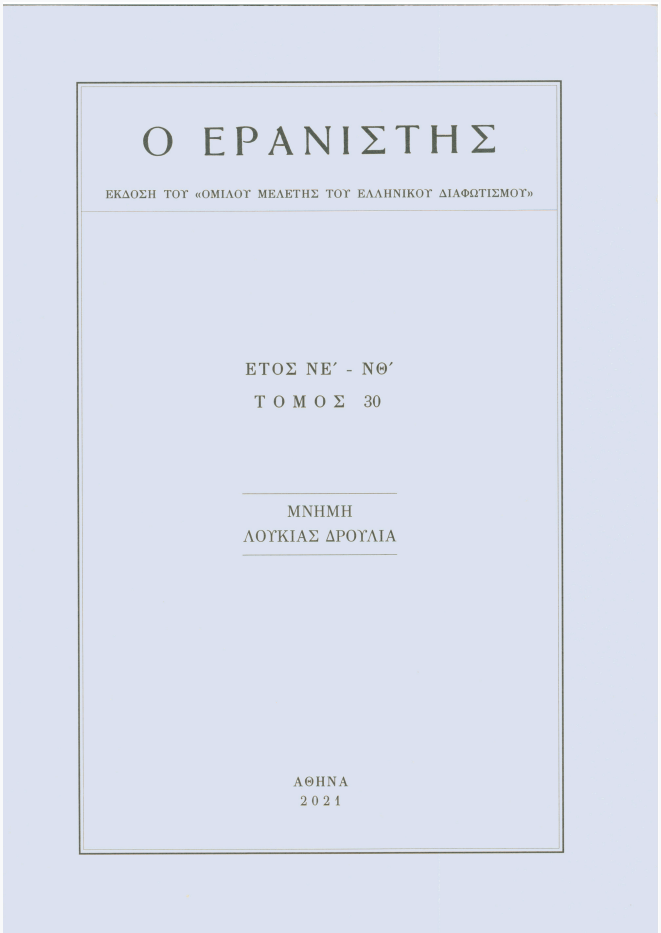
Ο ΕΡΑΝΙΣΤΗΣ

ΕΚΔΟΣΗ ΤΟΥ «ΟΜΙΛΟΥ ΜΕΛΕΤΗΣ ΤΟΥ ΕΛΛΗΝΙΚΟΥ ΔΙΑΦΩΤΙΣΜΟΥ»

ΕΤΟΣ ΝΕ΄ - ΝΘ΄

ΤΟΜΟΣ 30

ΜΝΗΜΗ
ΛΟΥΚΙΑΣ ΔΡΟΥΛΙΑ

ΑΘΗΝΑ
2021

La Bibliothèque nationale au temps de Van Praet et de Coray

Vivi Perraky

doi: 10.12681/er.36121

Copyright © 2023

This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0.

To cite this article:

Perraky, V. (2024). La Bibliothèque nationale au temps de Van Praet et de Coray: Règlements, lettres inédites, listes et registres des livres prêtés (1799-1833). *The Gleaner*, (30), 397–492. https://doi.org/10.12681/er.36121

https://epublishing.ekt.gr | **e-Publisher:** EKT | **Downloaded at:** 19/12/2025 10:23:56

LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE AU TEMPS DE VAN PRAET ET DE CORAY

Règlements, lettres inédites, listes et registres des livres prêtés (1799-1833)

> «Le grand embarras que l'on éprouve dans les bibliothèques anglaises, c'est la défense de prêter... obligés de travailler dans les salles publiques, souvent à l'étroit, sans feu, et sans avoir sous la main les ressources nécessaires. Il en résulte que l'on ne peut utiliser ni ses matinées, ni ses soirées. En France l'on est très libéral pour le prêt et on le devient tous les jours davantage.»[1]

Introduction

I. La Bibliothèque: composante de la culture

La tension entre *History of Scholarship* et histoire institutionnelle du monde académique en France se trouve significativement consignée dans la correspondance des savants à la «Grande bibliothèque», la «Très grande bibliothèque», la TGB, surnom de l'ancienne Bibliothèque nationale, la BN, nommée depuis 1994 «Bibliothèque nationale de France», la BnF,[2] une des plus anciennes institutions du pays.

---

1. BnF/ms, AM 323 (Carton), *Allgemeine Zeitung*, Beilage zu n° 279, 6 oct. 1855. (Le sigle AM pour Archives modernes.)

2. La «Bibliothèque du Roi» publique en 1692 s'appellera «Bibliothèque Nationale» en 1792 sous la Révolution, et «Impériale» en avril 1805 sous le Premier Empire. Elle devient «Bibliothèque du Roi» en avril 1814, et «Impériale» en mars 1815 lors des Cent-Jours. «Bibliothèque du Roi» sous la deuxième Restauration (1815-1830) et «Bibliothèque royale» en juillet 1830, sous la Monarchie de Juillet (1830-1848). Pour ces dénominations successives nous employons majoritairement le terme «Bibliothèque» avec majuscule. Ceci par commodité et à dessein –pour mieux laisser prévaloir, comme un dénominateur commun à travers les régimes politiques, le mécanisme central de l'établissement porté par le prêt.

Déjà, la Librairie du Louvre –composée de 917 ouvrages à l'inventaire de 1373, dont plus d'un quart sont des textes de réflexion politique–[3] constitue une prérogative du roi de France: en ce sens, elle est déjà une bibliothèque d'État, marque de son pouvoir.

Qu'elle soit placée sous les auspices de la Maison du roi depuis Louis XIV (1691) ou, depuis la Révolution et le Premier Empire, sous la responsabilité du ministère de l'Intérieur, des crédits exceptionnels dits «extraordinaires» ont toujours été engagés en vue de l'accroissement de ses fonds, une tradition ininterrompue depuis la première formation des bibliothèques de Blois et de Fontainebleau au temps de François Ie –un fait qui, sans emphase dans l'historiographie, se réduit paradoxalement *a minima* dans les divers contextes de sa mise en récit.

Sa portée d'universalité, corrélative de la culture savante en langue française, fabrique des cheminements inédits: les principaux matériaux des 17 volumes des textes de l'*Encyclopédie* (1751-1766) des d'Alembert et Diderot préparés par cent cinquante collaborateurs, suivis de 11 volumes de planches (dont le dernier paraît en 1772), discrètement fabriqués et véhiculés sous la protection de ce grand magistrat d'État que fut Malesherbes,[4] sont fournis par la Bibliothèque du roi. Dix ans plus tard, «toutes les parties de l'*Encyclopédie méthodique*» (1782-1832) fondée sur la première *Encyclopédie*, composée de 206 volumes pensés par ordre des matières, «ont été alimentées par la Bibliothèque Nationale».[5]

---

3. *Inventaire ou catalogue des livres de l'ancienne bibliothèque du Louvre fait en l'année 1373 par Gilles Mallet... Avec des notes historiques et critiques par M. J.B.B. Van Praet*, Paris, De Bure frères, 1836, p. xviv-262.

4. Les papiers de Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes (1721-1794), Garde des sceaux de France, directeur de la Librairie entre 1750 et 1763, sont conservés à la BnF dans la Collection Anisson-Duperron, sous le titre «Archives de l'Inspection de la Librairie».

5. Henri Omont, «Rapport sur la Bibliothèque nationale, fait à la commission d'instruction publique de la Convention nationale en 1794-1795», *Revue des Bibliothèques* 15 (mars-avril 1905). À comparer avec le «Mémoire pour la Bibliothèque», AN/F/17 1083, la version manuscrite intermédiaire. C'est Villar (1748-1826) ancien évêque de la Mayenne qui, le 6 Vendémiaire an IV (28 septembre 1795), donne lecture à la Convention de ce Rapport-sommaire rédigé par Coupé, Prunelle, Grégoire (fait à l'instigation de ce dernier) qui précède le décret constitutif de la BN, promulgué vingt jours après, le 25 Vendémiaire an IV (le 17 octobre 1795).

Le «précieux dépôt», «ce vaste réservoir des pensées, des projets de tous les siècles, de tous les pays»,[6] dans son soutien originaire à l'érudition classique, et la liaison délicate de celle-ci à l'histoire,[7] sera le support critique au XIXe siècle de la fonction primordiale de la Bibliothèque, comme lieu d'une incessante reconfiguration des manières de penser, de servir le présent en vue des performativités futures.[8]

La Bibliothèque fait *de facto* partie de la complexité hiérarchique qui ordonne l'univers académique, produit de l'histoire politique des savoirs, où se trace consubstantiellement le trajet des érudits au XVIIe-XVIIIe et des savants au XIXe siècle, tel Coray, éditeur et commentateur des Classiques.

Chaque nouvel élément sur ce philologue de Paris natif de la Grèce est considéré ici en fonction de son inextricable liaison avec le contexte historique de la Bibliothèque. Les deux se joignent dans le même argumentaire du même récit,[9] principe qui, en outre, laisse place au plaisir de se référer, nominalement, à l'apport fondamental de celles et de ceux qui ont fait, et de celles et de ceux qui font actuellement la BnF.

Si les complexités de l'environnement institutionnel éclaircissent les lacunes biographiques d'un protagoniste, le cas Coray confère à son tour

---

6. [Abbé] Grégoire, Député à la Convention nationale, *Rapport sur la Bibliographie*, Séance du 22 Germinal, l'an 2 (22 avril 1794), in *Œuvres de l'Abbé Grégoire*, 143 textes, parus de 1788 à 1832, répartis en 14 vol.; t. 2, p. 201.

7. Nous écrivons le terme «histoire» avec minuscule. Avec une majuscule, l'Histoire «vaut explication, ce qui souvent la dispense d'en donner»... mais «d'histoire avec minuscule invite à en chercher plusieurs, en allant vers la reconnaissance de la part de la contingence dans les affaires humaines», François Hartog, «L'histoire à venir?», in Patrick Boucheron, François Hartog, *L'histoire à venir*, Toulouse, Anacharsis, 2018, p. 53.

8. Les deux Grammaires de grec moderne, emblématiques dans la catégorie qu'elles inaugurent, celle de Sophianos et celle de Romanos Nicéphore, sont éditées toutes les deux à partir des manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale: Sophianos, par E. Legrand, Athènes, 1870; et Romanos Nicéphore, par J. Boyens, Amsterdam 1908.

9. Ce texte, en référence aux sources primaires grecques, est fait majoritairement à partir des sources en langue française, les plus proches chronologiquement des faits relatés –son objet étant l'entourage institutionnel de Coray en France, un pays où il a vécu 51 ans, de 1782 à 1833, et où la totalité de ses écrits ont été réalisés.

une intelligibilité accrue aux spécificités du fonctionnement de cette Bibliothèque.

En épilogue: la lecture critique des 50 pièces épistolaires ici présentées, adressées à Joseph Van Praet (1754-1837) Conservateur au département des Imprimés, propose un éclairage, une version de la biographie intellectuelle d'un acteur principal, Adamant Coray (1748-1833) ce qui, au-delà du strict domaine de la définition des préalables à l'œuvre professionnellement disposée, met en relief les fonctions sociétales de la Bibliothèque, issues de la grande tradition institutionnalisée en France, attestée depuis le XVe siècle, celle du prêt des ouvrages au dehors, emportés et consultés à l'extérieur de l'établissement.

II. Le prêt des livres: une tradition ancienne

Déjà le Registre de prêt du Collège de Sorbonne au XVe siècle,[10] avec sa Table des lecteurs placée en tête du manuscrit (1403-1530), conservé depuis la Révolution à la Bibliothèque Mazarine, le fameux ms. 3323, *Diarium Bibliothecae Sorbonae*, in-4°, majestueusement publié, demeure à cet égard le titre le plus affirmé de l'ancienneté de cette pratique en Europe –conjointement avec, pour le XVIe siècle, celui des registres de prêt de la Bibliothèque de Saint-Marc à Venise.[11] Quant à l'Antiquité, la question demeure: «À la Bibliothèque d'Alexandrie, les lettrés pouvaient-ils emporter les précieux rouleaux dans leur lieu de résidence?»[12]

---

10. Jeanne Vielliard, «Le Registre de prêt de la Bibliothèque du Collège de Sorbonne au XVe siècle», in *The Universities in the Late Middle Ages*, Leuven [Louvain] University Press, 1978, p. 276-292; *Le Registre de prêt de la bibliothèque du Collège de Sorbonne au XVe siècle...*, Jeanne Vielliard (†) et M.-H. Jullien de Pommerol (éd.), Paris 2000. Le catalogue de la Bibliothèque de Sorbonne, rédigé en 1338 est conservé à la Bibliothèque nationale, J. Vielliard, art. cit., p. 283.

11. Henri Omont, *Deux registres de Prêt des Manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Marc à Venise (1545-1559)*, Paris, Alphonse Picard Libraire, 1988.

12. Christian Jacob, *Mondes lettrés: fragment d'un abécédaire* (1), Presses de l'Enssib, 2012, p. 11; C. Jacob, «Fragments of a history of ancient libraries», in Jason König, Katerina Oikonomopoulou, Greg Woolf (éd.), *Ancient libraries*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013, p. 57-81.

La tradition de prêter en Europe remonte aux pratiques de recension et de collation des manuscrits, formatrice de l'érudition médiévale, et signe l'origine des fameuses *Lectiones variabilis*, le futur «appareil critique», berceau de la Philologie –pratique singulièrement liée à l'attrait secret des hommes pour les empreintes du passé, inscrites sur papier, gravées dans la pierre, ainsi qu'à leur désir inatteignable de les restaurer,[13] dans une aspiration toujours enfouie à maîtriser, d'une façon ou d'une autre, leur obscure emprise.

Ancrée depuis la Révolution sur les notions d'égal accès aux livres et d'utilité publique, corolaires de «l'amour des Lettres» en France, la pratique de mise à disposition des textes évolue en parallèle avec les rythmes d'urbanisation de la Capitale,[14] et l'émergence concomitante de «l'auteur» en tant que catégorie sociale –en proche corrélation avec les attributs primordiaux de la bibliothèque publique en France:

> *Almanach royal* (1720):
> «Les Bibliothèques ayant été de tous tems regardées comme les trésors des Sciences et des Arts, il est juste qu'il y en ait de publiques dans cette Capitale du Royaume, afin que les Particuliers qui ont du génie, sans avoir la commodité des Livres, ne manquent pas de ces moyens pour cultiver et faire valoir leurs talens.»[15]

---

13. Alain Schnapp, *Une histoire universelle des ruines. Des origines aux Lumières*, Paris, Seuil, 2020, passim.

14. La courbe de la population traduit les aléas de l'histoire de Paris mais aussi, bien évidemment, ceux de l'histoire de France. L'estimation de la population de Paris avant le premier recensement (1801) varie, parfois très fortement, selon les sources. Pour la période étudiée ici, en 1801: 547.756 habitants; en 1806: 649.412; en 1831: 785.862; en 1836: 909.126 habitants, voyez Site internet *cassini.ehess*.

15. *Almanach Royal*, année 1720, à Paris, au bas de la rue de la Harpe, chez Laurent d'Houry, Imprimeur-Libraire, devant la rue S. Severin, Avec le privilège du Roy, p. 242. L'*Almanach royal, national, impérial*... un genre bibliographique spécifique (1699-1919) a pour vocation, sur proposition de Louis XIV, d'être un ouvrage officiel (note de l'imprimeur Laurent d'Houry dans le premier numéro de l'*Almanach*) pour faire connaître l'organisation administrative de la France. D'une centaine de pages en 1699, près de sept-cents à la veille de la Révolution. Depuis 1845, la collecte des informations pour l'*Almanach* fait partie du budget de fonctionnement des ministères.

À cette orientation s'articule l'impératif d'un dispositif: l'encadrement rigoureux des conditions du prêt par la tenue minutieuse des registres. «Prêter» est synchronique de l'enregistrement chronologique des livres sortis, consignés depuis l'année 1753 en registres.

Les *Registres des livres prêtés*, une source peu ou pas étudiée pour cette période,[16] ces répertoires à feuilles non lignées, méticuleusement datés, classés par ordre alphabétique d'emprunteurs, hors objectivation statistique ou historiographique, répertorient avec exactitude les cotes des livres «prêtés avec déplacement».

Instruments d'une utilité immédiate, n'étant pas faits pour être vus, n'étant pas destinés à la postérité, ils constituent, en tant qu'archive d'un savoir à construire, une source d'une fiabilité extrême.

III. Le cadre réglementaire et ses supports

Le département des Imprimés de la Bibliothèque, enrichi d'une façon phénoménale sous la Révolution et le Premier Empire, un apax,[17] potentialisera à l'échelle européenne l'essor du marché éditorial des auteurs classiques et postclassiques, tension où va s'inscrire pleinement le *punctum* Coray, ce qui donne à la correspondance ici présentée sa valeur singulière.

La première inscription de Coray au Registre de prêt du département des Imprimés date de 1799: l'année critique[18] de l'expédition d'Égypte (1798-1801), l'année de la fin effective, après le siège de Corfou, de la *Première occupation française des îles Ioniennes* (1797-1799), l'année de la prise de pouvoir par Bonaparte, lors du 18 brumaire an VIII (le 9 novembre 1799).

Le statut d'emprunteur de Coray aux Imprimés est à peine de quatre ans postérieur à une réforme historique pour l'advenir de l'établissement:

---

16. Pour la période postérieure à 1830 voyez, Bruno Blasselle, Ségolène Blettner, «Lecteurs et emprunteurs à la Bibliothèque royale sous la monarchie de Juillet», *Romantisme* 2017/3, n. 177, 8-19.

17. [Abbé] Grégoire, *Rapport*, op. cit., p. 210: «La Bibliothèque nationale, qui en 1373, n'étoit composée, dans sa totalité, que de neuf cent dix volumes manuscrits, et qui actuellement renferme, outre sa vaste collection de manuscrits, bien plus de trois cent mille volumes et pièces imprimés».

18. Jacques-Olivier Boudon, *La Campagne d'Égypte*, Paris, Belin, 2018.

la suppression de la place de Bibliothécaire en chef, la transformation du titre de Garde en celui de Conservateur, et l'avènement en octobre 1795 du Conservatoire, la direction collégiale de la Bibliothèque, composée «de huit savants d'un mérite reconnu, pourvus du même traitement»,[19] les Conservateurs.

Le *Règlement pour la Bibliothèque Nationale* du 12 fructidor an IV (30 Août 1796), rédigé par les Conservateurs, approuvé par le ministre de l'Intérieur, signé Benezech, une référence pour l'avenir, tient sa force du fait que c'est, en effet, le seul texte réglementaire rédigé directement par les Conservateurs eux-mêmes, les seuls dépositaires de la réalité impérative, imposant les usages également en matière de prêt. Tous avaient été dans la Bibliothèque avant octobre 1795. Tous connaissent coutumes, habitudes et contrats tacites. Ils fréquentent les usagers. Ils savent à qui prêter quoi: c'est eux qui font le prêt, c'est eux qui fabriquent les Registres de prêt aux lecteurs.

Le règlement de l'an IV, voté, obtient force de loi[20] et, devenant imprescriptible, permet au Conservatoire de diriger la Bibliothèque pendant 57 ans, de 1795 à 1852. C'est la grande période marquante de l'établissement. La correspondance de Coray à Van Praet en reflète les débuts fructueux.

---

19. *Recueil des Décrets, Ordonnances, Arrêtés et Règlements, concernant le Régime de la Bibliothèque Royale (An IV-1847)*, imprimerie de Guiraudet et Jouaust, Paris 1848, p. 4.

20. François Guizot (1787-1874), Ministre de l'Instruction publique (par intermittence 1832-1837). Traducteur avec Pauline Meulan, sa future épouse, de E. Gibbon, *Decline and Fall of the Roman Empire* (1776 à 1788), 13 vol. in-8°, Paris, 1812, 1819, 1828. Ordonnance du 14 novembre 1832 signée Guizot: «Depuis l'époque où la bibliothèque a commencé d'être régie par la loi de l'an IV, elle a reçu dans toutes ses parties des accroissements considérables... le département des imprimés a été porté de 120.000 à plus de 600.000 volumes», *Recueil des Décrets*, op. cit., p. 40.

Joseph Van Praet: le «catalogue vivant de la Bibliothèque»

«Qui pourrait aujourd'hui,
parmi les ouvrages publiés
dans le cours d'un demi-siècle
désigner et dénombrer ceux
qui se sont enrichis
des tributs de Van Praet?»[21]

I. Les attributs d'une correspondance

En 1799, Coray a 51 ans. Ses lettres sont nominalement adressées à Joseph Van Praet, de six ans son cadet. Le langage employé dans la demande d'un livre, la matière linguistique des lettres au Conservateur est faite, forcément, de l'immédiateté d'un contexte précis, la situation socio-économique et militaire du pays, l'état réglementaire du prêt, les contraintes éditoriales du lecteur, la relation aux bibliothécaires, le tissage de tout ce qui a préexisté dans les rapports avec Van Praet, le sous-entendu, le mode relationnel entre lecteurs –le tout incorporé dans l'expression épistolaire de l'emprunteur: le ton adressé au destinataire présuppose sa réaction, qui bien entendu, y est par avance intégrée. La personne, la personnalité, le style Van Praet, sont *ipso facto* inclus dans la formulation des demandes des lecteurs. La langue de la lettre garde l'esprit de l'échange. L'échange, affaire de réflexivité, reste toujours un prérequis pour tout type de compréhension des moments historiques.

Dans ce sens la correspondance à la Bibliothèque, loin de former un genre mineur, constitue une archive à double entrée: l'expression savante d'une époque faite de discontinuité d'un côté, la surface institutionnalisée d'émission de l'autre, où se trouve rythmée l'histoire faite des points de permanence de l'établissement –un établissement tenu à l'écart des effets de l'histoire politique ou militaire du pays, principalement reflétée par le changement des estampilles et des fers de reliure, outils indispensables

21. Joseph-Basile-Bernard Van Praet, né le 27 juillet 1754 à Bruges, mort à Paris le 5 février 1837, à 82 ans. Voyez, Pierre Daunou, «Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Van Praet», lue à la séance du 2 août 1839, *Mémoires de l'Institut de France* 14-1 (1845), 161.

aujourd'hui pour un aperçu exact du mouvement des acquisitions de la Bibliothèque.

Dans la dynamique induite par la régularité de cette réciprocité, la distinction entre lettres et billets reste inopérante. Les uns et les autres contiennent, avec une précision égale, des indices directs sur l'ambiance, l'interpersonnalité, les choix réitérés des lecteurs.

Les lettres de Coray à la Bibliothèque, qu'elles soient adressées à Van Praet, Jomard ou Dacier, enrichissent le corpus épistolaire existant, d'une catégorie nouvelle, ajustée à la tonalité professionnellement requise dans ce genre particulier d'échange entre sujet et institution.

II. L'image de Van Praet chez ses contemporains. Le cas P.-L. Courier. La classe des porteurs.

Quelle est l'image de cet homme dans le récit de ceux qui l'ont connu personnellement?

> «Aviez-vous perdu le titre ou la date précise d'un ouvrage? Et cet oubli justifiait-il le refus des employés même les plus habiles? M. Van Praet, dès qu'il avait pu deviner votre embarras, quittait son poste avec une légèreté de bon augure et, sans vous avoir rien promis, sans avoir distingué le savant, le littérateur ou l'écolier qui l'avait interrogé, vous apportait rapidement le livre. Puis sans écouter vos remerciements, sans remarquer votre reconnaissante admiration, il prêtait l'oreille à quelque autre et recommençait ses allers rapides et ses heureux retours.»[22]

Van Praet, avait dirigé, pendant quarante ans, en maître absolu le département des Imprimés.

Doté d'une faculté phénoménale, il était le seul à pouvoir localiser dans les inextricables dédales de la Bibliothèque[23] les livres nouvelle-

---

22. Paulin Paris (1800-1881), Conservateur adjoint des manuscrits de la Bibliothèque nationale, futur professeur au Collège de France, le traducteur des œuvres complètes de Lord Byron. «Notice sur M. Van Praet», lue dans la séance publique de l'Académie Royale des Sciences et Belles Lettres de Bruxelles, le 16 décembre 1839, extrait du XVe volume des *Mémoires de la Société Royale des Antiquaires en France* [1841], p. 22.

23. P. Daunou, «Notice historique», art. cit., p. 161; et, Léopold-Victor Delisle (1826-1910), «Introduction» au 1e vol. du *Catalogue Général des livres Imprimés de*

ment arrivés de toute provenance (origines révolutionnaires, confiscations impériales, dépôt légal, achats à l'étranger, dons) lesquels n'étant pas revêtus de cote, n'étaient pas encore portés sur catalogue. Si pendant cette longue période, où le «fonds non porté» selon la terminologie établie aux années 1840, était durablement supérieur au «fonds porté» sur catalogue, la Bibliothèque a pu continuer de fonctionner, c'est grâce à l'état d'esprit de Joseph van Praet, «le catalogue vivant et toujours ouvert de la Bibliothèque».[24]

Fondateur de la Réserve des livres rares,[25] repère dans l'historisation du département,[26] connu pour son potentiel de recherche, y compris sur l'histoire de l'institution,[27] de son savoir, si précis, si familier de l'histoire éditoriale de l'imprimé, Van Praet est bien connu dans les milieux savants de sa bienveillance, de son obligeance,[28] de sa promptitude envers les lecteurs. À la lettre par exemple de Coray du 28 Ventôse an 7 (18 mars 1799), il répond par retour: «Rep. Le 29 Vent.», est-il marqué sur la marge gauche du feuillet. Tout au long de cette correspondance, les lettres

---

la Bibliothèque Nationale, Paris, Imprimerie nationale, 1897, vol. 1 (1897), titre ix, p. xvii: «État du département des imprimés depuis la Révolution jusqu'à la mort de Van Praet en 1837».

24. P. Daunou, *idem*. En l'absence de cotes, les livres du fonds «non-porté» sont marqués sur les registres par leurs titres et leur date d'édition. Exemple, l'inscription de Coray du 30 avril 1813: *Voyage of Nearchus*, in-4°, 1797.

25. Antoine Coron, «La Réserve. Essai d'histoire», *Arts et Métiers du Livre*, n° spécial, n° 183 (janvier-février 1994), 8-16.

26. Léopold Delisle, «Introduction», cité, titre ix, p. xvii: «État du département des imprimés depuis la Révolution jusqu'à la mort de Van Praet en 1837».

27. BnF/ms, Naf 840 (f. 8), Lettre inédite de Bon-Joseph Dacier (1742-1833) à Joseph Van Praet, le 29 avril, 1808. Conservateur des manuscrits en 1800, membre de l'Académie des sciences morales et politiques la même année, Dacier est président du Conservatoire, puis administrateur de la Bibliothèque (1806-1829). Il écrit à Van Praet (extr.): «Dites moi je vous prie, mon cher confrère, s'il est vrai que M. Anquetil-Duperron eut déjà été attaché à la Bibliothèque en 1754, à quelque titre que ce soit ... Mille pardons pour la peine…». Anquetil-Duperron (1731-1805) protégé de l'Abbé Barthélemy, le Conservateur du Cabinet des Médailles, ayant séjourné en Inde de 1755 à 1762, l'un des pionniers de l'étude de la pensée religieuse persane et indienne en Europe.

28. Ambroise Firmin Didot, «Avertissement», in *Trésor de la langue grecque de Henri Estienne*, (1830), fait écho de cette expérience partagée des lecteurs: «Van Praet, avec son obligeance ordinaire…».

de Coray à Van Praet ne sont en général antérieures que d'un seul jour, aux dates marquées sur les pages des registres, stipulant la sortie effective des livres demandés.

«L'empressement affectueux» des bibliothécaires marqué par Coray à la fin de son «Discours Préliminaire» à *Hippocrate* (1800, § 165), est une référence et une révérence à la façon dont Van Praet s'identifiait, en réalité, à chacun de ses lecteurs.

Un exemple: Van Praet, Bibliothécaire d'État, sortira des rayonnages et prêtera un ouvrage à l'helléniste Paul-Louis Courier (1772-1825), un habitué de la Bibliothèque (son nom figure déjà sur le Registre de prêt de l'an IX) détenu politique sous la Seconde Restauration, entré en prison à Sainte-Pélagie (actuel 5e arrondissement de Paris), le 11 octobre 1821, à cause de son activité pamphlétaire, caractérisée par un ton mêlé entre la langue classique et le «franc parler populaire».[29]

> «Je prie M. Van Praet de vouloir bien me prêter un lexique grec de Scapula,[30] qu'il remettra au colonel Bardin, porteur du présent billet. Il obligera infiniment son très humble et très obéissant serviteur.
> Courier
> Sainte Pélagie, 24 oct. 1821.»[31]

Autrement dit, Courier emprisonné du pouvoir royal, demande au Conservateur de la Bibliothèque royale, le *Lexicon* de Scapula. Van Praet le confie au Colonel-Baron Étienne Alexandre Bardin (1774-1848), auteur lui-même de nombreux ouvrages techniques, qui le portera au demandeur.

---

29. Paul-Louis Courier de Méré (1772-1825). Voyez, Thierry Bodin, «Réalités économiques et sociales dans les pamphlets de Paul-Louis Courier», *Cahiers de l'Association internationale des études françaises* (AIEF) 60 (2008); Robert Gaschet, (édition critique), *Paul-Louis Courier Œuvres*, t. I. *Pamphlets politiques, pamphlets littéraires*, document électronique, 2014; voyez aussi, Paul-Louis Courier, *Œuvres complètes*, Bibliothèque de la Pléiade, Paris 1940.

30. Joannes Scapula, *Lexicon greco-latine cum indicibus*, Bâle, 1579, 1589 (2e édition). La Bibliothèque possède la belle édition des Elzévirs (1652), celle de Glasgow (1816), et celle de Londres (1820). C'est sans doute cette dernière qui a dû être communiquée à Courier en 1821.

31. Paul-Matin Bondois, «Paul-Louis Courier et Van Praet», *Revue d'Histoire littéraire de la France*, janvier 1936, p. 93-95.

Une des pratiques des plus anciennes instituées conjointement avec les registres, est celle du porteur, le *sine qua non* du bon déroulement du prêt:

> «Reçu une lettre et quatre volumes pour Monsieur Coray,
> de la part de Monsieur Van Praet,
> ce 6 juin 1806
> Dutrône.»[32]

Il est rare que l'écrit signé d'un porteur soit conservé. Absent des textes officiels, c'est pourtant le porteur qui assure la communication effective des livres aux savants. L'invisibilité du rôle central du porteur est compensée par la mention fréquente de ses allers et venues dans les lettres adressées aux bibliothécaires, quelle que soit, par ailleurs, la bibliothèque de cette époque à Paris.

Le «porteur», mentionné 13 fois dans la correspondance de Coray à Van Praet, est le fil à la fois principal et imperceptible de la régulation centenaire, définissant dès le départ le triangle bibliothécaire-fonds-emprunteur, révélant le mécanisme interne du prêt, et de là, du fonctionnement global de la Bibliothèque.

III. Répercussions de l'œuvre de Van Praet

En ce qui concerne les enrichissements apportés à la Bibliothèque, Van Praet, fils de libraire à Bruges, bibliophile et bibliographe passionné, à la Bibliothèque pendant 53 ans (1784-1837), le Conservateur légendaire du département des Imprimés, à sa direction depuis 1795, est à l'origine de ses «fabuleux accroissements»: explorer, sélectionner et recueillir les trésors mis à disposition qu'il repérait dans les dépôts littéraires, et dont l'administration politique lui permettait toujours de s'approprier,[33] est la fonction principale que Van Praet s'est dès le départ attribué. Depuis «l'autorisation exclusive donnée à la Bibliothèque nationale de s'enrichir

32. BnF/ms, Naf 843, (f. 318). Billet de Jacques-François Dutrône de La Couture (1749-1814) à Joseph Van Praet. Dutrône, l'auteur de *Vues générales sur l'importance du commerce des colonies, sur le caractère du peuple qui les cultive, & sur les moyens de faire la Constitution qui leur convient*, Paris 1790.

33. Léopold Delisle, «Introduction», cité, p. xviii.

de tout ce qui se trouvait de rare dans les dépôts littéraires» en 1796, où «jamais un effort équivalent n'a existé pour le choix et la formation des collections»,[34] l'homme en première ligne est Joseph Van Praet. Préalablement, «en 1791, il s'était donné la peine de compter les livres de la Bibliothèque un à un, et il avait trouvé 152.000 volumes»:[35] «Il a recueilli 300.000 volumes pour la Bibliothèque nationale, et plus de dix mille manuscrits arrachés à l'incendie de Saint-Germain-des-Près».[36]

La Bibliothèque participe aux grandes ventes. Van Praet marque d'un trait sur les Catalogues de vente, les ouvrages qui lui paraissent manquer à la Bibliothèque. Ses listes intitulées «Livres manquant à la BN»,[37] sous-entendu et devoir être acquis par elle, forment un corpus documentaire essentiel à l'histoire des aquisitions de l'établissement.

Très mal secondé par ses collaborateurs, ni le manque de place, ni l'insuffisance du personnel, amoindrissait sa puissance de travail: c'est par dizaine de milliers qu'il intercalait de sa propre main, dans les anciennes séries, des volumes de grande valeur. Il devait entasser les autres, à tous les coins de la Bibliothèque, «sans apparence de classement» au milieu desquels il se plongeait pour ramener à la surface, les livres dont il avait besoin pour satisfaire la curiosité de ses amis, c'est à dire de tous les vrais travailleurs, de tous les vrais bibliophiles.[38]

Concernant la réception de l'œuvre du Conservateur dans la communauté universitaire européenne, son *Catalogue des Livres Imprimés sur vélin* –rédigé par Joseph Van Praet et continué par Léopold Delisle–[39] ne reste pas sans retour:

---

34. Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, Paris, Éditions des Bibliothèques nationales, 1936, p. 126 & Julien Cain, préface à Ledos, p. V, note n° 2.

35. BnF/ms, AM 108 (Carton), «Résumé du nombre de volumes que contient la Bibliothèque du Roi et des pièces qu'ils occupent», avril 1818.

36. Alfred Franklin, *Les anciennes bibliothèques de Paris*, 3 t., in-folio, Paris, Imprimerie impériale, 1867-1873, t. 2, p. 210.

37. G. Ledos, *Histoire des catalogues*, op. cit., p. 127.

38. Léopold Delisle, «Introduction», cité, p. xviii.

39. Joseph Van Praet, *Catalogue des Livres Imprimés sur vélin de la Bibliothèque du Roi*, Paris, De Bure frères, 1822-1828, en 5 vol. & Supplément. Suivi par Léopold Delisle, *Inventaire alphabétique des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque nationale: complément du catalogue publié par Van Praet*, Paris, Champollion, 1877.

> «We have lately made some valuable additions in our Vellum Books; and if you should wish to have a list of them, it will give me very great pleasure to attend to your commands»

lui écrit en décembre 1833 Bandinel, le Bibliothécaire historique de la Bodleian,[40] dont la première partie de la lettre laisse entendre la place particulière, la place réelle de Van Praet au sein de la hiérarchie de l'établissement:

> «May I be permitted to recommend to your kind attention the bearer of this letter, Mr Thorpe[41] (one of our best Anglo-Saxons Scholars) who now visits Paris in order, with your obliging permission, to make a transcript of an Anglo-Saxon Psalter.»[42]

Le schéma semble paradoxal: en arrivant à la Bibliothèque y compris depuis l'étranger (où l'on devrait se conformer davantage à la nomenclature officielle) on se présente à Van Praet, Conservateur aux Imprimés, pour demander autorisation de prendre copie au département des Manuscrits: «C'est toujours lui que l'on trouve, c'est toujours lui que l'on consulte...».[43] Van Praet communiquera au fur et à mesure ces diverses demandes au département des Manuscrits, où, telle la lettre du Bibliothécaire d'Oxford, elles sont actuellement conservées.

---

40. Bulkeley Bandinel (1781-1861). À la succession de John Price, le Bibliothécaire de la Bodleian à Oxford, qui fut son parrain, B. Bandinel, figure marquante analogue à celle de Van Praet, à la tête de l'établissement (qu'il intègre en 1810) de 1813 à 1860, s'est distingué lui aussi par l'accroissement des collections en livres étrangers et manuscrits. Nos remerciements pour leur synergie à Anne Mouron, Senior Library Assistant, Bodleian Library, et Oliver House, Superintendent, Special Collections Reading Rooms, Weston Library, Bodleian Libraries.

41. Benjamin Thorpe (1782-1870), fait paraître deux ans plus tard «the Latin text of the famous "Paris Psalter"», Oxford 1835; Robert L. Ramsay, «The Latin Text of the Paris Psalter: a Collation and Some Conclusions», *The American Journal of Philology* 41, n° 2 (1920).

42. BnF/ms, AM 539 (Carton), Lettre inédite de Bulkeley Bandinel (1781-1861), Bodleian Library, to Joseph Van Praet, Bibliothèque Royale, le 21 décembre 1833. La réponse de Van Praet n'est pas conservée dans les papiers Bandinel à Oxford, une lacune archivistique étant survenue au cours des années 1823 à 1834, attestée à notre attention, par Faye McLeod, Keeper of the University Archives, Bodleian Library, que nous tenons ici à remercier de cette recherche.

43. Henri Omont, «Rapport», op. cit., p. 76.

IV. Liste des livres en Grec moderne établie par Van Praet

Suite du «Rapport sur la Bibliothèque nationale»:

> «C'est le seul homme utile que ces agents de l'ancien régime [Lenoir et Breteuil] aient placé à la Bibliothèque. L'habitude et l'amour des livres lui ont fait joindre des connaissances d'histoire littéraire à ses connaissances bibliographiques; il sait suffisamment de langues étrangères pour être au courant des nouveautés, et sans son activité et son zèle la Bibliothèque serait absolument arriérée pour les livres étrangers.»[44]

Un des premiers soucis du Conservateur, dénombrer des acquisitions disparates en vue d'un Catalogue général, toujours en vue, toujours urgent, et sans cesse différé. Cependant, l'afflux régulier des acquisitions nouvelles, les accroissements journaliers de la Bibliothèque sur une longue période, auraient multiplié les intercalations à l'infini, ce qui n'aurait à aucun cas permis l'entreprise systématique des inventaires intermédiaires stabilisés.

En janvier 1810, Van Praet a réuni sur une liste de 84 titres les livres en grec moderne de la Bibliothèque –sa plume à l'épaisse encre noire, toujours bien discernable–, une liste faite à partir des fiches préexistantes et des prélèvements directs dans les nombreux secteurs des magasins. L'«État des livres en grec-moderne»[45] (le tiret, sic), serait une des premières contributions à la thématique grecque de l'histoire européenne de l'imprimé.

Voici, d'une façon indicative, cinq titres:

«-N° 1. Jeu de cartes contenant l'abrégé de l'histoire grecque, Vienne, Bendote (sic), 1808.

- N° 30. Recueil d'Histoires intéressantes et variées depuis la naissance du monde, jusqu'à la prise de Constantinople... trad. en grec vulgaire par M. Dorothée, Venise, Nicolas Glykis, 1786.

- N° 33. Grammaire grecque par Demetrius Nicolas Darbaris, Vienne, Bentotis, 1806.

- N° 59. Des délits et des peines considérés sous le rapport politique, par

44. *Idem*.
45. BnF/ms, AM 270.

César Beccaria, traduit de l'italien par Coray, Paris, Baudelot, 1802.

- N° 75. Eugène Vulgaris,[46] La logique (en grec littéral), Leipzig, 1766.»

Aucune hypothèse à formuler pour l'instant sur les modes qui seraient à l'origine de l'entrée, sans doute par étapes, de ces 84 livres en grec moderne acquis par la Bibliothèque.

Un trait de sensibilité commune entre Coray et Van Praet concernerait le rituel des visites conventionnelles en vue d'une candidature académique:

> «Le 19 mars 1830, par une distinction particulière, l'Académie des Inscriptions et belles-Lettres, après avoir assez longtemps attendu que Van Praet sollicitât les suffrages de ses membres, prit le parti de le dispenser des formalités d'une candidature formelle. Il fut admis à la Compagnie presque à l'unanimité.»[47]

Pour succéder à Van Praet, décédé le 5 février 1837, les cercles concernés et le ministre proposent Jean-François Boissonnade (1774-1857) –auteur d'une œuvre remarquable, un proche de Coray, professeur de littérature grecque à la Faculté des Lettres de Paris (1809-1855), et professeur au Collège de France (1829-1855)–, une proposition que l'helléniste déclinera:[48] nul ne pouvait plus que Van Praet, mieux que Van Praet être bibliothécaire.

---

46. Tous les remerciements à Jocelyn Monchamp, Conservateur du département des Manuscrits de la BnF, d'avoir recherché, avec toutes les variantes de transcription, le nom d'Eugène Vulgaris (Corfou 1716-Saint-Pétersbourg 1806) dans les collections épistolaires de la Bibliothèque, aux suites de la récente parution du 1e volume de la correspondance de cet éminent représentant des Lumières, choisie et conservée en recueil brossé, premièrement par ses propres soins –récemment transcrite, éditée et commentée par D. G. Apostolopoulos, *Εὐγενίου τοῦ Βουλγάρεως, Ἐπιστολάριον, Collectio Epistolica*, t. 1, Athènes 2020.

47. P. Paris, «Notice», art. cit., p. 32.

48. A. Pillon, article «J-F. Boissonnade», *Nouvelle Biographie Générale*, Firmin-Didot frères, 37 volumes (1852-1866), dit «Hœfer» (Döschnitz 1811-Brunoy 1878), médecin et lexicographe, ayant personnellement rédigé nombreux articles dont ceux d'Alexandre, Aristote, Érasme. Il a traduit l'*Économique* d'Aristote (1843) en français pour la première fois; la *Bibliothèque historique* de *Diodore de Sicile* (1846, 4 vol. in-12°); l'*Histoire de l'astronomie...*, Paris, Hachette, 1873.

Donnés factuels: le savoir en cotes
L'exemplaire annoté d'Esope

«Le soin qu'ont eu les Hébreux
de conserver les Livres divins
et les mémoires qui conernoient leurs ancêtres,
a servi d'exemple aux autres nations
et principalement aux Egyptiens
pour former cet amas de livres
que nous nommons en général *Bibliothèque*,
de même que le lieu destiné à les contenir.»[49]

I. Lettres de Coray: description

Les lettres de Coray à Van Praet, au nombre de cinquante, conservées dans les *Nouvelles acquisitions françaises* (Naf 838, ff. 245-330) s'échelonnent entre le 22 mars 1799 et le 11 mai 1832. Elles sont toutes signées «Coray» sans variation calligraphique importante. Elles sont toutes autographes à l'exception de celle du 9 mai 1812.

Parmi ces cinquante lettres, 41 portent sur une demande exprès de «prêt avec déplacement», dont 2 sur une quête concomitante de copiste. Sur les cinquante, 38 sont datées, et 12 sans date.

Les lettres des années 1812 et 1820 sont dépourvues de date.

L'intégration et la répartition des lettres «sd» au sein des lettres datées (ff. 245-309), s'effectue de façon indépendante de l'ordre archivistique initial, adopté dans le volume des Naf, où les lettres «sd» sont bien évidemment classées à la fin de la foliation (ff. 310-330).

Le numéro initial de chaque feuillet est bien entendu maintenu dans la transcription de la correspondance, accompagné d'une numérotation extérieure, dont les chiffres entre crochets, ont l'utilité immédiate de renvoi d'une lettre à l'autre, et l'avantage technique d'une présentation chronologique cohérente et numérotée.

Suite à la conversion des dates du calendrier républicain,[50] les 12 lettres sont datées (avec leur datation placée entre crochets) en référence

---

49. *Almanach royal*, op. cit., année 1737.

50. Le calendrier républicain reste en vigueur en France pendant douze ans, du 22 sept. 1793 (l'an II) au 22 déc. 1805 (l'an XIV).

à deux sources principales: les registres de prêt, pour ce qui concerne les pièces épistolaires portant sur la demande des livres à emprunter; et la [Bibliographie grecque du XIXe siècle] des Iliou–Polemi,[51] en ce qui concerne les lettres comportant les envois à la Bibliothèque d'ouvrages grecs, dont Coray est l'auteur.

Neuf lettres traitent exclusivement de l'envoi formel des ouvrages aux éditions corayennes. Ces envois sont adressés prioritairement à la Bibliothèque dans le cadre de la législation mouvante du dépôt légal[52] (instauré par François Ier en 1537) et, à titre personnel, au Conservateur du département des Imprimés Van Praet, ainsi que d'une façon variable à d'autres Conservateurs de l'établissement.

C'est à cette dernière catégorie qu'appartient la lettre déjà publiée (1983) de Coray à Van Praet, datée du 21 Mai 1826. Elle a comme objet la seconde édition de la *Grammaire Grecque* de Néophyte Vamva (1776-1855) imprimée à Venise. L'auteur charge Coray de vouloir bien introduire son ouvrage auprès de son grand correspondant, afin que place soit faite à l'exemplaire envoyé dans les rayonnages du département des Imprimés.[53]

---

51. Philippe Iliou, *Ἑλληνικὴ Βιβλιογραφία τοῦ 19ου αἰώνα*, [Bibliographie grecque du 19e siècle], t. 1 (1801-1818), Atelier bibliologique, Athènes 1997, et Philippe Iliou – Popi Polemi (avec la collaboration d'Anastassia Milonopoulou – Eirini Rizaki), t. 2 (1819-1832), t. 3 (1833-1844), Atelier bibliologique «Philippos Iliou», Athènes 2011, 2016; Philippe Iliou – Popi Polemi, *Ἑλληνικὴ Βιβλιογραφία 1864-1900* [Bibliographie grecque 1864-1900], 4 vol., Atelier bibliologique «Philippos Iliou», Athènes 2006. Il s'agit de la Bibliographie nationale grecque du XIXe siècle, ouvrage historique majeur et majestueux, qui vise à couvrir l'ensemble du XIXe siècle, en livres, brochures et documents divers. Cf. le catalogue électronique disponible sur le net, à l'adresse www.benaki.gr/bibliology.

52. Henri Lemaître, *Histoire du dépôt légal*, 1e partie, (la France), Paris, A. Picard et fils, 1910.

53. Ἀδ. Κοραής, *Ἀλληλογραφία* [Correspondance de Coray], C. Th. Dimaras et al. (éds), Athènes, éd. de Ὅμιλος Μελέτης τοῦ Ἑλληνικοῦ Διαφωτισμοῦ [L'Association d'Étude des Lumières en Grèce], 1er vol. 1964 – 6e vol. 1984, composée de 1534 pièces (1774-1833). Elle renferme une lettre de Coray à Van Praet, datée du 21 Mai 1826 (vol. 5, lettre n° 1192). Cet ouvrage de N. Vamva n'est pas encore localisé dans les inventaires de la BnF. Le lecteur de cette même période pourrait consulter avec profit, entre autres, *Questions rédigées sur la grammaire grecque* de J.-L. Burnouf (1825), et la *Grammaire grecque contenant les dialectes et la différence avec le grec vulgaire*, de C. Minoïde Mynas (1828).

Les lettres de Van Praet à Coray ne sont pas conservées. La perte des réponses du Conservateur est regrettable surtout pour le commencement de leur correspondance, où la question du copiste Olivier aurait probablement laissé entrevoir une tonalité entre les deux hommes, dessinée en dehors du strict échange sur les livres à consulter hors Bibliothèque.

II. Lettres de Coray: spécificités

L'orthographe de l'original est bien entendu respecté et transcrit tel quel. Le mot «Bibliotheque» reste toujours sans accent le long de cette correspondance. À noter que Boissonnade ou Dacier, contemporains et proches de Coray, marquent à chaque fois l'accent sur ce mot dans leur courrier à Van Praet.

Les noms propres des auteurs ainsi que les titres des ouvrages sont corrigés d'après l'orthographe retenue dans le *Catalogue général de la BnF*. Ainsi Puffendorff dans le texte de Coray, est restitué ici par Pufendorf, et Sielburge par Sielburg. On réactualise aussi l'orthographe du terme technique «récépissé», en remplacement de «recepissé» (avec un seul accent à la dernière syllabe) dans la variante corayenne.

Dans la transcription de «Mr.» on omet le point qui accompagne la lettre «r» en exposant. Dans la lettre du 11 août 1823, il y a dans la même ligne les inscriptions à la fois «M.» et «Mr.», ce qui évoque l'état d'oscillation des modèles de civilité. La norme est fluctuante également pour l'indication des années. Dans les deux lettres datées, toutes les deux, du 29 décembre 1799, Coray marque dans la première «8 Nivôse an viii», et dans la seconde «8 Nivôse, an 8». La dissemblance matérielle entre ces deux lettres (portée d'écriture, couleur d'encre, épaisseur de plume, qualité de papier) constitue par ailleurs le trait matériel, spécifique de ce courrier.

Le maintien de la disposition des paragraphes est reproduit autant que possible, et ceci non pas seulement pour l'élégant aspect esthétique de l'original.

La correspondance est discontinue, sans répartition uniforme, et sans occurrences sémantiques marquantes, autres que les convenances des figures de style propres à chaque époque. Le rapprochement de ces différentes expressions rend toute perspective typologique des énoncés de

Coray caduque. Coray emploie peu l'invariance conventionnelle dans sa façon de s'adresser au Conservateur, laquelle, circonstanciée certes, diffère néanmoins des usages habituels, purement codifiés.

Ci-joint, en contre-épreuve, au cours de la même période, l'écriture plutôt codifié de Grégoire Zalykis (c. 1776/1785-1827), né à Salonique, vivant à Paris, secrétaire de Choiseul Gouffier, co-fondateur de l'Hôtel Hellénophone (1809) avec ce dernier, auteur d'un dictionnaire français-grec, et de nombreuses collations pour le compte de l'helléniste de l'Université d'Oxford Thomas Gaisford:

> «Lettre de Zalykis à Van Praet, le 29 août 1816.
> J'ai l'honneur de renvoyer à monsieur Van Praet neuf volumes qu'il a eu la bonté de me prêter; je le prie de les effacer du registre où ils sont sous mon nom.
> Je prie Monsieur Van Praet d'agréer ma reconnaissance et la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être
> Son humble et très obéissant serviteur
> Gr. Georgiades Zalykc.»[54]

Des laps de trois ans sont à remarquer dans la correspondance de Coray à la Bibliothèque. Le premier s'étend d'octobre 1802 à janvier 1806. Le second de septembre 1807 à novembre 1810. Le troisième, de décembre 1820 en août 1823. Les demandes de prêt de Coray s'arrêtent en 1820. Mais le fait que la seule lettre de 1819 porte exclusivement sur le retour des livres empruntés, fait remonter l'avant dernière demande de prêt de Coray à décembre 1818.

Ses demandes de livres pour l'année 1820, au nombre de trois (lettres 41, 42, 43) –et dont le dénominateur commun est Grégoire de Nysse– sont les dernières demandes de Coray à la Bibliothèque.

De 1823 à 1832, sept billets de Coray (numérotés de 44 à 50) stipulent l'envoi d'exemplaires de ses propres éditions grecques: un en août 1823 (*Beccaria*), deux en 1825, deux en 1826, un en 1829, et un autre en octobre 1832, avec le 4e tome d'*Atacta*.

---

54. BnF/ms, Naf 881, ff. 268-269. Lettre inédite de Grégoire Zalykis à Van Praet, le 29 août 1816.

III. Salles de lecture: le travail sans trace

Les livres consignés dans les Registres, autrement dit, la liste effective des livres empruntés inscrits dans chaque Registre, excède celle des livres demandés par courrier. Coray emprunte, par exemple, *Plotin*, le 18 avril 1812 d'après l'inscription dans le Registre, ouvrage qui ne figure point parmi ses demandes écrites au département des Imprimés. Coray allait également chercher les livres sur place et les emporter chez-lui. Et il pouvait, selon les cas, y consulter également les anciens catalogues des livres imprimés, repérage qui lui permet de marquer parfois dans ses lettres à Van Praet les cotes des ouvrages désirés.

Travaillait-il également sur place?

Après 1795, la bibliothèque est ouverte aux lecteurs tous les jours, pendant quatre heures (10h00-14h00) suivant les limites de la lumière naturelle, une extension considérable comparativement aux horaires sous l'Ancien régime. «Napoléon lui-même a eu recours aux bibliothécaires de la rue de Richelieu à plusieurs reprises», et il n'a pas manqué de doter la Bibliothèque de «fonds extraordinaires».[55]

L'absence de chauffage dans les salles d'étude, où l'utilisation des poêles était bien entendu exclue, et étant donné l'état fragile de la santé de Coray, force est de supposer que, si en effet il travaillait sur place, très probablement il fréquentait la rue de Richelieu entre le printemps et l'été. Témoignage:

> «Dès le commencement de novembre, la température des vastes salles où le public est admis, s'abaissait peu à peu; quelques jours après les premiers froids, ordinairement vers la mi-décembre, elle descendait à zéro

55. Charles-Éloi Vial, *Napoléon et les bibliothèques: livres et pouvoir sous le Premier Empire*, CNRS éditions, 2021, p. 76. En 1805, Napoléon accorde un «crédit extraordinaire» de 1.000.000 de francs, qui devait être entièrement employé à l'achat des livres publiés en France depuis 1785, premier pas vers la réorganisation du dépôt légal interrompu par divers circonstances (p. 76). Dans sa lettre du 6 février 1805 à Champigny, ministre de l'Intérieur, Napoléon fait état d'un vaste projet d'échanges des doubles avec les autres bibliothèques partout sur le territoire, de façon à ce que «dors qu'on ne trouvera pas un livre à la bibliothèque Impériale, il sera certain que cet ouvrage n'existe pas en France» (p. 77).

> ou au-dessous; elle ne remontait plus que faiblement, parce que la crainte de l'humidité obligeait à laisser les fenêtres closes; en temps de dégel, le froid intérieur devenait encore plus vif et plus pénétrant. Cela durait au moins jusqu'à la fin mars.»[56]

Ceci constitue une des raisons qui rendait, avant l'électrification, le prêt à domicile incontournable.

Les descriptions des salles prévues pour l'étude font état des principes qui définissent la Bibliothèque dans la justesse et la complexité de sa concordance historique: «On communique les livres, avec beaucoup d'obligeance, aux personnes qui les désirent, et qui peuvent lire ou travailler sur des bureaux placés dans les galeries».[57] Ce sont les dénommés «prêts sans déplacement».

Quoique les «prêts avec déplacement», ont l'avantage d'être circonscrits, localisés, définissant un noyau limité mais ferme de lecture d'un savant, tel le cas présenté ici de Coray, les «prêts sans déplacement» ne sont consignés dans aucun registre, fiche ou répertoire, puisque aucune raison ne concourait, en réalité, à la préservation de traces pour un ouvrage resté à l'intérieur de la Bibliothèque, et ordinairement retourné en rayon le jour même.

Il serait alors illusoire de penser pouvoir établir l'étendue des livres que Coray a effectivement mobilisés pour son œuvre, parmi les collections de la Bibliothèque.

En réalité, il reste tout aussi impossible de reconstituer les lectures de tel ou tel usager, ou de retracer le lectorat de tel ou tel livre. Outre les livres acquis par l'achat, ceux empruntés dans l'entourage proche ou lointain d'un homme de lettres, avant ou après la Révolution, sont rarement négligeables. La correspondance sur la circulation des livres entre savants en témoigne, donnant en même temps une idée, fragmentaire certes, de la constitution des bibliothèques privées. Le fait que Chardon de la Rochette (1753-1814) prête par exemple à Coray, au début de l'Empire, des ouvrages de référence tels, *l'Index Homericus*, le *Grand Étymologique*, la

---

56. Rapport adressé à M. le ministre de l'Instruction publique sur le chauffage des salles de la Bibliothèque royale destinées à l'étude, signé Letronne, directeur de la Bibliothèque, le 20 janvier 1840, p. 4, in Bruno Blasselle et Ségolène Blettner, «Lecteurs et emprunteurs», op. cit., p. 9.

57. Théophile Marion Dumersan (1810), *idem*, p. 9.

traduction d'*Héliodore* par Amyot, *Photius*, la Brochure des corrections sur *Strabon* par Tyrwhitt, [58] est à cet égard significatif.

IV. Registres de prêt: l'univers des cotes

Les pages d'un registre sont majoritairement faites des cotes, c'est à dire des numéros du, ou, des catalogues. Les registres fournissent ainsi la matière première de la mouvance thématique de prêt par période.

Une indication d'apparence purement technique, faite d'une lettre et d'un numéro d'ordre, figurant à la fois dans le registre et au dos d'un seul volume, peut servir à informer sur les intérêts ponctuels d'un savant, à retracer l'histoire d'un exemplaire, et donner des indices sur l'histoire du classement et du catalogage, autrement dit de la cotation, le laboratoire interne de la Bibliothèque.

Les cotes de cette partie du XIXe siècle sont des cotes anciennes.[59] Elles ne donnent accès aujourd'hui à aucun titre, collection, ou auteur. La conversion des cotes anciennes en cotes actuelles n'est pas un procédé simple. Un jeu complexe faisant intervenir de multiples catalogues, suppléments, listes des concordances, carnets d'inventaires, aboutit à définir les exemplaires effectivement consultés.

Un exemple: Baccio Baldini, *Librum Hyppocratis, De aquis, aere, et locis. Commentaria...*, Florentiae 1586. Cote ancienne T.748. Cote nouvelle 4-Tc3-14.

---

58. Ἀδ. Κοραής, *Ἀλληλογραφία* [Correspondance de Coray], op. cit., Lettre de Coray à Chardon de la Rochette, (sd), et datée de février 1806 au juillet 1807, t. 2, lettre n° 390, p. 405.

59. Au temps de Coray le système de classification en vigueur était la «cotation Clément», créée sous l'administration Colbert par Nicolas Clément (1691-1712) Garde de la Bibliothèque. Voyez, Léopold Delisle, «Introduction», 1897, op. cit. Ce système de cotation est toujours en vigueur à la BnF pour tous les documents entrés avant la fin de l'année 1996. Voyez, Laurent Portes, «L'ordre des livres selon Nicolas Clément», in *Mélanges sur l'histoire du département des Imprimés*, Paris 1998.

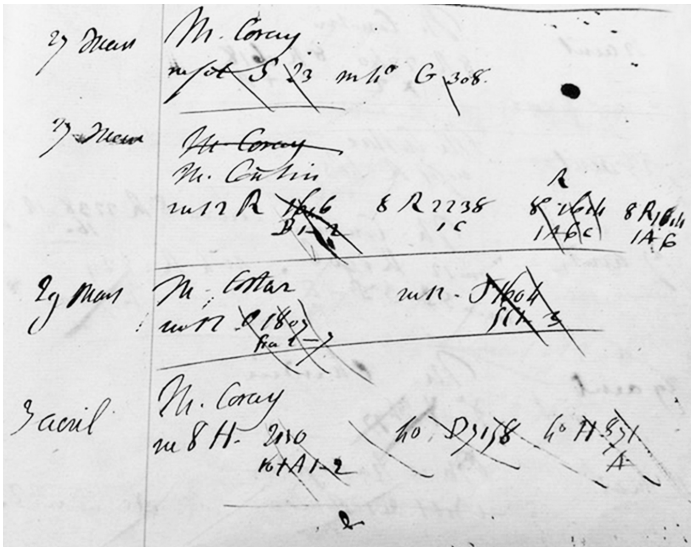

BnF/Département de Littérature et Art, Registre des livres prêtés, année 1816, «Prêt M-14053». La reproduction photographique de l'original appartient à Ségolène Blettner, citée. L'élaboration et le traitement technique des images dans la présentation des illustrations de cet article appartient à Pantelis Moukas, docteur de l'École Polytechnique d'Athènes et de City University of London.

L'établissement de la concordance entre cotes anciennes et nouvelles, empruntés par Coray à la Bibliothèque, est principalement effectué en 1997, par Raymond-Josué Seckel (1949-2019) Conservateur à la BnF, l'âme de la célèbre Salle des Catalogues de la rue de Richelieu. Il est le fondateur et le premier directeur du département de la Recherche bibliographique de la BnF (la salle X), lors du basculement des Imprimés, en 1998, du site Richelieu au site Tolbiac.[60]

60. R.-J. Seckel: «Il n'y a que ceux qui n'ouvrent jamais une bibliographie, ou qui n'en ont jamais fabriqué, pour s'imaginer qu'on peut être exhaustif», in ouvrage collectif réalisé en hommage à *Raymond Josué Seckel, Le bibliothécaire des deux rives*, Marie-Noëlle Bourguet, Nadine Férey-Pfalzgraf, Jean-Didier Wagneur (éds), Denis Bruckmann, préfacier, éd. des Cendres, 2021, p. 365. Voyez aussi l'introduction de R.-J. Seckel à la «Bibliographie des projets non-réalisés», in Anne Simonin, *idem*, p. 358; Antoine Coron, «Pensant à Josué», *idem*, p. 151-153.

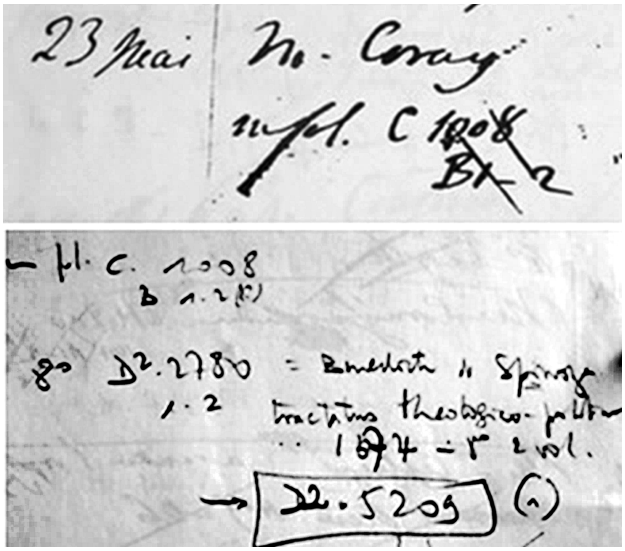

a) BnF/Département de Littérature et Art, Registre des livres prêtés, année 1818, «Prêt M-14055».

b) Conversion de cote ancienne en cote nouvelle effectuée par Raymond-Josué Seckel, cité, de l'ouvrage de Spinoza, *Tractatus Theologico-Politicus*, 1674, 2 vol., emprunté par Coray le 23 mai 1818.

Le fait que les cotes des livres rendus soient biffées et parfois complétement rayées à l'encre noire d'une épaisseur certaine, la marque indélébile de leur restitution, embarrasse bien souvent toute lisibilité sur le mouvement global des ouvrages enregistrés.

Quelle que soit la bibliothèque à cette époque, la barre d'encre noire sur les numéros des cotes ne confère aucune précision chronologique sur la date à laquelle un ouvrage est rendu. Ceci est normal. Parce que ce qui importait pour le fonctionnement général d'une bibliothèque était d'avoir à tout moment un aperçu visuel sur la bonne restitution des objets sortis. La date de restitution restait alors plutôt indifférente, et donc indifférenciée dans la tenue générale des registres –à l'exception, selon les cas, des grands retardataires, ou bien des éditions rares. C'est le point où ce manque d'information dans les registres est comblé par la correspondance à la Bibliothèque: «Des livres que vous avez eu la complaisance de me prêter, je vous renvoie les suivants», selon la formule de Coray à Van Praet.

À l'inverse, les demandes d'emprunter sollicitées par écrit ne donnent évidemment ni indication bibliographique, ni exemplaire effectivement consulté –informations consignées avec exactitude, en cotes (anciennes) dans les registres. La désignation d'un exemplaire particulier, parmi une dizaine d'autres, cette édition-là et pas une autre, cet exemplaire-ci et non pas un autre, est importante pour la représentation *ex post* du travail des savants «dans la lettre», puisqu'elle aboutit à localiser bien souvent leurs interprétations apposées sur des exemplaires annotés.

V. Exemplaire d'Ésope: une technique innovante d'annotation

Le 10 novembre 1810, Coray emprunte *Αἰσώπου Μύθοι* édités par Francesco del Furia (1777-1856). Il s'agit d'un texte bilingue grec et latin en regard,[61] imprimé en 2 tomes, à Florence en 1809, actuellement coté Rés. Yb 994-995. Ces deux volumes sont parsemés des annotations autographes de Coray d'une rare densité. Elles sont portées sur la page gauche de l'ouvrage, la page du grec. Quand marges et espace infra-paginale ne suffisent pas, Coray met en œuvre une technique innovante: il couvre la page droite du livre (la version latine) avec des feuillets libres, remplies de ses remarques, fixées sur le livre au moyen de cire à cacheter.

Lors de la reliure de l'ouvrage, le relieur fait minutieusement insérer ces feuillets collés par la cire, dans la couture même du volume. Une pratique qui se retrace comme suit:

> «La reliure en est confiée à Carroll, l'un des relieurs de prédilection de la Bibliothèque au tournant des années 1840. Elle est réalisée dans un maroquin bleu sombre classique et porte au dos le nom "Bibliothèque royale", ainsi que le nom du relieur et la date d'exécution, "1842", respectivement dorés en tête et en queue. C'est à cette occasion que les feuillets libres ou collés par la cire sont montés de manière pérenne dans le volume.
>
> Lors de la réalisation de cette reliure, les feuillets annotés et collés ont été, selon les cas, montés et pris directement dans la couture, intercalés

61. Francisco del Furia, *Αἰσώπου Μύθοι, Fabulae Aesopicae*, quales ante Planudem ferebantur... latina versione notisque exornatae, cura ac studio Francisci de Furia..., Florentiae, typis Carlianis, 1809, 2 vol. in-8°. L'édition bilingue réalisée par Maxime Planude, Hervigen, Bâle 1541, in-8°.

entre les pages auxquelles se réfèrent les notes, ou bien pour certaines d'entre elles, montés sur onglets. Par contre, lorsqu'ils étaient fixés toujours par de la cire en bas de page, ils sont laissés tels quels.»[62]

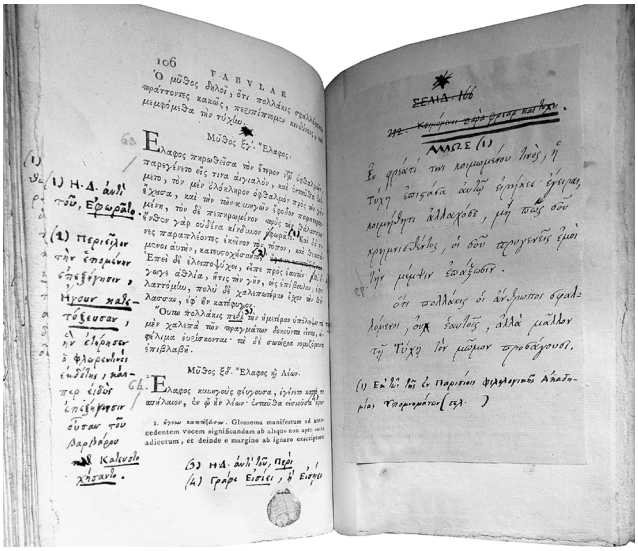

a) BnF /Rés. Yb 994-995, Francisco del Furia, *Αἰσώπου Μύθοι, Fabulae Aesopicae* (...), Florentiae, typis Carlianis, 1809, 1e vol. p. 106-107.

b) Feuillet annoté (1810) et collé au moyen de cire à cacheter par Coray; monté sur onglet (c. 1840) par Carroll, relieur de la Bibliothèque, selon la description de Fabienne Le Bars, citée.

Les interfoliations au 1e tome les plus représentatives de ce mode de concours à la critique textuelle, intégrées dans la reliure du volume par l'intervention donc technique signée et datée «Caroll», sont au nombre de dix, et se trouvent principalement dans le 1e tome: sur onglet, aux pages 74, 104, 106, 112, 288; sans onglet aux pages 174, 196, 240, 272, 278.

62. Fabienne Le Bars, spécialiste de l'histoire de la reliure, Conservateur à la BnF, Réserve des livres rares, adjointe à la direction, anciennement chargée de recherches bibliographiques à la Salle des Catalogues rue de Richelieu avec Raymond-Josué Seckel, a eu l'amabilité de mettre son expertise à notre disposition pour ce texte, ce qui change, de ce fait, son statut épistémique.

Les annotations les plus abondantes, apposées sur la page gauche de l'ouvrage du 1e tome, comportent des phrases barrées, rayées, souvent en forme de notes de travail, aux pages: 134, 146, 224, 246. Les annotations sans passages biffés se trouvent sur les pages 148, 154, 160 (marge de droite rempli), 162, 168, 236, 312. Une seule interfoliation dans le 2e tome sur onglet se trouve à la page 192.

Les annotations dans le 2e tome se trouvent sur les pages, 194, et 204 (qui s'étendent sur la page du texte latin), 206, 210; une écriture postérieure au crayon rouge à la page 226, en plus des notes de Coray; la page 228 comporte cinq lignes d'annotations; des annotations en bas de page, avec trois lignes et demie biffées sont observées à la page 272.

La reliure Carroll, serrée, empêche aujourd'hui toute velléité de numérisation de l'ouvrage. En ce qui concerne moins cette pratique spécifique de Coray, que le contenu des notes elles mêmes, elles sont toutes reprises dans *Ésope* de l'édition corayenne (1810) reproduites dans Teubner[63] en 1872.

L'intérêt supplémentaire des annotations si abondantes et non stylisées sur ce beau papier de l'exemplaire florentin est de laisser établir un ample spécimen de l'écriture grecque de Coray.

À la jonction des sources nouvelles avec des sources anciennes, il y a toujours le relief d'une nouvelle compréhension. Si le maillage de toutes les ombres et toutes les lumières contribuent à identifier un personnage de la première partie du XIXe siècle, en principe insaisissable, les registres se placent, incontestablement, du côté de la lumière.

---

63. L'édition critique de plusieurs centaines de Fables d'Ésope par Carl von Halm (1809-1882), parue dans la Teubneriana (Leipzig 1872), reproduit les leçons des Furia (Florence 1809 & Leipzig 1810), Coray (Paris 1810) et Schneider (Bratislava 1812). Dans la préface de xvi pages de ce dernier, signée «Io. Gottlob Schneider, Saxo», l'auteur se réfère quatre fois à l'Ésope (p. ix, xi (2), xii) de «doctissimus Coray». La Teubneriana, cette collection classique des écrivains grecs et romains créée en 1849, vendue à la maison d'édition K. G. Saur de Munich, est rachetée en 2006, par Walter de Gruyter.

Droit au prêt
Les deux premières lettres de Coray

«Voilà la loi, voici aussi les usages.»
Abbé Desaulnays, Garde de la Bibliothèque du roi.
BnF/AR 57 (sf & sd) à l'avant-dernière page du Rapport
Desaulnays, [3 novembre 1790], corrigée par la plume de l'auteur.[64]

I. Les conditions d'accès au prêt

La correspondance de Coray avec le département des Imprimés est ponctuée par sa première lettre à Van Praet le 18 mars 1799 (an VII) caractérisée comme telle, par des indices intra-textuels, tels «un recepissé (sic) si c'en est l'usage», ou l'inscription de l'adresse postale de Coray «De la rue Vaugirard N° 1193» sur le Registre de la même date, ce qui de coutume ne se reconduit pas d'une fois à l'autre. Chaque nouvelle adresse est répertoriée une seule fois sur le registre. Ainsi, en date du 7 messidor an IX (le 27 juin 1801) y est marqué: «M. Coray, faubourg st Honoré n° 42», sans que cette précision soit réitérée par la suite.

La première composante de cette lettre est l'envoi à Van Praet de *Théophraste*,[65] le premier ouvrage, le sceau philologique de Coray, un fait qui le rend éligible aux privilèges du prêt à la Bibliothèque.

Depuis l'abbé Bignon, nommé bibliothécaire du Roi[66] en 1719, le droit au prêt des livres ne s'accorde jamais *a priori*. Reconduit d'une fois sur l'autre, au cas par cas, il reste tributaire de la teneur de la demande

---

64. Le sigle «AR», pour «Archives de l'Ancien régime». L'abbé Desaulnays, protégé de Malesherbes, est Garde pendant 18 ans aux Imprimés de la Bibliothèque (1775-1793). C'est lui qui va coopter Van Praet en 1784. Ses manuscrits sont conservés dans sa famille. Voyez, François-Xavier de Feller (1735-1802), *Biographie universelle ou Dictionnaire historique des hommes qui se sont fait un nom…*, 4e vol., Bruxelles, J. Leroux, 1848, p. 212.

65. *Les Caractères de Théophraste, d'après un manuscrit du Vatican, contenant des additions qui n'ont pas encore paru en France*. Traduction nouvelle, avec le texte grec, des notes critiques et un discours préliminaire sur la vie et les écrits de Théophraste, par Coray, Paris, J.-J. Fuchs, an VII (1799), lxxxvi+344 p.

66. Simone Balayé, *La Bibliothèque nationale des origines à 1800*, Genève, [Paris], Droz, 1988.

de l'intéressé. La prétention à ce droit impose une condition préalable: que le motif de la demande soit explicité en détail, par écrit, dans un langage circonstancié, traduisible en termes d'utilité publique.

Les règlements imprégnés à cette époque des mots d'ordre d'une certaine radicalité à caractère performatif, se définissent d'un argumentaire succinct, qui reste toutefois comparable d'une décennie à l'autre:

> 1795: «On ne prête de livres qu'aux savants occupés de travaux utiles et destinés à devenir publics.»[67]
> 1813: «Aucun prêt ne pourra être fait qu'à des personnes remplissant des fonctions éminentes, ou se livrant à des études d'une utilité reconnue.»[68]

Cependant, cette radicalité dans le langage officiel, formellement indispensable bien sûr, ne devait être observée qu'avec une certaine souplesse dans la pratique, si l'on en juge au moins par les noms de ces emprunteurs restés jusqu'à nos jours inidentifiables, que ce soit dans les registres, ou dans la correspondance à la Bibliothèque de toute époque.[69]

Le chiasme entre les règlements d'un côté et les usages de l'autre, trait principal du *modus vivendi* de la Bibliothèque, continue à s'affirmer, au XVIIIe et XIXe siècles, à la base de la tension féconde, arrière fond de tout organisme vivant, garantissant la pérennité de cet établissement pluriséculaire, par la création d'un espace des conventions implicites, des contrats tacites, bref des ajustements nécessaires à un mode de sociabilité particulière, productrice d'un droit régi par ses propres normes –convenues, solides et inexprimées.

---

67. «Décret constitutif de la Bibliothèque nationale», *Gazette Nationale ou Le Moniteur Universel*, vol. XXVI, p. 239.

68. Arrêté du ministre de l'Intérieur (Montalivet), le 7 janvier 1813, *Recueil*, op. cit., art. 2, p. 24.

69. Entretien de Vivi Perraky avec Bruno Blasselle, Conservateur à la BnF, directeur de la Bibliothèque de l'Arsenal (1998-2016), en mai 2005 (à paraître). Nos remerciements vont à Jérôme Villeminoz, Conservateur à la BnF, département des Manuscrits, pour avoir soutenu si amicalement, si efficacement, en période de crise sanitaire, la réactualisation de cette ancienne recherche (menée avec le concours initial de Marie-Pierre Laffitte, Conservateur aux Manuscrits, auteure des inventaires «AM» et «AR») et dont les résultats sont premièrement parus, sur proposition de Spyros Asdrachas (1933-2017), in Περράκη Βιβή, «Ἀνέκδοτες ἐπιστολὲς τοῦ Κοραῆ. Ἄγνωστη ἀλληλογραφία πού ἐντοπίσθηκε πρόσφατα στὴν Ἐθνικὴ Βιβλιοθήκη τῆς Γαλλίας», *Ἡ Καθημερινή,–Ἑπτὰ Ἡμέρες*, 29/11/1998, σ. 30.

Coray, le nouvel emprunteur au département des Imprimés, ne peut que satisfaire toutes les clauses relatives au prêt: médecin, docteur de la célèbre faculté de Montpellier, traducteur des livres de médecine anglais et allemands, éditeur scientifique d'une œuvre classique, *Théophraste*, «d'après un manuscrit du Vatican, contenant des additions qui n'ont pas encore paru en France», il traduit également non pas à partir du latin, mais à partir du grec, et ceci dans un français réputé hautement élégant.

Sa première lettre à Van Praet met par ailleurs en avant le fait qu'il est non seulement un des correspondants de Christian Gruner (1744-1815), l'historien de la médecine, spécialiste des écrits d'Hippocrate depuis 1772, mais qu'en plus, il est chargé par «le célèbre professeur d'Iéna» d'une tâche à caractère presque personnel, ce qui le place dans une fonction d'intermédiaire entre la Bibliothèque à Paris et celle de l'Université à Saxe.

II. Langlès: lieu d'adresse privilégié

La deuxième composante de la première lettre de Coray au Conservateur concerne la destination honorifique des exemplaires de son *Théophraste*.

Les personnes auxquelles Coray envoie, par l'intermédiaire de Van Praet, les livres de sa propre production sont, d'une façon variable, les principaux Conservateurs de la Bibliothèque: le nom de Langlès, aux manuscrits orientaux, apparaît 12 fois; celui de Millin, aux Médailles, 6 fois; de Demanne aux Imprimés, 6 fois; de Dacier, aux manuscrits modernes, deux fois; de Theil, aux manuscrits grecs et latins, une seule fois.

Coray adressera toujours un exemplaire de toutes ses œuvres, sans exception aucune, à Langlès, qui n'est pas helléniste: c'est le point d'insistance majeur de cette correspondance, dont la formulation s'apparente à celle-ci:

> «Coray le 18 mars 1799 [lettre n° 1]
> [...] J'ajoute un [...] exemplaire pour votre collègue le citoyen Langlès ; je vous prie de le lui présenter de ma part.»[70]

Louis Mathieu Langlès (1763-1824), orientaliste, est chargé par Ber-

70. BnF/ms, Naf 838, f. 247, Lettre de Coray à Van Praet, [n° 1], 28 Ventôse an 7 (18 mars 1799).

tin,[71] de publier le Lexique Mandchou-français rédigé en Chine par le père Amyot. Ayant aussi vécu en territoire chinois, Langlès fait paraître l'*Alphabet Tartare-Mandchou* accompagné d'un Mémoire sur les éléments graphiques de l'écriture Mandchoue, la langue officielle de l'Empire, et sur les moyens de les reproduire par l'impression en types mobiles, une grande découverte technologique à visée commerciale et donc civilisationnelle –s'efforçant de maîtriser la tension toujours vive entre distance géographique et familiarité culturelle.

Fondateur de l'*École spéciale des langues orientales vivantes*,[72] inaugurée en 1795, Langlès est nommé Conservateur aux Manuscrits orientaux de la Bibliothèque au cours de la même année.

Coray lui adresse ses livres entre mars 1790 et août 1823 [n° 44], le grand orientaliste étant décédé en janvier 1824. En l'absence de lettre intermédiaire entre août 1823 et janvier 1825, la lettre de cette année-ci [n° 45] est la première lettre de Coray qui suit le dernier envoi à Langlès en 1823. À trois reprises, Langlès est le seul destinataire (avec Van Praet bien sûr, et la Bibliothèque) des livres de Coray: en 1799 avec *Théophraste*; en 1812 avec le 4e volume de *Plutarque*; et en 1819 avec le 4e volume de *Strabon* grec, toujours par les bons soins de Van Praet.

La relation de Coray avec Langlès avait pris racine dans la vieille amitié de l'orientaliste avec d'Ansse de Villoison: «Vous trouverez ce soir à souper chez moi», écrit ce dernier en 1787 à Thomas Burgess, «un jeune homme nommé Langlès, qui va nous donner la grammaire et le dictionnaire de la langue tartare».[73]

---

71. Henri Bertin (1720-1792), ancien ministre-secrétaire d'État, permet, dans le cadre de sa politique orientaliste, à deux jeunes Chinois catholiques de venir passer plusieurs années d'étude en France, puis de retourner en Chine, bénéficiaires d'une pension du roi Louis XVI. Bertin appuyait son projet sur la présence des Jésuites auprès de l'Empereur Chinois, mandatés depuis 1688, non par la Compagnie, mais par l'Académie royale des sciences de Paris.

72. Louis-Mathieu Langlès, *De l'importance des langues orientales pour l'extension du commerce, le progrès des lettres et des sciences, adressé à l'Assemblée Nationale*, Paris 1790, in-8°, 40 p.

73. Lettre de G.-B.-G. d'Ansse de Villoison à Thomas Burgess, août 1787, in John Scandrett Harford, *Life of Thomas Burgess*, London, Eyre & Spottiswood, 1840, p. 160-161. C'est l'année où Villoison écrira une belle notice sur les «Instituts politiques et militaires de Tamerlan» de Langlès, (Ch. Joret, *D'Ansse de Villoison et l'hellénisme en France pendant le dernier tiers du XVIIIe siècle*, Paris, Honoré

La lettre de Coray à Chardon de la Rochette (1792) en fixe la thématique: «Je fus mardi à la Bibliothèque sans y trouver M. Langlès. Demain (...) je ne crois pas non plus qu'il y seroit».[74] Le prêt à la Bibliothèque, toujours.

III. Identifier le citoyen Olivier

La deuxième lettre de Coray à Van Praet signale la personne du citoyen Olivier par deux attributs spécifiques: il est connaisseur du latin, puisque il entreprend la copie des textes latins du XVIe siècle pour le compte du professeur Gruner; il détient un certain poste au département des Imprimés, puisque l'on peut rendre à lui des livres empruntés à la Bibliothèque.[75] C'est tout ce que cette lettre laisse inférer. Le nom d'Olivier ne figure nulle part dans le *Nachlass* de Coray.

Comment tenter de cerner cette nouvelle accointance du philologue grec à la Bibliothèque, autrement que par le recours aux sources même de l'établissement. La focale sur un employé mettrait en relief des éléments de sa structuration interne, dans les termes mêmes des documents de l'époque.

Tout d'abord, le Registre de prêt aux lecteurs de l'année 1807 donne son titre professionnel exact: «à Mr Olivier, employé au département des Imprimés».

Olivier jouit de la protection de Millin,[76] conservateur-professeur au Département des médailles, le fondateur et premier directeur du puissant *Magasin encyclopédique, ou Journal des sciences, des lettres et des arts* (1792/1795-1816).

Champion, 1936, p. 385), l'année même où le jeune orientaliste publie son Alphabet mandchou.

74. Ἀδ. Κοραής, *Ἀλληλογραφία* [Correspondance de Coray], op. cit., Lettre de Coray à Chardon de la Rochette, octobre 1792, t. 1, n° 79, p. 277.

75. BnF/ms, Naf 838, f. 245, lettre de Coray à Van Praet, [n° 2], Germinal An 7 (le 22 mars 1799).

76. Aubin Louis Eleuthérophile Millin de Grandmaison, (1759-1818). Conservateur du département des Médailles depuis 1795, est à ce titre le successeur de l'abbé Barthélemy, l'ami proche du duc et de la duchesse de Choiseul, l'un des acteurs du basculement du Cabinet des Médailles, de Versailles à Paris, l'auteur du best-seller en Europe *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce* (1788).

«Olivier n'étant pas encore employé à la Bibliothèque, restait chez lui à s'occuper de recherches pour le citoyen Millin.»[77]

Son recrutement, concomitant de la mise en place de la direction collégiale de la Bibliothèque, lui permet d'être nommé «employé à la Bibliothèque nationale» dès le 4 Brumaire an 4 (26 octobre 1795), selon l'«État des employés à la Conservation de la Bibliothèque Nationale».[78] Marié, 33 ans, selon la même source il était, antérieurement à cet emploi, étudiant. Son prénom et son adresse localisés aux Archives nationales: «Jean-Baptiste, R., Olivier, rue Clichy n° 331»,[79] permettraient des recherches ultérieures.

Olivier empruntait des manuscrits à la Bibliothèque, tels le ms latin 7452, le 17 septembre 1807, et le ms latin 7460, le 13 octobre 1807. Le 9 Thermidor an XII (29 juillet 1804) il demande le volume 377 de St Germain, fonds Séguier in-fol, portant sur les charges de la couronne. J.-B. Olivier travaillait-il pour autrui? Faisait-il partie des collateurs et copistes de la Bibliothèque? La deuxième lettre de Coray [n° 2] à Van Praet le suggère en effet.

Quel était le niveau de rémunération d'Olivier?

Selon l'«État nominatif des Conservateurs et Employés de la Bibliothèque Nationale et de leur traitement»,[80] les employés aux Imprimés, au nombre de sept, appartiennent à la hiérarchie salariale suivante: Demanne reçoit 3.000 par an, 250 par mois et a 208,32 francs de revenu net. Robert et Thory ont 2.400 francs par an, et 166 net par mois. Viot, Olivier, Furlot, Malingre, gagnent 2.000 francs annuels et 166,66 par mois, ce qui leur fait 155 francs net par mois. Les aides reçoivent 1800 francs par an, et 140 net par mois.

Si avant 1795 les Gardes, tel l'abbé Desaulnays, reçoivent 5.000 francs annuels,[81] après cette date les Conservateurs de tous les départements reçoivent 6.000 par an et 500 par mois, ce qui faisait en net, par

77. BnF/ms, AM 121 (Carton).

78. Idem.

79. Archives nationales, AN/AF 17 1214 A, dossier 1 (ff. 141). Commission exécutive de l'Instruction publique. Bureau des Bibliothèques. Demande des places.

80. BnF/ms, AM 107 (Carton).

81. BnF/ms, AR 47 (8), f. 393, «État des reformes et changements faits à la BN... à compter de 1792».

mois 375 francs: le microcosme de la Bibliothèque reflète le macrocosme socio-économique de la France. Telle est exactement la rémunération des professeurs du Muséum d'histoire naturelle et des professeurs du Collège de France, où Coray, pressenti par l'Assemblée des professeurs, a failli être candidat à deux reprises.

Cette répartition des traitements, en vigueur au-delà des premières décennies, reste conforme aux longues courbes salariales du XIXe siècle,[82] et donne l'échelle des revenus où se placent à la fois Olivier, et plus tard Coray, quand de 1801 à 1819 il sera bénéficiaire d'une rétribution gouvernementale pour la traduction collégiale de la *Géographie de Strabon*.

Le cas classique des «non-rendus» et le choix innovant de Coray

«La Bibliothèque du roi est sans contredit, le monument le plus précieux qui soit en France,
moins encore par le nombre et la rareté des volumes,
que par la facilité et la politesse avec laquelle
les bibliothécaires les prêtent à tous les savants.»
Œuvres complètes de Voltaire, Garnier frères, 1885, XVII, 571.

I. Emprunt des livres: délais non assignés

Les livres empruntés et non resitués à temps à la Bibliothèque, les dénommés «non-rendus», s'intègrent, au même titre que les registres de prêt, dans la tradition de la Bibliothèque. Les usages établis en Sorbonne (statut de l'année 1321) des *libri vagantes*[83] en donnent un écho: les «non-rendus» restaient presque toujours hors bibliothèque au bénéfice, souligne Léopold Delisle, le futur administrateur de la Bibliothèque nationale (1874-1905), des membres de la communauté –les fondateurs de la Bibliothèque du Collège de Sorbonne ayant toujours voulu favoriser

82. «Prix et salaires en France à diverses époques», *Journal de la société statistique de Paris* 5 (1864), 201-226.

83. Léopold Delisle (1826-1910), *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale: étude sur la formation de ce dépôt...* [Histoire générale de Paris n° 7], 4 vol., Paris, imprimerie impériale, 1868-1881. Et Fac-sim. de l'éd. de Paris, New-York, B. Franklin, 1973; t. II, Paris 1874, p. 185.

les travaux des maîtres et des étudiants. Les emprunts qui pouvaient durer plusieurs années à ces époques, comme au XIXe siècle, n'avaient pas en réalité de caractère d'exceptionnalité.

Le *Registre des livres prestez commencé le 13 avril 1735* de la Bibliothèque du roi exemplifie à la fois la fréquence des cas d'emprunteurs restés débiteurs, et l'adoption des mesures suivies pour préserver l'état des collections: chaque page de ce répertoire, destinée à accueillir par ordre alphabétique les emprunteurs à venir, débute par un relevé numéroté des livres trouvés en déficit dans les registres précédents, et ceci depuis l'année 1727. Le relevé de 1747 (on y trouve parmi les noms d'emprunteurs, Mme du Chastelet, Daubenton et Montesquieu) remonte à l'année 1727 aussi.[84]

Cette tendance perdure au long du XIXe siècle, où par exemple, le 10 mai 1850 Alfred de Vigny rend un volume emprunté le 23 juin 1826; et les trois brochures de musique empruntées par Paulin Paris en 1838, sont restituées à la Bibliothèque le 3 juin 1859.[85] Le report systématique des lecteurs déficitaires d'une année à l'autre,[86] d'un registre à l'autre, la recherche aussi délicate que systématique des livres au domicile des emprunteurs décédés,[87] et les rapports des commissaires chargés de récolements réguliers à l'époque des vacances font que, *in fine*, rares devraient être les volumes dont la trace soit complètement perdue pour la Bibliothèque.

II. Coray: la restitution post mortem des livres empruntés

Coray, pour qui la confiance de Van Praet (président du Conservatoire[88]

84. G. Ledos, *Histoire des catalogues*, op. cit., p. 140.

85. *Idem*, p 147, 148.

86. Le *Registre de prêt de la Bibliothèque Royale* en 1833, suite à la réforme Guizot de cette même année, contient le relevé des retardataires mois par mois.

87. Les cas les plus connus où des livres de la Bibliothèque sont retrouvés, par les employés de l'établissement chez des emprunteurs après décès, sont répertoriés dans G. Ledos, *Histoire des catalogues*, op. cit.

88. Le président du Conservatoire, choisi parmi ses membres, plus tard appelé «administrateur», était chargé de la correspondance avec le ministère. Coray était connu de presque tous les présidents du Conservatoire de la Bibliothèque. En 1799, le président était Millin, le directeur du fameux *Magasin Encyclopédique*, où paraissent régulièrement les annonces des livres de Coray; en 1799-1800 Gosselin, l'un des trois

entre 1829 et 1832) était tout acquise,[89] avait prévu la restitution *post mortem* des livres empruntés au département des Imprimés.

Quels seraient les ressorts psychiques dans cet engagement?

Coray dressera la liste des livres estampillés de la Bibliothèque, et la fera joindre à ses dispositions testamentaires[90] arrêtées le 3 mai 1825:

> «Je demande à mon ami François Thurot, professeur au Collège Royal de France, de restituer après ma mort, tous les livres qui, se trouvant chez-moi, appartiennent à la Bibliothèque Royale, lesquels sont indiqués sur une liste séparée, jointe au catalogue de ma propre bibliothèque.»[91]

L'ordre est respecté, la dette est reconnue, et juridiquement probante, elle fait désormais partie des attributions notariales de la sphère administrative.

C'est l'acte de Coray, le dernier, envers l'obligeance d'un si formidable bibliothécaire. Acte en réponse au privilège de prêt, un privilège d'autant plus précieux que révocable à tout moment.[92]

«strabonistes»; de 1800 à 1803, et entre 1796 et 1798, Capperonnier, opposé au cercle Villoison (voyez *Rapport sur la BN*, cité [Henri Omont, «Rapport», op. cit.]); Gosselin, à nouveau de 1803 à 1806; Dacier, le protecteur discret de Coray, de 1806 à 1829; Van Praet de 1829 à 1832; et de 1832 à 1838, Letronne, le nouveau «straboniste» en remplacement de Theil, décédé en 1815. Voyez, Léon Vallée, *La Bibliothèque nationale: choix de documents pour servir à l'histoire de l'établissement et de ses collections,* Paris, É. Terquem, 1894.

89. BnF/Département de Littérature et Art, *Registre des livres prêtés*, année 1813, «Prêt M-14048». Aux suites de l'Arrêté du ministre de l'Intérieur Montalivet (7 janvier 1813), cité, les premières inscriptions de prêt sur le Registre de cette année sont précédées de la durée du prêt consentie, fixée à un mois. Dans la lettre -C du répertoire, les inscriptions de l'indianiste Chézy et de l'helléniste Coray ne sont pas accompagnées de cette prescription.

90. Archives nationales, AN/*Minutier central*, dossier 1161 C., *Testament autographe de Coray*, «écrit le 3 mai 1825 et déposé chez Monsieur François Thurot, Professeur au Collège royal de France, le 21 juin 1825».

91. Polychronis Enepekides (1917-2014), *Documents notariaux inédits sur Adamantios Coray, tirés des Archives d'une Étude Parisienne et des Archives de la Seine* [Berliner byzantinistische Arbeiten 19], Berlin, Akademie-Verlag, 1959, II. p. 13.

92. Arrêté Montalivet (1813), cité, art. 5: «L'autorisation de prêter des livres sera susceptible d'être révoquée sur l'avis de l'administrateur», p. 24.

C'est l'acte ultime de son attachement à «la demeure de tous les livres», à l'accès codé, confidentiel aux trésors imprimés, communiqués en vertu d'une topologie historiquement singulière: celle qui –ancrée sur un point à la fois fortuit et déterminé, où la puissance positive des usages déployés dans ce vaste champ d'autorégulation qui est la *Scholarship* en Bibliothèque, «point de rencontre de l'intelligentsia européenne»–[93] déroge perpétuellement, subtilement, à l'adéquation des consignes performatives de l'établissement, mettant à tout instant en relief «les vues nouvelles et philosophiques... dans l'esprit systématique d'utilité générale»,[94] dont la Bibliothèque en France est faite.

Avant l'électrification des salles de lecture et des magasins[95] en 1936-1937 où le travail régulier sur place (étendu alors jusqu'à 18h00, tous les jours, en toute saison) devient une pratique distincte, une pratique en soi, dans la culture de l'Imprimé, «le prêt» est l'un des moyens que l'autorité publique, notamment de 1780 à 1830 à travers tous les Régimes, met à disposition des lettrés permettant, d'un certain point de vue, la circulation raisonnée des savoirs culturellement convoqués, essentiels à la reconfiguration d'un présent. Un présent par définition marqué de *Crise*, fait des moments décisifs, opportunément ouverts à des constellations de *kairos*.[96] Un présent apte à métaboliser les choses passées, à faire le deuil des équilibres perdus, et à établir des repères faits de contingence (forcément) focalisés sur le contemporain –insinuant ainsi que les valeurs ne sont pas

93. Hans Ulrich Seifert, «Deutsche Benützer der Pariser Nationalbibliothek in den Jahren 1789-1815», *Francia* 18/2 (1991), 207.

94. Archives nationales, AN O/1 609, dossier n° 387. *Projet pour l'établissement d'une Bibliothèque Nationale...* Cahier in-folio, sd, de 24 pages: «Les Bibliothèques ecclésiastiques... furent prodigieusement enrichies, augmentées par les dons de divers bienfaiteurs. Ces bibliothèques-là, n'étoient pour autant pas formées dans un esprit systématique d'utilité générale, et les communautés les avoient composées particulièrement pour leur usage. Notre bibliothèque nationale, au contraire sera créée dans des vues nouvelles et philosophiques; elle appartiendra à la nation elle-même, les gens de lettres nationaux et étrangers y trouveront journellement tous les secours» (p. 13).

95. BnF, *Rapport sur le fonctionnement des différents services de la Bibliothèque Nationale*, pendant les années [1930/32-1935/40]. Ministère de l'éducation nationale. Les premiers rapports sont extraits du *Journal officiel*.

96. Les notions *Crise* (avec majuscule) et *kairos* (moment intemporel sans durée), dans l'acception de François Hartog, *Chronos. L'Occident aux prises avec le Temps*, Paris, Gallimard, 2020, p. 230-235, 316.

toutes ni créées, ni validées dans le passé: l'utilité de la Grande Bibliothèque, et l'utilité de l'histoire[97] vont de pair.

L'exécuteur testamentaire de Coray, François Thurot, emporté par l'épidémie de choléra de 1832 à Paris, meurt le 16 juillet 1832 à l'âge de 65 ans. Coray en avait 82. C'est le plus vieux qui enterre le plus jeune. Coray composera l'épitaphe[98] de Thurot, et jusqu'à la fin de sa vie, le 6 avril 1833, ne cessera de faire part de sa douleur face à la perte inopinée de son grand ami, soutien et disciple.[99]

La France déplore déjà de nombreux morts de l'épidémie, dont, entre autres, le peintre Jean-Baptiste Augustin, le magistrat Cassini, l'homme politique Blanqui, le Général Daumesnil, le Général Lamarque, le minéralogiste André Laugier, et Casimir Périer, régent de la Banque de France de père en fils, et président du Conseil.

Un moment lourd pour la nouvelle érudition se dessine aussi, avec la disparition, due au choléra, des cinq professeurs du Collège de France, élus pour leur enseignement novateur:[100] François Thurot à la chaire de Philosophie (1814-1832), Abel Rémusat pour le Chinois (1814-1832), Léonard de Chézy pour le Sanscrit (1814-1832), Jean-Baptiste Say pour l'Économie politique (1831-1832), et Champollion pour l'hiéroglyphique égyptienne (1831-1832).

L'épidémie ne frappe pas que les «faubourgs insalubres» de la Capitale. La contingence va stopper, durablement, le cours de l'institutionnalisation des langues jusqu'alors écartées, mais admises au sein du Collège

---

97. Friedrich Nietzsche, «De l'utilité et de l'inconvénient de l'histoire pour la vie», *Œuvres philosophiques complètes*, II, 1, Paris, Gallimard, 1990, p. 91-169.

98. Coray rédige l'épitaphe de François Thurot, en grec, et le fait insérer dans l'«Avis au lecteur», à la IIe partie du 4e tome de ses *Atacta* (1832), son dernier ouvrage (le 5e tome paraîtra *post mortem* en 1835). Et il «déclare aux notaires le 26 juillet 1832 laisser son testament entre les mains de la veuve Thurot», in Archives nationales, AN/*Minutier central*..., *Testament de Coray*, cité.

99. François Thurot, le premier, après d'Ansse de Villoison, à rendre publics les apports de Coray à la Philologie. Voyez, Fr. Thurot, [sur *Théophraste*], *Décade Philosophique* 3 (1799/1800), Rubrique «Littérature grecque», notamment p. 340, 342.

100. Vivi Perraky, «Resémantiser un intitulé fondateur? Les chaires de grec au Collège de France», in Wolf Feurhahn (éd.), *La politique des chaires au Collège de France*, Collège de France/Les Belles Lettres, 2018, p. 253-277.

de France, traditionnellement à l'affût des savoirs neufs. Coray, un représentant des plus autorisés de la critique textuelle, candidat pressenti en 1814 à la chaire restée vacante d'Édouard Bosquillon[101] (qui a toujours enseigné Hippocrate), a dû certainement avoir des raisons personnelles pour qu'il juge nécessaire, à 66 ans, de se désister, ouvertement, en faveur de son ami Thurot.

III. Coray: rendre tous les livres, sauf un. Lettre à Dacier

Quand en 1832 l'aggravation de la santé de François Thurot ne laisse plus aucun espoir de rétablissement, Coray, malgré la détresse qui l'envahit, va pouvoir s'occuper de faire restituer ses livres à la Bibliothèque:

> *Registre des livres prêtés*, inscription du 11 juillet 1832:
> «M. Coraï en envoyant tous les livres prêtés a retenu le fol. G 22.»[102]

Cet ensemble des livres rendus en 1832, biffés dans les registres des années précédentes, y restent forcément sans indication sur la date de leur retour (voyez *supra*) et dont les titres resteront de ce fait à jamais inconnus. D'autant plus que la liste autonome faite par Coray pour les inventorier, s'avère aujourd'hui tout aussi introuvable que le catalogue même de sa bibliothèque personnelle.

Quel est cet ouvrage dont Coray a tenu à ne pas se séparer? Quel en est l'auteur?

C'est Isaac Casaubon, éditeur de Strabon,[103] dans l'édition de Paris 1620, dont le titre renseigne: «nec non alius ad Isaaci Casauboni com-

---

101. *Idem*. La contribution de Coray à l'histoire de l'Hellénisme se définit par la mise à disposition pour le milieu savant, occidental et oriental, d'un grec moderne littéraire, administratif et juridique, enrichi des mots de sa propre fabrication («police» in *Beccaria*, 1802; «civilisation», in *Héliodore*, 1804), objet de transmission pédagogique, dont il se veut, sous certains aspects, l'acteur principal. Coray est l'initiateur d'une nouvelle historicisation de la langue grecque, à l'origine du philhellénisme savant en Occident. Voyez, Conférence de Gilles Pécout: «Le moment philhellène des intellectuels et écrivains Français...», Institut Français d'Athènes, Auditorium Théo Angelopoulos, le 19 nov. 2021.

102. BnF/Département de Littérature et Art, *Registre des livres prêtés*, année 1832, «Prêt M-14070», inscription du 11 juillet 1832. Écriture autre que celle de Van Praet. Le nom Coray orthographié «Coraï».

103. *Strabonis Rerum geographicarum libri XVII. Isaacus Casaubonus recen-*

mentarios» –«rien moins qu'avec les commentaires de Casaubon».[104]

Pourquoi ne pas l'avoir rendu en juillet 1832? Avec le reste de ses livres empruntés?

Il n'y avait pas eu de nouveaux projets philologiques liés à Strabon en cette période où Coray est, par ailleurs, un an avant sa mort, entièrement absorbé par l'évolution politique du nouvel État grec.

Comme à tous les retardataires suite au décret Montalivet (janvier 1813), une réclamation lui est adressée de la part de Dacier, président du Conservatoire, pour qu'il rende les ouvrages demeurant consignés sous son nom. Coray, répond comme il se doit, du point de vue de sa charge officielle, dans une lettre des plus importantes de sa correspondance:

> (extr.) «… Je suis prêt à rendre à la Bibliotheque Impériale les livres que ses conservateurs ont eu la complaisance de me prêter ; … Je n'ai emprunté ces livres, Monsieur, que pour mon travail sur Strabon, travail bien long et bien pénible que le gouvernement nous a confié, à mes estimables collaborateurs et à moi, et qu'on me rendra bien plus pénible, si l'on m'ôte les secours que je reçois de la Bibliotheque (sic) Impériale.» [105]

Mais le dernier des cinq volumes de la traduction de la *Géographie de Strabon, traduite du grec en français*, issu des Commandes impériales (1805-1819), paraît en 1819.[106] Et là on est en 1832. Même chose pour

---

suit… latina versio, ab eodem Casaubono recognita… index… tam geographicus quam historicus, nec non alius ad Isaaci Casauboni commentarios, Lutetiae Parisiorum, Typis regiis, 1620.

104. Cet ouvrage premièrement emprunté le 1er Fructidor an X (19 août 1802), BnF/Département de Littérature et Art, *Registre des livres prêtés*, an X, «Prêt M-14037», inscription du 19 août 1802, est rendu le 24 Vendémiaire an XI (16 octobre 1802), suivant la lettre de Coray à Van Praet du 24 Vendémiaire an XI (16 octobre 1802), BnF/ms, Naf 838, f. 254 [n° 10].

105. BnF/ms, AM 104 (Carton), Lettre inédite (extr.) de Coray à Bon-Joseph Dacier (1742-1833), président du Conservatoire, Paris, le 7 février 1813. Orthographe du texte respecté –le mot «bibliotheque» est sans accent. Coray commençait à ce moment la traduction d'un ensemble des trois livres, les XII, XIII, XIV de la 2e partie du IVe volume (1814-1816) de la *Géographie de Strabon*, décrivant l'Asie mineure du point de vue également ethnographique.

106. *Géographie de Strabon, traduite du grec en français* «Par ordre du gouvernement» [par La Porte du Theil (1742-1815), Coray (1748-1833) et Letronne (1787-1848), avec des notes géographiques de Gossellin (1751-1830)], Paris, Imprimerie impériale, 5 vol., in-4°, 1805-1819.

le dernier des quatre volumes de *Strabon* grec (1815-1819) qui paraît en 1819 également.

Pourquoi alors Coray a-t-il tenu à garder ce volume de Géographie, sans motif apparent qui puisse se justifier par quelque raison de nécessité immédiate ou professionnelle?

Ce texte est le support formateur de sa jeunesse. C'est par les navires engagés à l'entreprise commerciale de son grand-père maternel[107] en Hollande que Coray, jeune encore à Smyrne, se trouve avoir eu entre les mains, un hasard pur selon ses propres mots, la *Géographie de Strabon* dans l'édition de Isaac Casaubon annotée et commentée par le grand humaniste, parue d'abord à Genève en 1587, puis à Paris en 1620 et ensuite à Amsterdam en 1707, cette dernière étant effectivement l'édition parvenue à la demeure Coray.

C'est l'ouvrage évocateur des émotions de son passé, liées aux premières velléités identitaires à un «idéal du moi». Sur terre «ennemie»,[108] sans modèle, sans principe de contrat, en l'absence de système notionnel sur les origines sociétales, autre que «l'image des ancêtres asservis»,[109] ce bel imprimé aurait tenu lieu de signalement d'«un ailleurs par-delà», et

---

107. Adamant Ryssios, grand-père de Coray, le père de Thomaïs Ryssia–Coray, mort en 1747, un an avant la naissance d'Adamant, professait la littérature grecque à Constantinople, puis à Chios, avant de s'établir dans les affaires commerciales à Smyrne. Voyez, *Βίος Ἀδαμαντίου Κοραῆ, συγγραφεὶς παρὰ τοῦ ἰδίου* (...), φιλοτίμῳ δαπάνῃ τῶν ὁμογενῶν, Ἐν Παρισίοις, ἐκ τῆς τυπογραφίας Κ. Ἐβεράρτου, 1833 [*Vie d'Adamantios Coray écrite par lui-même*, Paris, chez Eberhart, 1833], p. xxii et note 1; texte de 25 pages (5 à 30), daté du 23 décembre 1829. Traduit pour la première fois du grec en français par le Baron Paul d'Estournelles de Constant, in *Lettres inédites de Coray à Chardon de la Rochette (1790-1796), suivies d'un recueil de ses lettres françaises à divers savants*, Paris 1877, 18 p. (xxi-xxxix).

108. Sanjay Subrahmanyam, *Empires between Islam and Christianity, 1500-1800*, Albany, State University of New York Press, 2019, p 156-162: «The Ottoman Empire declined economically because of its rigid adherence to outmoded legal institutions» (p. 161). Deux textes classiques sur cette juxtaposition: Traian Stoianovich, «The Conquering Balkan Orthodox Merchant», *The Journal of Economic History*, Cambridge University Press, 20/2 (June 1960); Timur Kuran, «The Islamic Commercial Crisis: Institutional Roots of Economic Underdevelopement in the Middle East», *The Journal of Economic History* 63/2 (June 2003).

109. Walter Benjamin, «Sur le concept de l'histoire» [1940], *Œuvres III*, Paris, Gallimard, 2000, p. 438.

il aurait cristallisé le destin de Coray du moins au regard de la langue: de l'«idéal du moi» à la langue idéale il n'y a qu'un pas, passage audacieux qui renferme en condensé les positionnements successifs de Coray sur la perfectibilité de sa langue maternelle.

La fine subdivision de toute une gamme des caractères grecs dans ce chef d'œuvre typographique, sorti des presses de Wolters,[110] véritable tableau polysémique, aurait très tôt évoqué pour Coray la multiplicité des attributs du grec «du» par le latin, et du latin interprétant le grec.

C'est l'ouvrage qui a formalisé pour le jeune Grec de l'Empire Ottoman l'introduction aux codes de la convention philologique européenne, ponctuée par les annotations latines. Elles ont à jamais attaché Coray à l'amour des scholies en latin, la langue technique des philologues et scholiastes de l'Occident.

Dans son autobiographie, Coray fait grand cas, et consacre une place démesurément étendue à sa «rencontre» avec Casaubon: «Le désir d'apprendre cette langue s'était allumé dans mon âme en voyant les notes latines... et surtout les notes latines de Casaubon».[111] Et il continue: «à chaque fois que j'ouvrais le livre de Strabon, je me torturais par la seule vue des longues notes de Casaubon, par lesquelles j'espérais comprendre le texte».[112]

Message: pour atteindre la textualité ancienne il faut passer par les commentaires des époques modernes. Le passé appartient aux formulations successives de sa postérité. Malgré la valeur d'immuabilité attribuée malencontreusement au monde hellénique, le conservatisme textuel, c'est

---

110. Johann Wolters, imprimeur-libraire d'Amsterdam (1687-1714), avait imprimé, précédemment à la *Géographie de Strabon*, toutes les planches en relief dont se compose l'ouvrage de Frederik Ruysch, *Thesaurus anatomicus*, 6 vol. in-4°, Amsterdam, J. Wolters, 1701-1705. Fr. Ruysch (1638-1731), chirurgien et anatomiste réputé pour sa collection de pièces anatomiques rares, acquise en 1697 par le tsar Pierre le Grand lors de sa visite à Amsterdam, et dont plus de 900 pièces sont encore conservées et étudiées au début du XXIe siècle (Musée Pierre Le Grand de Saint-Pétersbourg) grâce à la mise au point, par le scientifique hollandais du XVIIe siècle, d'une technique révolutionnaire d'embaumement.

111. *Vie d'Adamantios Coray*, cité, p. xxvi.

112. *Βίος Ἀδαμαντίου Κοραῆ*, cité, p. 12. Dans la traduction française de cet extrait de la *Vie*..., *ibidem*, une erreur s'est glissée, (p. xxvi) qui oblige au recours à la version originale (p. 2), dont nous sommes ici le traducteur.

à dire le parti-pris pour la lettre des manuscrits supposés originaux, reste infertile sans les corrections inventives, moins fermés à la conjecture, apportées par les philologues modernes[113] qui communiquent en latin. Rien ne se peut sans cette tradition en Philologie, telle que développée successivement en Angleterre, en Hollande, en France, et puis en Allemagne: c'est la façon de Coray d'être dès le départ, et par définition, européen.

IV. Coray et la filiation Casaubon

Quelle est l'édition exacte de ce livre arrivé à Smyrne dans le navire de son grand père?

Elle est celle d'Isaac Casaubon, *Στράβωνος Γεωγραφικῶν, Βίβλοι ιζ*... avec les notes de Casaubon (en majuscules sur le frontispice), Amsterdam 1707, en 2 vol.[114]

Il s'agit d'un petit folio, ou plutôt d'un grand in-4°, cette édition de 1707, où le titre figure en grec et en latin (le titre de l'édition de 1620 est en latin uniquement), composé de 1329 pages en deux volumes. Le premier comprend jusqu'au Livre IX de la *Géographie*. Présenté en deux colonnes par page, grec et latin en regard, le grec sur les deux bords extérieurs de la double page, le latin aux bords intérieurs. C'est l'édition que Coray emprunte à la Bibliothèque le 21 Mai 1810:

> *Registre des livres prêtés*:
> «Strabonis geographicarum, 2 vol.»[115]

---

113. Pierre Judet de La Combe, *L'Agamemnon d'Eschyle. Commentaire des dialogues*, 2 vol., *Cahiers de Philologie* 18 (Série Les textes), Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2001, v. I, p.16, 21.

114. Isaac Casaubon, *Στράβωνος Γεωγραφικῶν, Βίβλοι ιζ. Strabonis Rerum Geographicarum, Libri XVII*, [frontispice: Strabonis Geographia cum notis Casauboni et aliorum...], Notae Integrae G. Xylandri, Is. Casauboni, F. Morellii, Jac. Palmerii..., Amstelaedami, apud J. Wolters, 1707, 2 vol.

115. BnF/Département de Littérature et Art, *Registre des livres prêtés*, année 1810, «Prêt M-14045», inscription du 21 mai 1810. La recherche sur les registres de prêt, réactualisée depuis 1998, avec la nouvelle série de vérifications qu'elle implique, n'aurait en aucun cas abouti, sans le soutien de Ségolène Blettner, adjointe au responsable de la conservation du département Littérature et Art de la Direction des collections à la BnF. Qu'elle soit ici remerciée de son amical accompagnement, et de la généreuse mise à disposition de son savoir sur l'histoire des pratiques du prêt.

Une performance esthétique de l'imprimeur Wolters cet ouvrage où, les annotations qui appartiennent majoritairement à Casaubon sont disposées toutes dans l'espace infra-paginale, suivant une mise en page aussi élégante qu'illustrative de l'emplacement des différents annotateurs, postérieurs à Casaubon, et qui sont: Christoph Cellarius (1638-1707); Lukas Holste (1596-1661); Jacques Le Paulmier de Grentemesnil (1587-1670); Johannes Meursius (1579-1639); Fédéric Morel (1552-1630); et Ezechiel Spanheim (1629-1710).

Mais alors pourquoi Coray gardera-t-il jusqu'à la fin de sa vie, non pas l'édition de 1707, mais celle de 1620?

N'y aurait-il pas eu d'additions pertinentes de la part de ces érudits pendant les 87 ans qui séparent les deux éditions principales de *Strabon*?

Deux éléments de réponse. Dans son Autobiographie, Coray parle de «réimpression». Et quant aux autres commentateurs, eux, ne comptaient pas vraiment à ses yeux: «L'édition d'Amsterdam [1707] est beaucoup trop chère, et ne contient rien de bien remarquable par rapport à l'autre [1620]».[116]

Si aucune différence notable donc n'existe entre ces deux superbes éditions, quel aurait été le principe d'attachement de Coray à celle de 1620?

Il s'agit d'un grand folio de 1192 pages, dont les 843 donnent le texte du géographe de l'antiquité en 2 colonnes; les 70 pages en 2 colonnes, c'est l'index; et les 272 pages, imprimées en 2 colonnes aussi, contiennent les commentaires et notes de Casaubon, deux formules qui se distinguent essentiellement par le degré d'élaboration dans leur écriture.

Remarque: Si dans l'édition de 1707, les commentaires de Casaubon paraissent dans l'espace inférieur de la page, amalgamés avec ceux des autres érudits, à l'inverse, dans l'édition de 1620, ils sont tous rassemblés à la fin du livre, imprimés dans l'espace postérieur du volume, en texte continu, libre des annotations ultérieures. Les explications de Casaubon peuvent ainsi être lues dans l'édition de 1620, en texte autonome, le long donc de 272 pages, en tant que récit unique, un récit en soi.

---

116. Ἀδ. Κοραής, *Ἀλληλογραφία* [Correspondance de Coray], op. cit., Lettre de Coray à A. Vassileiou (Lyon), du 11 novembre 1802, t. 2, n° 260, p. 51. Question sur les livres que ce dernier cherche à acquérir par l'intermédiaire et par le choix de Coray. Traduction de l'auteure.

Cette disposition particulière affectée aux commentaires de Casaubon, constitue la différence principale, le trait distinctif entre les deux éditions de *Strabon*, celle d'Amsterdam 1707 et celle de Paris 1620.

Hypothèse: Si cette caractéristique est significative, plutôt que Strabon, l'objet du désir de Coray ne serait-il pas en réalité Casaubon?

Isaac Casaubon (Genève 1559-Londres 1614) qui, jeune encore, s'initie au grec par son père, dans une grotte de montagne du Dauphiné, où la famille se cachait après la Saint-Barthélemy. À l'Université de Genève à 19 ans, sous la direction du crétois François Portus (Candie 1511-Modène-Ferrare-République de Genève 1581) Casaubon, en succédant à son maître, et à la demande de ce dernier, tient la chaire de Grec pendant 14 ans, de 1582 à 1596 où, entre autres, il fera paraître en 1592 son édition fondatrice de la méthode philologique[117] –celle des *Caractères de Théophraste*, philosophe pour qui, seul le savant a la prérogative de n'être pas un étranger hors de sa ville natale, mettant déjà en relief l'importance des «itinérances du savoir».[118]

Casaubon, né des parents Français huguenots: de Genève, au sud de la France (terre d'adversité), puis de Genève à Montpellier, ensuite à Paris, bibliothécaire-adjoint à la bibliothèque du roi sous Henri IV, terminera sa vie à Londres.

Coray, né des parents Grecs, sujets de l'Empire Ottoman: de Smyrne (terre d'adversité), à Amsterdam, puis de Smyrne à Montpellier, il poursuivra tout son cheminement à Paris.

Coray, qui a toujours travaillé à l'établissement de ses textes avec les commentaires, aussi abondants que rigoureux de Casaubon, en consacre

---

117. Hélène Parenty, *Isaac Casaubon Helléniste. Des studia humanitatis à la philologie*, Genève, Droz, 2009, notamment p. 50-79 & 154-168. Comme pour Villoison, Boissonnade, Mablin ou Coray, ainsi que pour Casaubon «le corpus grec ne s'arrête pas avec la fin de l'Antiquité» (p. 28). «La traduction de *Théophraste* réalisée par Casaubon, un texte connu pour être, depuis l'Antiquité, extrêmement corrompu, fait suite au texte grec, au lieu d'être imprimé en regard et, pour la première fois, le commentaire occupe nettement plus de pages (270) que le texte et la traduction réunis (respectivement 42 et 30)!» (p. 65). Sur 160 auteurs cités par Casaubon, 94 écrivent en grec et 59 en latin (p. 88).

118. Christian Jacob, «Circuits et dynamiques de la mobilité», in C. Jacob (éd.), *Lieux de Savoir*, *Espaces et communautés*, partie 3, section 5, Paris, Albin Michel, 2007, p. 779.

des passages appuyés[119] dans le Discours préliminaire de sa propre édition des *Caractères de Théophraste* (1799), en s'inscrivant 207 ans plus tard, et dès sa première parution philologique, en fonction de cette illustre ascendance.

Malgré l'écart de deux siècles, le canon des auteurs grecs reste paradoxalement le même: *Athénée*, *Théophraste*, *Strabon*, *Polyen*, *Aristote*, sont les textes principaux corrigés et édités à la fois par Casaubon et par Coray.

V. Annotations latines: l'estampille philologique de Coray en Europe

L'insertion des notes infrapaginales en latin, en français ou en grec ancien dans ses textes grecs modernes, assure la transmissibilité de son apport en Philologie.

Cette pratique d'annotation, dominante tout au long de son œuvre éditoriale grecque (1802-1832), est en principe destinée, majoritairement, aux Grecs en quête d'instruction, et en réalité elle est adressée, tout naturellement, à la communauté philologique européenne. Cette application primordiale de l'annotation latine, le langage technique de l'expertise, a pu faire introduire ses travaux au sein d'une normativité didactique prédéfinie, telle l'Université de la deuxième Restauration, à une époque où le grec est principalement enseigné à l'aide de traductions.

Sept prêts de la *Politique d'Aristote* dans l'édition de Coray (1821) sont consignés entre 1824 et 1837 dans quatre Registres de prêt de la Bibliothèque de la Sorbonne,[120] cotés Ms 414, Ms 444, Ms 445, Ms 446, ce qui donne à penser que des ouvrages de Coray faisaient partie des collections de la Bibliothèque de l'Université, sans pouvoir cependant déterminer la date de leur entrée, étant donné que les Registres d'acquisition[121] ne s'y établissent systématiquement qu'à partir de 1837.

---

119. Le Discours préliminaire des *Caractères de Théophraste*... de Coray (1799), op. cit., de 71 pages, contient des références à Casaubon aux pages 43, 46, 47, 56, 58, 65, 68, 69.

120. V. Perraky, «Anciens Registres de prêt (1812-1837). Fenêtre sur la société des enseignants et bibliothécaires», in Laurence Bobis & Boris Noguès, *La Bibliothèque de la Sorbonne: 250 ans d'histoire au cœur de l'Université*, Éditions de la Sorbonne, (à paraître le 20-1-2022).

121. Nous devons cette importante précision sur l'historique des registres d'ac-

Les emprunteurs en tant que agrégation sociale, ou disposition collective –tels, à une échelle minimale, les lecteurs ici de Coray affiliés à la Sorbonne, Bardier, Bauduin, Cadet-Prévot, Courgeon, Forgeot, Poirson, Vendryer– ne donneraient-ils pas, par un dépouillement éventuel des registres à grande échelle, une matière micro-historique foisonnante sur les savants, conçue à partir d'un axe tangible, fixe et vérifiable? Une matière qui, et en parallèle avec les grands acteurs d'une époque, aurait pu procurer des indices d'une rare finesse sur la dite structure sous-jacente aux systèmes de pensée.[122]

La destination réelle des commentaires de Coray au monde académique est exemplifiée par l'emploi postérieur de ses notes parues premièrement dans son [Prodrome][123] chez Firmin Didot en 1805. Nous avons en effet, une reproduction presque *in extenso* de ces annotations dans le Supplément à Nicolas Damascinos, aux éditions de Leipzig[124] en 1811. La conception de cet ouvrage se définit par les annotations réunies justement des Coray, Creuzer, Schweighauser, les philologues les plus en vue d'Europe.

À la deuxième page de la Préface de ce livre collectif, l'indication bibliographique complète de [Prodrome] (7½ lignes, rôle de Zossiama compris), exprime l'hommage rendu à Coray. Les citations de 1811 à l'édition corayenne de 1805 se trouvent insérées à un rythme soutenu tout au long de l'ouvrage, tel le début du livre, aux pages: vi, viii, xii, 3, 4, 7 (2), 9, 10, 11, 15 (2), 17 (2), 19 (3) etc.

---

quisition au XIXe siècle, à Isabelle Diry-Löns, adjointe à la direction du département des manuscrits et du livre ancien, de la bibliothèque de la Sorbonne, où Valérie Medeiros, Carlos Puentes, Aïda Kettou, savent tout mettre en œuvre pour que le travail de recherche soit agréablement et efficacement poursuivi. Qu'ils soient ici toutes et tous remerciés.

122. Antoine Compagnon, «Paul Hazard, transatlantique», in David Simonetta, Alexandre de Vitry (éd.), *Histoire et historiens des idées. Figures, méthodes, problèmes*, Collège de France éditions, 2020, p. 191.

123. Coray, *Πρόδρομος Ἑλληνικῆς Βιβλιοθήκης περιέχων Κλαυδίου Αἰλιανοῦ τὴν Ποικίλην Ἱστορίαν, Ἡρακλείδου τοῦ Ποντικοῦ, Νικολάου τοῦ Δαμασκηνοῦ τὰ σωζόμενα.* Ἐν Παρισίοις, Ἐκ τῆς τυπογραφίας Φ. Διδότου, αωε [1805].

124. *Supplementum Editionis Lipsiensis, Nicolai Damasceni, continens annotationes et emandationes* Diamantis Coray, Friderici Creutzeri, Johannis Schweighauseri... et aliorum, Lipsiae, 1811, xiv-96 pages & Index.

Il est dommage que, dans la perspective de la circulation du livre grec à Paris au cours de cette partie du XIXe siècle, l'ouvrage de Coray intitulé *Συνέκδημος ἱερατικὸς* (octobre 1831) qui traite des affaires ecclésiastiques[125] soit emprunté, «pour un mois», au département des Imprimés, en juillet 1833 (rendu en février 1835) par François Achille Doquin de Saint-Preux, employé à la Bibliothèque, sans que l'on puisse savoir de ce fait, le demandeur réel de cet ouvrage rédigé en grec et à contenu ciblé, ne traitant point des textes classiques. Quoique ce livre soit paru en anonyme, l'inscription sur le Registre, marquée par une plume souple et fluide en grec, renseigne: «Συνέκδημος Ἱερατικός, (éd Coray), Paris, F. Didot, 1831».[126]

Qui sont ces emprunteurs pour qui travaillent les bibliothécaires? Depuis le XVe siècle, la question demeure.[127]

VI. Commandes impériales: familiarité destinale de Coray avec Strabon. Lettres à Jomard

Outre la pratique d'annotation, la familiarité avec Strabon aura pour le savant grec de Paris un rôle destinal dans les trajectoires de son existence, étant donné que le *Strabon traduit du grec en français*, objet des Commandes impériales, reste de 1801 à 1819 un lien permanent entre le statut «moi-helléniste» du philologue, et les instances représentatives de l'État français, avec tout ce que cela implique dans le concept des langues, des cultures, de l'homme en société.

L'importance de cette traduction pour les autorités politiques du pays est reflétée dans les modalités de réception des trois premiers volumes du géographe Grec de l'antiquité sortis des presses impériales en 1805, 1809 et 1812. L'allocution du ministre de l'Intérieur Montalivet, présentée au corps législatif «pour faire connaître la situation de l'intérieur de l'Em-

---

125. *Συνέκδημος Ἱερατικός, περιέχων τὰς δύο πρὸς Τιμόθεον καὶ τὴν πρὸς Τίτον ἐπιστολὰς τοῦ Ἀποστόλου Παύλου*, Paris 1831.

126. BnF/Département de Littérature et Art, *Prêts. Noms des emprunteurs*, 1833, «Prêt M-14071», inscription du 22 juillet 1833.

127. Jeanne Vielliard, «Le Registre de prêt de la Bibliothèque du Collège de Sorbonne au XVe siècle», art. cit., p. 280.

pire dans les années 1811 et 1812», est un bel élément de la mosaïque recherchée:

> Exposé de la situation de l'Empire – le 25 février 1813 (extr.)
> «- Les travaux de l'Institut de France continuent: le tiers de son dictionnaire est fait.
> - Le traduction de Strabon … honore les savants utiles qui en ont été chargés. Le XVIe volume du recueil des Ordonnances des Rois de France a été publié.»[128]

Il est à cet égard significatif que la référence à Strabon dans cette allocution, intercalée donc entre la rédaction du *Dictionnaire de l'Académie* et la publication du *Recueil des Ordonnances des Rois*, sans alignement, soit immédiatement suivie du rapport sur l'état de la Marine en France.

Il se peut que Coray, avec ses collaborateurs, ait été présent à cette cérémonie officielle. Philippe Fournaraki[129] dans une lettre aux inspecteurs des écoles de Chio, datée du 24-6-1867, fait part d'un détail évocateur sur la tenue vestimentaire de Coray portant l'épée recommandée, selon cette source, en pareilles circonstances.[130]

La participation de Coray aux Commandes impériales lui apporte également rétribution et affiliation administrative: dans les dossiers des Archives nationales concernant les «strabonistes», d'où provient cette appellation, le nom de Coray est listé dans le «Personnel administratif», et le paiement de sa pension, signé Barbier-Neuville, chef de la division au ministère de l'Intérieur, est répertorié dans la «Comptabilité générale» (listes à paraître) ce qui, dans le cadre d'une systématisation de la poli-

---

128. Archives nationales, AN/AD XIXe/1-2, *Exposé de la situation de l'Empire présenté au corps législatif* – dans la séance au Palais des Tuileries, le 25 février 1813, par M. le comte de Montalivet, ministre de l'Intérieur, de l'Imprimerie impériale, 1813.

129. Philippe Fournaraki (ou Fournarachi), médecin grec de Paris, natif de Chios, secrétaire personnel de Coray, traducteur (entre autres) de Pierre Daunou, *Essai sur les garanties individuelles* (1819), à partir de la 3e édition de 1822; traduction grecque moderne, chez Firmin Didot, 1825. Voyez, Iliou – Polemi, *Ἑλληνικὴ Βιβλιογραφία τοῦ 19ου αἰώνα* [Bibliographie grecque du 19e siècle], t. 2, cité.

130. P. Enepekides, *Documents notariaux inédits*, op. cit., p. 4-5, note 3. Citation de M. S. D. Kavvadas, *Ἡ ἐν Χίῳ βιβλιοθήκη Κοραῆ* [La bibliothèque de Coray à Chios], Athènes 1933, p. 83. Une erreur s'est glissée dans le texte de Fournaraki; il faudrait lire «impériale» à la place de «royale».

tique culturelle, fournit une source méconnue pour l'histoire sociale des savants.[131] En parallèle avec les listes administratives, une note manuscrite signée de Coray datée du 21 mai 1816, destinée (sur support imprimé) au ministre, indique à propos des années 1814 et 1815 la somme de 2.000 et de 3.000 francs respectivement, définissant la rétribution annuelle de Coray pour la traduction de Strabon.[132]

Cette coopération au projet Strabon lui confère en outre un statut particulier, objet de privilèges, explicités dans ses deux lettres à Jomard[133] en 1819 et en 1827, portant sur le sujet de la gratification gouvernementale accordée aux «strabonistes»: le superbe ouvrage de la *Description d'Égypte*.

Première lettre de Coray à Jomard le 19 janvier 1819.

[sans formule d'adresse]

«Monsieur,
Je viens d'apprendre la publication de la 3ème livraison de la Description d'Égypte. Permettez moi de vous rappeler que je suis du nombre de ceux que le gouvernement a gratifiés de ce superbe ouvrage. Vous m'obligerez beaucoup, si vous vouliez bien me faire parvenir cette livraison, conditionnée comme celle que Mr Gossellin a reçue.»[134]

Seconde lettre de Coray à Jomard le 25 août 1827.

---

131. Jean-Luc Chappey, Antoine Lilti, «Les demandes de pensions des écrivains, 1780-1820», *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 2010/4, 156-184.

132. Bibliothèque Coray de Chio, MS 476. Note de Coray au *verso* de la lettre circulaire (7 mai 1816) du ministre de l'Intérieur Lainé (1816-1818) demandant aux bénéficiaires de remplir les bulletins imprimés sur l'état personnel des traitements, eu égard à l'article 78 de la nouvelle loi des finances, concernant les allocations aux savants, littérateurs et artistes, «qui sont dans les attributions du Bureau des sciences et des beaux-arts», la 2ème division du ministère de l'Intérieur.

133. Edme-François Jomard (1777-1862) ingénieur, géographe, archéologue, membre de l'Institut, créateur du département des Cartes et Plans de la Bibliothèque (1828-1862). Membre de la commission scientifique et de l'Institut d'Égypte (1799-1801).

134. BnF/ms, Naf 21937 (f. 262), Commission d'Égypte, vol. 4, Correspondance. Première lettre inédite de Coray, de la rue Madame n° 5, derrière le Luxembourg, à Edme-François Jomard (1777-1862), [sans inscription d'adresse], Paris, le 19 janvier 1819. Marqué en bas de page à gauche, «Livré le 28 janvier 1819».

> «à Monsieur Jomard, membre de l'Institut Royal, rue Grenelle (faubourg St Germain) n° 15, à Paris
>
> Monsieur,
> En réponse à la circulaire que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, je vous prie de vouloir bien livrer au relieur l'exemplaire qui m'est destiné; je lui payerai les 35 francs, prix du cartonnage. Quand aux autres frais à faire pour introduire dans les volumes précédents ce qui leur manque, je présume que le relieur enverra chercher chez moi ces volumes, et qu'il n'en exigera que le prix qu'il fait payer aux autres.»[135]

Coray semble particulièrement attaché à la réception honorifique de *L'Expédition d'Égypte*, symbole incontournable d'une certaine appartenance –au point d'en tisser une de ses volontés testamentaires:

> «Je sollicite du gouvernement la remise de ce qui reste à paraître du grand ouvrage de la Description d'Égypte, d'un exemplaire, duquel sa Majesté a bien voulu me gratifier, pour avoir coopéré à la traduction de Strabon.»[136]

C'est à partir de la projection de l'être dans l'espace des sociabilités institutionnalisées, que la retranscription de la matière épistolaire met en relief les formes de subjectivation sociale, point de jonction entre histoire et biographie.

VII. Le Punctum Coray

In fine, comment le cas classique des «non-rendus» est-il acté dans le cas Coray? Comment sa résolution de ne rendre qu'après décès ses livres empruntés est-elle perçue? C'était une option engagée à côté, sinon en dehors des consignes, d'autant plus qu'un règlement garantissant *a priori* la cohérence d'un raisonnement, n'incite pas à l'invention. Mais de tels règlements sur le prêt n'étaient pas encore émis en Bibliothèque, du

---

135. BnF/ms, Naf 21937, (f. 263), Commission d'Égypte, vol. 4, Correspondance. Seconde lettre inédite de Coray à Monsieur Jomard, membre de l'Institut Royal, rue de Grenelle (faubourg St Germain) n° 15», Paris, le 25 août, 1827.

136. Archives nationales, AN/*Minutier central*,... *Testament de Coray*, cité. Remarquons que la seconde lettre à Jomard, écrite en août 1827, est de deux années postérieure à la rédaction du dernier testament de Coray (mai 1825).

moins «dans le texte», avant les changements «d'en haut» promulgués par François Guizot, ministre de l'Instruction publique (1832-1837) et sa réforme du 26 mars 1833 (neuf jours avant la mort de Coray) préconisant un encadrement strict du prêt aux lecteurs.

Et la question demeure: comment Coray a-t-il pu faire reconnaître la part de son *Idion pathos* pour certains livres de la Bibliothèque?

Par le respect affectueux qui fut le sien envers «la demeure de tous les livres»; par son entière adhésion à cette logique implicite qui fait l'histoire des pratiques, toujours renouvelables, d'une des plus belles institutions pluriséculaires. La liste séparée jointe à son testament, énumérant les livres empruntés à la Bibliothèque avec la prescription qu'ils soient rendus après sa mort, en forment un indice. L'autre indice est leur restitution immédiate, quand l'exécutant testamentaire François Thurot, atteint de choléra, précède Coray dans la tombe:

> «En procédant, M. Fournarachi (sic) a représenté aux notaires soussignés, pour être comprise au présent inventaire, la pièce suivante qui lui a été délivrée pour servir de décharge à la succession. Cette pièce est un récépissé signé par M. Magnin, employé à la Bibliothèque Royale, de différents livres qui avaient été confiés au défunt par la Bibliothèque Royale.»[137]

Charles Magnin, l'acolyte de Van Praet, dont il écrira une «Notice historique»,[138] le remplace dans ses échanges avec les lecteurs, le temps de la présidence de ce dernier au Conservatoire (1829-1832), impliquant entre autres les délicats échanges de chacun des départements avec le ministère. C'est avec le jeune Magnin, engagé au département des Imprimés en 1813, que Van Praet avait fait le fameux décompte des volumes entrés sous ses auspices à la Bibliothèque pendant la Révolution et l'Empire.

---

137. P. Enepekides, *Documents notariaux inédits*, op. cit., p. 45.

138. Charles Magnin, «Notice historique sur J.-B.-B. Van Praet», Extrait de la *Biographie Universelle* (Michaud), tome 78, Paris, imprimerie d' E. Duverger, 4 novembre 1845, in-8°. Sous la direction de Louis-Gabriel Michaud (1773-1858), plus de 300 érudits ont participé à son élaboration, français et étrangers. Plus qu'un dictionnaire de noms propres, La *Biographie Universelle ou Histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée...*, 45 volumes (1811-1828) et 1854, constitue, par les noms propres, une véritable Encyclopédie de la première moitié du XIXe siècle.

Cette pièce présentée aux notaires signée Magnin,[139] n'est autre que le récépissé fourni lors de la restitution des livres par Coray le 11 juillet 1832 –neuf mois avant sa mort. Et c'est bien l'écriture de Magnin, celle apposée sur le Registre en cette même date, qui enregistre le retour des livres confiés à Coray par Van Praet.

Un cycle est bouclé: 1799-1832. Un cycle de 33 ans d'interaction paisible, de relation confiante, de synergie fructueuse, inhérentes au département des Imprimés, un lieu où, et à l'opposé du département des Manuscrits,[140] Adamant Coray s'approprie la dynamique d'un espace méditatif, participatif, existentiel, régi par la tonalité majestueuse qui fut celle d'un Joseph van Praet.

À ces époques –telles les années où par exemple Coray jeune encore à Smyrne, peut avoir sous les yeux les notes en latin de Casaubon faites en 1587, portant sur les 17 livres en grec de la *Géographie* de Strabon, ayant été composés pendant quarante trois ans (20 ans avant et 23 après notre ère)– à ces époques alors et notamment entre 1780 et 1830, le livre arrive dans les pays de la Grèce par les réseaux marchands de centres urbains de la diaspora hellénophone.[141] La Seconde guerre Russo-Turque (1787-1792) va consolider à cet égard les effets de la Première (1768-1774),

139. Le parcours atypique de Charles Magnin (1793-1862) laisse entrevoir l'espace social mobile réalisable par un bibliothécaire sous la Monarchie de Juillet. Au département des Imprimés depuis 1813, fidèle adjoint de Van Praet, il est nommé Conservateur en novembre 1832, à la mort de Demanne atteint de choléra –auquel Coray envoyait ses éditions grecques entre 1823 et 1829, par l'intermédiaire toujours de Van Praet. À la direction du *Journal des savants*, en remplaçant de Pierre Daunou. Suppléant ponctuel de Claude Fauriel à la Sorbonne, donnant des cours sur l'histoire du théâtre. Voyez, BnF (éd.), *Gardes et Conservateurs du département des Imprimés, de 1720 à 1998*, Paris 2006.

140. Vivi Perraky, «L'histoire britannique de Coray: une histoire des manuscrits», in P. Kitromilides (ed), *Adamantios Korais and the European Enlightenment* [SVEC 2010: 10], Oxford, Voltaire Foundation, 2012, p. 36-90.

141. Nous disons diaspora «hellénophone» et non pas «grecque». Le terme diaspora apparaît premièrement dans la traduction grecque de la Bible hébraïque, les *Septante*, au IIIe siècle avant notre ère, pour désigner la situation des communautés juives établies, pour des raisons historiques, hors de Judée, et notamment depuis les années 722 et 586. Postérieurement, ce terme est convoqué pour désigner l'exil forcé d'un peuple au sein d'autres nations, conséquence d'un désastre politico-militaire, tels

décisive par une clause du traité de Kioutsouk Kainartzi, (juillet 1774), laquelle autorisant la navigation des vaisseaux grecs sous pavillon russe, a durablement favorisé la construction grandissante des navires, l'accroissement de la flotte marchande et l'expansion du commerce maritime.

Le marchand, formidablement enrichi dans la transculturalité et le polyglottisme des grands centres de négoce, tels Amsterdam ou Venise, les grandes métropoles portuaires de l'imprimerie,[142] devient le passeur des valeurs entre cultures définies et culture grecque à définir, un foisonnant univers préexistant, susceptible d'être constamment ressourcé et réinvesti. Il est l'auteur d'une orientation sans précédent de l'investissement des premiers fonds de capitalisation financière, dans un domaine nouveau, celui dont la métaphore est le livre.

L'œuvre éditoriale de Coray, financée dans sa totalité (*Strabon* des Commandes impériales, la seule exception) par les excédents commerciaux des riches représentants de la diaspora hellénophone, illustre à elle seule cette particularité sociohistorique. Et définit d'une façon optimale l'objet principal de son fameux *Mémoire sur l'État Actuel de la civilisation dans la Grèce*, écrit politique majeur, à partir des modes de thésaurisation remarquée dans les îles du capitanat naval, constellation qui engage à l'établissement des écoles sur place, et privilégie l'accès des jeunes Grecs aux métropoles universitaires de l'Occident. Ce *Mémoire*, quoique commandité par la *Société des Observateurs de l'Homm*e, prononcé à l'une de ses dernières séances, édité en France, et paru chez la même *Société*, est imprimé aux frais de Thomas Spaniolaki, «négociant grec» de Livourne.

Le *punctum* Coray réside là. Occident d'un côté, Orient de l'autre, sans mot pour le designer, sans concept de frontière, un réel creuset d'autorégulation: *χῶρος*, *χώρα*, la *khôra*[143] matrice de tout un *Genos*. Il ré-

---

l'invasion, la persécution, l'expulsion, ainsi qu'il est connoté depuis l'année 70 de notre ère, avec l'annexion de la Judée par Rome.

142. Jean-Dominique Mellot et alii, *Répertoire d'imprimeurs/Libraires (vers 1500-vers 1830)*, nouvelle édition mise à jour et augmentée (10.256 notices), éditions BnF, 2019, in-4°, 1602 p. Il est significatif que dans l'Index par ville de cet ouvrage devenu classique, les deux villes portuaires, Amsterdam et Venise, occupent à elles seules, 4 colonnes de 75 lignes chacune.

143. Dans l'acception de Jacques Derrida, *Khôra*, Galilée, 2006, *passim*. «Le rapport de *khôra* à tout ce qui n'est pas elle, et qu'elle reçoit en tant que Πανδέκτης» (p. 62).

side au croisement fructueux des deux traditions avérées indissociables: érudition d'un coté, négoce de l'autre, pris dans l'amour du livre –le tout médiatisé par la fonction ordonnée et ordonnant de la Bibliothèque, véritable principe d'orientation, révélé ici par la pratique du prêt, celle qui fabrique la trace, transmise à nous en tant que matériel, en tant qu'outil documentaire de l'ère Van Praet et Coray.

VIVI PERRAKY

APPENDICE

50 lettres de A. Coray à J. Van Praet (1799-1829)

I

BnF/ms, Naf 838, f. 247 – 28 Ventôse an 7 (18 Mars 1799). Format 21 x 17. De la rue Vaugirard N°. 1193.

{en haut à gauche} : *«Rep. Le 29 Vent.»*

Au Citoyen Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque Nationale, à la Bibliotheque Nationale, rue de la Loi, à Paris - avec 4 volumes de livres.

Je vous envoie, Citoyen, trois exemplaires de mon Théophraste. Les deux sont destinés pour la Bibliothèque Nationale ; et vous aurez la complaisance de m'en envoyer un recepissé, si c'en est l'usage. Je vous prie de me faire l'honneur d'accepter le troisieme pour vous. Je vous l'offre comme une marque de l'estime que j'ai toujours eue pour votre personne.

Le célebre Professeur Gruner de Iéna, qui prepare l'édition d'un recueil de tous les Auteurs qui ont écrit sur la suette, me charge de chercher dans votre Bibliotheque les Auteurs notés dans la liste ci-incluse. Je vous prie de faire cette recherche à votre loisir, et de vouloir bien me dire si ces Auteurs y existent en tout ou en partie. Vous obligerez et le Professeur qui fait cette demande, et celui qui vous salue très cordialement.

Coray.

P. S. En cas que les Auteurs demandés y sont, je voudrois savoir si vous connaissez quelqu'un qui voulut se charger de les copier pour le professeur moyennant un prix juste.

J'ajoute un quatrieme exemplaire pour votre collègue le citoyen Langlès ; je vous prie de le lui présenter de ma part.

II

BnF/ms, Naf 838, f. 245 – 2 Germinal An 7 (le 22 Mars 1799). Format 17 x 21 x 17.

Au Citoyen Van Praet, Conservateur des livres imprimés, à la Bibliotheque Nationale, rue de la Loi, à Paris.

Je suis, Citoyen, on ne peut pas plus sensible à votre aimable diligence. J'ai parlé avec le citoyen Olivier, qui m'a paru très-raisonnable ; et je vais écrire au Professeur Gruner pour voir s'il consent à payer le prix qu'on lui demande, et qui certainement n'est pas considérable, attendu l'ennui qu'on doit naturellement éprouver, en transcrivant des bouquins du 16me siècle écrits dans un Latin barbare. En attendant j'ai rendu au Citoyen Olivier les trois livres que vous avez eu la complaisance de m'envoyer.

Agréez, je vous prie Citoyen, l'assurance de mon estime et de ma reconnoissance.

Coray.

III

BnF/ms, Naf 838, f. 322 – {1ère semaine d'Août 1799}. Format 21 x 16,30. Rue Vaugirard 1193.

Au Citoyen Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque Nationale, rue de la Loi, à Paris.

Citoyen,

Je viens de commencer l'impression de mon travail sur le traité d'Hippocrate de aëre, aquis et locis ; et j'ai grand besoin de votre secours. Veuillez me prêter les livres, dont je vous envoie la liste ci-jointe. Je vous serai infiniment obligé de cette complaisance ; et je vous enverrai dans la journée mon récepissé. Si vous avez fait l'acquisition de l'ouvrage Anglois sur l'influence du Climat de Falconer, je vous prie de l'y ajouter ; je voudrois encore la République de Bodin en françois, Paris 1576 ou quelque autre édition et son methodus ad facil. Histor. cognitionem Paris 1572 ; si je ne craignois de vous importuner en vous demandant tant de livres à la fois.

Je vous salue très cordialement
Coray.

Vous pouvez donner tout cela au porteur en y joignant une petite notice de tout ce que vous avez la complaisance de m'envoyer.

– Ludovici Septalii in Librum Hippocratis de aëribus, aquis et locis, Coloniae, 1590. N°. T/202

– Baccii Baldini, sur le même, Florentiae 1586. T/748

– M. J. Martini, Praelectiones in Hipp. de aër. aq. et loc. Parisiis 1646. T/1061

– Le second volume seulement de Galien de la 4me édition de Venise 1565. T/30.

– Textus Graecus libri de aëre etc. édition de Cornarius, Parisiis 1542 in 4°. Je veux avoir cette édition, et non pas celle de Bâle 1529.

– Les oeuvres d'Hippocrate, édition des Aldes 1525. T/1

– Histoire naturelle de l'homme considéré dans l'état de maladie par Le Clerc. Paris 1767. 2 vol. in-8°.

IV

BnF/ms, Naf 838, f. 246 – Paris 21 Thermidor an 7 (le 8 Août 1799). Format 10,00 x 16,00.

au Citoyen Van Praet. {Récépissé}
{sans feuillet d'adresse}

*J'ai reçu du Citoyen Van Praet Conservateur de la Bibliotheque nationale les livres imprimés, marqués *E. 357, T. 1. 30. 202, 748, 1061, 2658 (en deux volumes) et Z. 1947, en tout neuf volumes ; et je m'engage à les rendre à sa requisition.*

Coray.

V

BnF/ms, Naf 838, f. 249 – 26 Frimaire an VIII (le 17 Déc. 1799). Format 21 x 17. De la rue de Vaugirard N° 1193.

au Citoyen Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque Nationale, rue de la Loi, à Paris.

Citoyen,

Le froid m'oblige à avoir recours à votre complaisance, en vous demandant encore deux livres, que je vous renverrai dans 5 ou 6 jours au plus tard. Ce sont :

Le premier volume de Winckelmann Histoire de l'art,

Le premier volume de Disputationes ad morborum historiam de Haller.

Vous m'obligerez beaucoup, si vous voulez bien me les prêter pour 5

ou 6 jours. {Je vous} salue de tout mon coeur et avec la plus sincere estime.

Coray.

P. S. Si je ne craignois point d'être indiscret, je vous demanderais encore la traduction angloise faite par Francis Clifton du traité d'Hippocrate de aëre, aquis et locis. C'est un petit in-8° intitulé : Hippocrates upon air, water and situation etc. by Francis Clifton. London 1734. Il est coté, si je ne me trompe, T /1917.

VI

BnF/ms, Naf 838, f. 250 – 2 Nivôse, an viii (le 23 Déc. 1799). Format 21 x 16,30.

au Citoyen Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque Nationale, rue de la Loi, à Paris.

Je vous renvoie, Citoyen, les deux des trois volumes que vous avez eu la complaisance de me prêter. Je garderai encore pendant quelques jours la traduction anglaise de Clifton, si vous voulez bien me le permettre. Elle m'est absolument nécessaire pour mes notes dont je m'occupe actuellement ; et la saison est trop rigoureuse pour que je puisse venir chez vous. Cette derniere circonstance m'oblige encore à vous demander une grace ; c'est de m'envoyer les 2 et 3me volume de l'Histoire de l'Art de Winckelmann. Je n'ai point trouvé dans le premier ce que je cherchois. Il faut que ma mémoire m'ait trompé. Je vous les renverrai vers la fin de la decade. Agréer en attendant les sinceres témoignages de mon estime et de ma reconnoissance.

Coray.

VII

BnF/ms, Naf 838, f. 251 – 8 Nivôse an viii (le 29 Déc. 1799). Format 21 x 16,30.

au Citoyen Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque Nationale, rue de la Loi, à Paris.

Je vous renvoie, Citoyen, les deux volumes de Winckelmann, en vous remerciant de votre aimable complaisance. De votre avant-dernier envoi je ne garde que Clifton, dans l'espérance que vous voudrez bien consentir à me le laisser encore pour quelque temps. J'ose encore solliciter de votre bonté de me prêter les trois premiers volumes du Ratio medendi de De Haen. Vous les

aurez de retour vers la fin de la décade prochaine ; et alors je vous laisserai pour quelque temps en repos.

Agréez en attendant l'expression sincere de mon estime et de mon amitié.

Coray.

VIII

BnF/ms, Naf 838, f. 252 – 8 Nivôse an 8 (le 29 Déc. 1799). Format 21 x 16,30.

Au Citoyen Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque Nationale, rue de la Loi, à Paris - avec trois livres.

Je vous renvoie, Citoyen, les trois volumes de De Haen, que vous avez eu la complaisance de me prêter, et vous remercie du fond de mon coeur. Je garderai encore quelque temps Clifton, si vous avez la bonté de me le permettre ; et je tâcherai de vous le rendre au plutôt que je pourrai avec les livres du premier envoi. En attendant, agréez je vous prie les témoignages sinceres de mon estime et de mon amitié.

Coray.

IX

BnF/ms, Naf 838, f. 320 rv, {Août 1800}. Format 21 x 17.

au Citoyen Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque Nationale, rue de la Loi, à Paris - avec 12 volumes de livres.

Citoyen,

Je vous renvoie par le porteur les livres que vous avez eu la complaisance de me prêter, et qui sont :

1 Mercuriali de Cognoscendis … omnibus humani corporis affectibus etc T. 202
1 Galeni opera T. 30
1 Hippocrates Aldi T. 1
1 Hippocratis de aëre, aquis et locis cum Praelectiones J.Martini T. 1061
1 Idem cum commentariis Baccii Baldini T. 748
2 volumes, Histoire de l'homme T. 2658
1 Bodini Methodus Z. 1947

1 République de Bodin E. 357
2 Avicennae Opera T. 105 et 106
1 Hippocrate en anglois avec les notes de Clifton T. 1917

12 volumes en tout.

Pour les premiers 9 volumes je vous ai donné un récepissé, que je vous prie de me renvoyer par le porteur. Je ne me rappelle point de vous en avoir donné pour les trois derniers.

Il est inutile de vous renouveller les témoignages de ma reconnoissance. Vous devez être persuadé, Citoyen, que je suis, on ne peut pas plus sensible à votre honnêteté, et à la maniere noble dont vous avez voulu seconder mes travaux.

Dans quelques jours d'ici je me flatte de vous apporter un exemplaire de mon édition et traduction du traité de aëre, aquis et locis, dont l'impression va finir bientôt.

Recevez en attendant l'expression sincere de toute mon estime

Coray.

X

BnF/ms, Naf 838, f. 254 – 24 Vendem. an 11 (le 16 Octobre 1802). Format 22 x 16,30.

au Citoyen Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque Nationale, rue de la Loi, à Paris - avec 9 volumes de livres.

Monsieur,

Des livres que vous avez eu la complaisance de me prêter je vous renvoie les suivants :

2 volumes de Plutarque
1 Dictionnaire Bas-Breton
1 Murphey, Voyage en Portugal
4 Colmenar, Délices de l'Espagne et c.
1 Strabon Edit. de 1620;

9 neuf volumes en tout.

Quand à ce qui me reste, j'en ai encore besoin ; et je vous prie de me les laisser encore pour quelque temps. Si cependant il y en a parmi qui vous soient indispensables, vous n'avez qu'à m'avertir par la petite poste ; et je serai toujours prêt à acquitter mes dettes.

En attendant je vous paye celle de la reconnoissance et de la considération la plus parfaite.

Coray.

XI

BnF/ms, Naf 838, f. 256 – le 22 Janvier 1806. Format 19,30 x 11,30.

{pas de feuillet d'adresse}

Monsieur,

Je prends la liberté de vous envoyer ci-joints 7 exemplaires de mon Prodromus Bibliothecae Graecae. Les deux sont pour votre Bibliotheque ; je vous prie de me faire l'honneur d'accepter le troisieme pour vous. Quand aux restans, vous me ferez l'amitié de remettre les deux, liés ensemble avec une lettre, à votre collegue Mr Dacier, et les deux autres à vos autres collegues Mr Langlès et Mr Millin, dont les noms sont marqués sur les exemplaires.

Recevez Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Coray.

XII

BnF/ms, Naf 838, f. 257 – le 12 Février 1806. Format 19,30 x 12,00.

à

Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque Impériale, rue de la Loi, à Paris.

{Avec la plume de Van Praet : au milieu de la page en bas sont marquées les cotes :}
X 16. 1/A, 4° 1676/A.

Monsieur,

Je profite de votre complaisance, pour vous prier de donner au porteur :

– Micaelis Neandris Phraseologia Isocratis Graeco-Latina. Basil. 1558

– La version italienne d'Isocrate par P. Carrari.

– Le discours d'Isocrate intitulé Busiris, que vous m'avez dit posseder avec des notes marginales.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma reconnoissance et de ma considération la plus distinguée.

Coray.

XIII

BnF/ms, Naf 838, f. 258 – le 2 Juin 1806. Format 23 x 20.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque Impériale, rue de la Loi, à Paris - avec trois livres.

Monsieur,

Je vous renvoie les trois livres que vous avez eu la complaisance de me prêter il n'y a pas long-temps, et pour les quels je vous prie d'agréer l'assurance de ma sincere reconnoissance.

Veuillez, Monsieur, m'obliger encore, en m'envoyant à leur place, 1° l'édition d'Isocrate par Battie; 2° Si vous avez quelques harangues de cet orateur, traduites par Guavinus; 3° l'Evagoras d'Isocrate, publié par Findeisen Lips. 1777, 8°; 4° les épitres d'Isocrate, publiées par le professeur Matthaei à Moscou 1776, 8°.

Comme mon édition d'Isocrate est sous presse, dans ce moment, je serai bien aise d'avoir sous mes yeux tous les secours que votre amour pour les lettres peut me procurer.

Je vous prie d'agréer en attendant l'assurance de ma parfaite considération

Coray.

Il existe encore une dissertation sur Isocrate, intitulée De vita et genere scribendi Isocratis et c. et publiée par G. B. Schirach, Halae 1765 4°. Je serois curieux de la connoître, si votre Bibliotheque la possede. Je vous prie d'ajouter une notice à tout ce que vous aurez la complaisance de donner au porteur.

XIV

BnF/ms, Naf 838, f. 260 – le 6 Juin 1806. Format 23 x 19,30.

à

Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque Impériale, rue de la Loi, à Paris - avec trois livres.

Monsieur,

Je suis on ne peut plus sensible à l'attention que vous avez eue de m'envoyer les trois derniers articles de votre Bibliotheque, aux quels je ne

songeois plus. Agréez de nouveau mes remerciements et l'assurance de ma parfaite considération

Coray.

XV

BnF/ms, Naf 838, f. 262 – le 25 Juillet 1807. Format 18 x 11.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque Impériale, rue de Richelieu, à Paris - avec six volumes de livres.

Monsieur,

Ci-joints je vous renvoie les livres que vous avez eu la complaisance de me prêter pour mon édition d'Isocrate, et qui sont :

2 volumes d'Isocrate par Battie ;
1 du même par Lange ;
1 le Panegyrique du même par Morus ;
1 les épitres du même par Matthei ;
1 Critica Varia

6 volumes en tout.

J'espere, Monsieur, vous présenter Isocrate de mon édition à la fin du mois prochain ; et alors j'aurai besoin de nouveau de vos secours pour l'édition d'un autre auteur. La complaisance que vous avez eue jusqu'ici pour moi, me fait esperer que vous ne me les refuserez point. En attendant, si vous aviez un grand Etymologique Grec de trop, vous me ferez grand plaisir de me le prêter. Il y a plus d'un an que je le cherche pour l'acheter, sans y avoir réussi. Mais il faut que ce soit la bonne édition, c'est à dire l'édition accompagnée des notes et de la table de Sylburg ; toute autre édition me seroit inutile.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'expression sincere de ma reconnoissance, et l'assurance de ma considération

Coray.

XVI

BnF/ms, Naf 838, f. 264 – le 9 7bre 1807. Format 22,30 x 19. De la rue Notre-Dame des Victoires N° 34.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque Impériale, rue de Richelieu, à Paris - avec six volumes de livres.

Monsieur,

Je me suis présenté il y a quelques jours à votre Bibliotheque, ayant oublié que vous étiez en vacances.

Après Isocrate, dont l'édition finit à la fin de ce mois, je commence Plutarque. Pour cette pénible édition, j'ai besoin de celle d'Henri Estienne (la partie grecque seulement qui consiste dans les premiers 6 ou 7 volumes in 8°). Si parmi vos autres Plutarque, il s'en trouvoit quelqu'un avec des notes ou variantes marginales manuscrites, il me serviroit de manuscrit.

Il me manque malheureusement l'édition de Plutarque par Reiske en 12 volumes ; et j'attends la vente des livres de Mr Caillard, pour me la procurer, si son prix n'excede point mes facultés. Vous savez déjà que je suis aussi sans le grand étymologique, édition de Sylburg. Vous augmenterez les titres que vous avez acquis sur ma reconnoissance, en me procurant tout ce que vous pouvez me procurer pour faciliter mon travail sur Plutarque.

Ayez la complaisance d'indiquer au porteur le jour qu'il doit retourner chez vous pour chercher ces livres ; et agréez en attendant l'assurance de ma parfaite considération.

Coray.

XVII

BnF/ms, Naf 838, f. 266 – le 10 9bre 1810. Papier bleu. Format 21,30 x 17.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque Impériale, rue de Richelieu, à Paris - avec sept volumes.

J'ai l'honneur de présenter mes devoirs à Mr van Praet ; et je lui renvoie en le remerciant pour son amicale complaisance :

2 vol. commentaires de Meziriae,
1 la dissertation de Mead,
2 Grégoire de Nazianze ;
et les 2 Fables d'Esope edit. del Furia.

7

Dans huit ou dix jours j'aurai le plaisir de lui envoyer les fables d'Esope de mon édition, retardées par des circonstances imprevues.

Si Monsieur Van Praet vouloit m'obliger, comme à son ordinaire, je désirerois avoir le dictionnaire de Bayle en 4 volumes.

Coray.

XVIII

BnF/ms, Naf 838, f. 268 – le 23 9bre 1810. Format 21 x 17.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque Impériale, rue de Richelieu, à Paris - avec sept exemplaires.

J'ai l'honneur de présenter mes devoirs à Monsieur Van Praet, et je lui envoie 7 exemplaires de mon édition des fables d'Esope. Je le prie d'en accepter

1 pour lui ; de déposer

2 à la Bibliotheque Impériale, dont il aura la complaisance de m'envoyer un reçu ; et de remettre de ma part

1 à Mr Dacier

1 à Mr Langlès

1 à Mr du Theil

1 à Mr Millin

7

Monsieur Van Praet peut reclamer encore 1 exemplaire de la Préfecture ; je l'y ai envoyé, pour éviter des contestations. Bientôt je vais commencer un nouveau travail, en comptant toujours sur les secours de Mons. Van Praet ; je le remercie de tout mon coeur du Dictionnaire de Bayle qu'il m'a envoyé.

Coray.

XIX

BnF/ms, Naf 838, f. 270 – le 26 Juin 1811. Format 21 x 17.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque Impériale, rue de Richelieu, à Paris - avec six volumes de livres.

Monsieur,

Je prends la liberté de vous envoyer 5 exemplaires du 3me volume de mon Plutarque. Les deux sont pour votre Bibliotheque Impériale ; vous me fairez l'honneur de garder le troisieme pour vous, et l'amitié de remettre les deux autres de ma part l'un à Mr Millin, et l'autre Mr Langlès.

A ces exemplaires je joints le volume des Notices et Extraits de l'Institut que vous avez eu la complaisance de me prêter pour mon travail sur Esope.

Si vous voulez donner au porteur un reçu pour les 2 exemplaires destinés pour la Bibliotheque, vous me ferez plaisir.

Je vous prie d'agréer l'assurance de ma reconnoissance et de la haute considération, avec la quelle j'ai l'honneur d'être, votre très humble serviteur.

Coray.

XX

BnF/ms, Naf 838, f. 324 – {14 Mai 1812}. Papier bleu. Format 21,30 x 17.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque Impériale, rue de Richelieu, à Paris.

Monsieur,

Je vous renvoie votre Plotinus, en vous remerciant de votre complaisance, et en vous priant de vouloir bien me prêter le petit volume de Philo Byzantius de Septem orbis spectaculis, Romae 1640, publié par Leo Allatius.

Il y a plus d'un mois que j'ai achevé de faire imprimer le 4me volume des Vies de Plutarque. Il n'y a que {les} malheureuses gravures qui me manquent encore ; dès que je les aurai, je m'empresserai de vous l'envoyer.

En attendant je vous prie d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

Coray.

XXI

BnF/ms, Naf 838, f. 326 – {1812}. Format 20 x 12,30.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque Impériale, rue de Richelieu, à Paris - avec 3 volumes de livres.

J'ai l'honneur de présenter mes très-humbles civilités à Monsieur Van-Praet, et lui envoie 3 exemplaires de mon 4me volume de Plutarque.

1 pour Mr Van-Praet que je prie d'accepter

1 pour la Bibliotheque (il aura le second de la Prefecture)

1 pour Mr Langlès à qui Mr Van Praet est prié de le remettre.

Son très-humble serviteur

Coray.

XXII

BnF/ms, Naf 838, f. 330 –sd– Samedi {1812}. Format 25 x 20.

Pour Monsieur Van Praet, Conservateur de la
Bibliotheque Impériale, rue de Richelieu, à Paris.

Monsieur,

Je trouve dans l'Introduct. in histor. Ling. Graecae (vol. II part. I pag. 394) de Harles, que Jacques de Rhoer doit avoir publié à Groningue un plus grand nombre des Faceties d'Hierocles (Ἱεροκλέους ἀστεῖα) que celles que nous connoissons. L'ouvrage dans lequel il les a publiées est intitulé par Harles : Observationum philologicarum disceptacionis causa ab a. 1768. Groningae in 4 promulgatarum. Ces nouvelles faceties doivent s'y trouver au chap. XVI depuis la page 61 jusqu'à la page 108. Saxius dans son Onomasticum literarium vol. II pag. 6 repete la même chose.

Veuillez bien Monsieur, me faire connoitre ce livre ; je vous le renverrai dans très peu de temps ;

Agréez en attendant l'assurance de la parfaite considération

de votre très-humble Steur
Coray.

XXIII

BnF/ms, Naf 838, f. 328 – {1812}. Format 20 x 12,30.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque Impériale, rue de Richelieu, à Paris - avec 2 volumes.

Monsieur,

Je vous renvoie les deux volumes que vous avez eu la complaisance de me prêter, et je suis d'autant plus fâché de la peine que je vous ai donnée que je n'y ai point trouvé rien qui ressemble aux Faceties d'Hierocles.

Comme le plus gros des deux volumes porte le titre Voluminis tertii pars posterior, cela suppose des volumes antérieurs ; mais il paroît que vous ne les avez point.

Je vous prie, Monsieur, d'avoir la bonté de me prêter un Eunapius de vitis philosophor. et sophistarum.

Agréez l'assurance de la parfaite considération,

de V. T. H. et T. H. S.
Coray.

XXIV

BnF/ms, Naf 838, f. 272 – Ce 9 Mai 1812. Lettre non-autographe. Format 17 x 11.

à Monsieur Van Praet, à la Bibliotheque Impériale, rue de Richelieu.

J'ai l'honneur de saluer Monsieur Van Praet et le prie, de vouloir bien m'envoyer l'Hérodote de Wesseling. Il obligera infiniment son très humble serviteur.

Coray.

XXV

BnF/ms, Naf 838, f. 274 – le 20 Avril 1813. Papier bleu. Format 21,30 x 17.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque Impériale, rue de Richelieu, à Paris - avec 8 volumes de livres.

Monsieur,

Je vous renvoie une partie des livres que vous avez eu la complaisance de me prêter, et qui sont les suivants :

4 vol. dictionnaire de Bayle
1 Pausanias edit. de Kuhn
3 vol de Pline edit. d'Harduin

7 vol en tout.
1 j'y ajouter Philo Byzant. de septem orb. spectaculis

Vous m'obligerez beaucoup, Monsieur, si vous voulez m'envoyer à la place les livres suivants :

Salmasii Plinianae exercitationes
Hyde, Historia religionis veter. Persarum.
Bochort, geographia sacra (J'ai votre Hierozoicon)

En attendant vos bienfaits, je vous prie d'agréer l'assurance de ma parfaite et reconnoissante considération.

Coray.

Je travaille dans ce moment sur la Perse et sur l'Inde de Strabon. Si vous voulez m'envoyer l'ouvrage de Vincent, intitulé en Anglais, The Voyage of Nearchus et c. London 1797, et au défaut de l'original, la traduction (s'il en existe), je vous serai bien obligé.

XXVI

BnF/ms, Naf 838, f. 276 – le 21 Avril 1813. Format 21,30 x 17.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque Impériale.

Monsieur,

Je vous suis on ne peut pas plus obligé des livres que vous avez eu la complaisance de m'envoyer excepté The Voyage of Nearchus.

Permettez-moi de vous importuner encore une fois ; j'ai oublié hier de vous demander en même temps, l'ouvrage de Brisson, De Regio Persarum principatu. Veuillez bien, je vous prie, de me l'envoyer par le porteur, et croyez-moi

Votre devoué serviteur
Coray.

XXVII

BnF/ms, Naf 838, f. 312 – {Février-Mars 1814}. Format 18,30 x 12.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque du Roi à Paris - avec 8 volumes.

Monsieur,

Ci-joints je vous renvoie les derniers quatre ouvrages que vous avez eu la complaisance de me prêter, et vous en remercie de tout mon coeur.

J'ajoute à ces ouvrages 4 exemplaires du traité de Xénocrate, De la nourriture que fournissent les animaux aquatiques. Acceptez en, je vous prie, un pour vous, et un pour votre Bibliotheque ; le troisième est pour Mr Millin et le quatrième pour Mr Langlès.

Agréez l'assurance de ma reconnoissance et de ma parfaite considération.

Coray.

XXVIII

BnF/ms, Naf 838, f. 310 – {20 Avril 1814}. Format 22,30 x 19.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque Royale à Paris - avec 4 volumes.

{De la plume de Van Praet, au milieu en haut de la page:} *X 326.*

Monsieur,

Ci-joints je vous envoie 4 exemplaires du 6me et dernier volume des Vies de Plutarque.

Je vous prie d'en accepter un pour vous, de placer un à votre Bibliotheque et de donner les deux autres l'un à Mr Millin, et l'autre à Mr Langlès.

Comme le porteur est aujourd'hui trop chargé de commissions, je ne puis vous envoyer les livres que vous avez eu la complaisance de me prêter dernierement. Vous les aurez avec un autre petit ouvrage de mon édition, que j'espère vous faire passer avant la fin de l'année.

J'ai besoin pour mon travail sur Strabon des trois dissertations suivantes:

– Gronovii dissertatio de Gothorum seda originaria adversus Cluverium et c Lugd. Batavor 1739.

– Caucasiarum regionum et gentium Straboniana descriptio et c auctore Christophoro Rommel. Lips. 1804

– Georg. Henr. Lünemann, Caucasi gentiumque Caucasiarum ex Strabone et c. Lips. 1804.

Vous me ferez grand plaisir de me les prêter.

Agréez je vous prie, Monsieur, l'assurance d'une considération distinguée de

V T H Steur
Coray.

XXIX

BnF/ms, Naf 838, f. 277 – le 20 Juin 1814. Format 24 x 18.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque du Roi, à Paris - avec treize vol. de livres.

{Sur la marge gauche de la page, les cotes de la main de Van Praet:} *fol 574, 4S 363/A, fol. 540, 8T 1900, 8T 2026, 8T 2630.*

Monsieur,

Ci-joints je vous renvoie les livres suivants:

1 Les vies de Plutarque Gr. et Lat. de l'édit. de Paris

6 Les mêmes en Italien

6 Les oeuvres de Plutarque edit. d'Henry Estienne

13 volumes en tout.

Vous m'obligerez beaucoup, Monsieur, si vous voulez me prêter pour quelques semaines :

– Wattoni de different animal. Paris 1552
– Forskal, Descriptiones animal. avium, amphib. et c in 4° 1775
– Gesneri (Corn) Histor. animal. Le seul volume qui traite des poissons, et non pas tout l'ouvrage.
– Oribasii Collect. medicinal. graece Parisiis 1556
– Marcelli Sedita de remed. ex pis. Gr et Lat.
– Simeon Sethi de Cibar facult. Graec. 1538.

En attendant ces livres de votre complaisance, je vous prie, Monsieur, d'agréer
l'assurance de ma parfaite considération.

Coray.

XXX

BnF/ms, Naf 838, f. 279 – le 2 Mai 1815. Format 18,30 x 16.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque Impériale, à Paris.

Monsieur,
Je vous prie d'avoir la complaisance de me prêter pour quelques semaines les ouvrages suivants :
– Petavii, Uranologicum ; 1630 in f°
– Bailly, Histoire de l'astronomie ancienne… jusqu'à l'établissement de l'école d'Alexandrie, 1 vol. in-4°
– Histoire de l'astronomie moderne depuis la fondation de l'Ecole d'Alexandrie, jusqu'en 1782, 3 vol in-4°

Agréez l'assurance de la considération distinguée, avec laquelle j'ai l'honneur d'être

V. T. O. S.
Coray.

XXXI

BnF/ms, Naf 838, f. 281 – le 12 7bre 1815. Papier bleu. Format 21 x 17.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque Royale, à Paris.

J'ai l'honneur de souhaiter le bon jour à Monsieur Van Praet, et le prie de me prêter pour quelques jours l'ouvrage que M. North Douglas vient de publier en Anglais sur la langue Grecque ancienne et moderne.

Je le prie d'y ajouter :
Cleomedis Cyclicae considerationis Gr. et Latin cum comment. Rob. Balfor. 1605.

Je lui renverrai ces livres avec ce qu'il a eu la complaisance de me prêter auparavant.
J'espère de ne point tarder de lui faire passer le premier volume de mon Strabon grec ; en attendant je le prie d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

Coray.

{De la plume de Van Praet :} *992/A.*

XXXII

BnF/ms, Naf 838, f. 283 – le 8 Xbre 1815. Format 24 x 18.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque Royale, à Paris – avec six volumes de livres.

Monsieur,
Je vous renvoie les livres que vous avez eu la complaisance de me prêter dernièrement, et qui sont :
1 Petavii Uranologicum,
4 volumes de l'Histoire de l'Astronomie Ancienne et Moderne et
1 Cleomedis Meteora.

6

Veuillez, Monsieur, m'obliger de nouveau, en me prêtant, si vous l'avez, l'Apologie des Hippocrates de Sprengel, en 2 ou 3 vol. en Allemand, et agréer l'assurance de la parfaite reconnoissance et de la considération distinguée avec la quelle j'ai l'honneur d'être,

Votre très-obeissant serviteur
Coray.

XXXIII

BnF/ms, Naf 838, f. 284 – le 26 Janvier 1816. Format 24 x 18.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque du Roi, à Paris - avec 4 volumes.

Monsieur,
Ci-joints j'ai l'honneur de vous envoyer 4 exempl. du 1e volume de mon Strabon {édition grecque}, dont je vous prie d'accepter un pour vous, un pour votre Bibliotheque, et donner de ma part 1 à Mr Millin et 1 à Mr Langlès.
Agréez l'assurance de ma parfaite considération

Coray.

XXXIV

BnF/ms, Naf 838, f. 286 – le 22 Mars 1816. Format 24 x 18.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque Royale à Paris.

Monsieur,
Vous m'obligerez beaucoup, si vous voulez avoir la complaisance de me prêter pour quelques jours seulement :

La traduction Italienne de Pline par Lodovico Domenichi ; Venezia 1562
La traduction espagnole du même auteur par Jeronymo de Huerta 1629 ;
et de la traduction française du même auteur par Poinsinet de Sivry, le seul volume qui contient le 29me livre de Pline.
Agréez Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération

Coray.

Si par hasard, Monsieur, il existoit une traduction Anglaise, je serois bien aise de la consulter sur ce XXIXème livre de Pline.

XXXV

BnF/ms, Naf 838, f. 288 – le 3 Avril 1816. Format 24 x 18.

{pas de feuillet d'adresse}

Monsieur,

Ci-joint je vous renvoie la traduction de Landini, et vous remercie de votre complaisance.

Je vous prie de me permettre de garder pour quelque temps le Thesaurus Geographicus d'Ortelius, jusqu'à ce que je puisse m'en procurer un pour de l'argent. J'en ai grand besoin pour mon édition Grecque de Strabon, dont le second volume ne tardera guère à paroître. J'ai besoin de consulter :

– Moshemii Historia Ecclesiastica, Helmstad. 1755 ou 1764 in-4°.

– du même dissertationes ad historiam Ecclesiasticam pertinentes

Agréez l'assurance de la considération distinguée avec la quelle j'ai l'honneur d'être

Votre devoué Steur
Coray.

Je désire aussi de connoître un ouvrage de Huet, intitulé, si je ne me trompe pas, Quaestiones Alnetanae de concordia rationis et fidei.

XXXVI

BnF/ms, Naf 838, f. 289 – le 23 Mai 1818. Format 22 x 17,30.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque du Roi à Paris.

Monsieur,

Me voici encore, après un long silence, obligé de solliciter votre secours. Je désire d'avoir les commentaires de Balsamon sur les Conciles en grec et en Latin ; et s'il étoit possible l'édition suivante :

– Theodori Balsamonis Scholia in canones Consiliorum Gr. et latin. Oxon. 1672, 2 vols, in-f°.

Je ne les garderai pas long-temps. Ayez la complaisance de les confier

au porteur, et comptez sur la reconnoissance de celui qui a l'honneur de vous saluer avec la considération la plus distinguée.

Coray.

XXXVII

BnF/ms, Naf 838, f. 291 – le 30 Mai 1818. Format 22 x 17,30.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque du Roi, rue de Richelieu, à Paris - avec deux volumes.

Monsieur,

Je vous renvoie les deux volumes que vous m'avez prêtés dernièrement, en vous remerciant de votre inépuisable complaisance. Veuillez bien me prêter encore :

– Les ouvrages de Spinoza, en deux volumes in 8° edit. de Iena 1802.

Si vous n'avez point cette édition, je me contenterai d'une édition antérieure.

Agréez l'assurance de la considération distinguée avec la quelle j'ai l'honneur de vous saluer.

Coray.

XXXVIII

BnF/ms, Naf 838, f. 293 – le 17 Juillet 1818. Format 24 x 18.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque du Roi, rue de Richelieu, à Paris - avec deux volumes.

Monsieur,

Plein de reconnoissance pour les services que vous ne cessez de me rendre, je vous renvoie les livres suivans :

1 Hérodote, édit de Wesseling
1 Le Voyage de Nearchus par Vincent
1 Le Voyage dans la Troade, par Lechevalier
2 Les deux petits volumes de Spinosa, que vous m'avez envoyés dernièrement.

5

J'ose vous prier de me prêter :

– Pufendorf, le droit de la nature et des gens, traduit par Barbeyrac, en 2 volumes.

– De officio hominis et civis du même Pufendorf avec les notes de Barbeyrac ed de Leibniz.

– Grotius, le droit de la guerre et de la paix, trad. par Barbeyrac en 2 vol ; ou bien l'original en latin.

Agréez, Monsieur, l'assurance de la considération distinguée, avec laquelle j'ai l'honneur de vous saluer.

Coray.

XXXIX

BnF/ms, Naf 838, f. 295 – Ce 21 Xbre 1818. Format 24 x 18.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque du Roi, rue de Richelieu, à Paris - avec cinq livres.

Monsieur,

Ci-joints je vous renvoie les livres que vous avez eu dernierement la complaisance de me prêter, et qui sont :

2 volumes, le droit de la guerre et de la Paix de Grotius,

2 volumes, les devoirs de l'homme etc par Pufendorf,

1 volume, De officis hominis et civis, par le même.

J'envoie par la même occasion à Mrs à Gail et Langlès deux manuscrits ; et je vous prie, Monsieur, de me faire l'amitié d'indiquer au porteur le local de la Bibliotheque où se trouvent ces deux Messieurs, ou l'un des deux, pour qu'il en consigne en propres mains.

Je ne tarderai point de vous renvoyer les deux volumes de Strabon, édition d'Oxford que vous avez eu la bonté de me prêter.

Je vous serai bien obligé, Monsieur, si vous voulez me prêter le ***Constantinopolis Christiana*** *{sic} par du Cange.*

Agréez Monsieur, l'expression sincère de ma reconnoissance et l'assurance de la considération distinguée, avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très-humble et
très-obeissant Steur

Coray.

XL

BnF/ms, Naf 838, f. 297 – Mai 1819. Format 24 x 18,30.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque du Roi, rue de Richelieu, à Paris - avec huit volumes de livres.

Monsieur,

Je vous envoie trois exemplaires du 4me et dernier volume de mon Strabon, en vous priant de placer l'un à la Bibliotheque du Roi, d'accepter l'autre pour vous, et d'offrir de ma part le troisième à Mr. Langlès. Vous recevrez par la même voie,

Votre Strabon edit. d'Oxford, que vous avez eu la complaisance de me prêter, et dont

j'ai pris la liberté de renouveller le cartonnage,

la traduction Italienne de Strabon en 3 volumes, qui vous appartient également.

Je vous remercie, Monsieur, de toutes les bontés que vous avez pour moi, et particulièrement de la pénible recherche que vous avez faite dernierement au sujet de l'ode grecque.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Coray.

XLI

BnF/ms, Naf 838, f. 316 – le 24 Août {1820}. Format 18 x 12.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque du Roi, rue de Richelieu, à Paris.

Monsieur,

Me voici encore dans la nécessité de solliciter votre secours. J'ai besoin des épitres de St. Grégoire de Nysse :

– Gregorii Nysseni epistolae sept. Gr. et Lat. Florentiae 1731 et

– d'Eunapius, Eunapii, Sardiani de Vitis Philosophorum, ex recensione Hieronym. Commelini 1596 (et pas une autre édition).

Veuillez, Monsieur, avoir la complaisance de me prêter pour quelques semaines ces deux livres. Je vous en aurai l'obligation, en vous assurant, en

attendant de la considération distinguée, avec la quelle je suis

V T H Steur
Coray.

XLII

BnF/ms, Naf 838, f. 314 – le 26 Août {1820}. Format 19 x 11,30.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque du Roi, rue de Richelieu, à Paris - avec 1 livre.

Monsieur,

Je vous renvoie votre Eunapius ; c'est précisement l'édition que je possede. Je désire en avoir, s'il est possible celle de Commelin (gr. et lat.) de 1596. Si vous ne l'avez pas, il faut que je me la procure d'ailleurs.

Je vous prie de ne point oublier de

donner au porteur le

– Gregorii Nysseni epistolae septem gr. et lat. 1731, s'il est déjà rentré dans votre Bibliotheque.

J'ai l'honneur d'être avec tous les égards que je vous dois,

V. T. H Steur
Coray.

XLIII

BnF/ms, Naf 838, f. 318 {2 7bre 1820}. Format 18 x 12.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque du Roi, rue de Richelieu, à Paris.

Monsieur,

Souffrez que je vous importune encore.

– Gregorii Nysseni euntibus Ierosolyma epistolae, Gr. Morelli, Paris, 1551.

ou bien

– Celle de Gr et Lat., par Petrus Molenoeus imprimé de même à Paris, 1605.

Il ne me faut que cette épitre seule ; l'édition m'en est indifférente.

Votre dévoué Steur
Coray.

Je vous serai bien obligé, si vous voulez y ajouter : Dissertationes ad historiam Ecclesiasticam pertinentes, par Mosheim ; ce livre, et non pas l'histoire ecclesiastique du même auteur, que je possède.

XLIV

BnF/ms, Naf 838, f. 298 – le 11 Août 1823. Format 18 x 12.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque du Roi, rue de Richelieu, à Paris

– avec quatre volumes de livres.

Monsieur,

Ci-joints je vous envoie 4 exemplaires de ma seconde édition de Beccaria ; en gardant un pour vous et un pour la Bibliotheque du Roi, ayez la complaisance de donner de ma part les autres, un à M. Demanne, et l'autre à Mr Langlès.

Agréez l'assurance de ma considération distinguée.

Coray.

XLV

BnF/ms, Naf 838, f. 301 – Ce 4 Janvier 1825. Format 24 x 18.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque du Roi, rue de Richelieu, à Paris - avec trois livres.

Monsieur,

Ci-joints je vous envoie trois exemplaires de quelques opuscules de Plutarque que je viens de publier. Vous me fairez l'amitié d'en garder un pour vous, de déposer l'autre à la Bibliotheque royale, et de donner le troisième à M. Demanne.

Agréez, Monsieur, l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre dévoué Steur
Coray.

XLVI

BnF/ms, Naf 838, f. 300 – le 22 9bre 1825. Format 24 x 18.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque Royale, rue de Richelieu, à Paris - avec trois volumes de livres.

Monsieur,

Des trois exemplaires que je vous envoie ci-joints faites-moi l'honneur d'accepter l'un pour vous, et de donner l'autre à Mr Demanne ; le troisième est pour la Bibliotheque du Roi.

Agréez, monsieur, l'assurance de la considération la plus distinguée, avec laquelle je suis

Votre dévoué Steur
Coray.

XLVII

BnF/ms, Naf 838, f. 303 – le 20 Juillet 1826. Format 18 x 12.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque du Roi, rue de Richelieu à Paris - avec trois livres.

Monsieur,

Ci-joints je vous envoie trois exemplaires de mon Lycurgue contre Léocrate.

Faites moi le plaisir de garder l'un pour vous, et de remettre l'autre M. Demanne. Le 3me est pour votre Bibliotheque, à laquelle viendra un autre de la Préfecture.

Agréez, Monsieur, l'assurance de la considération la plus distinguée de la part de

Votre dévoué serviteur
Coray.

XLVIII

BnF/ms, Naf 838, f. 305 – le 19 Novembre 1826. Format 18 x 12.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque du Roi, rue de Richelieu, à Paris - avec trois livres.

Monsieur,

Des trois exemplaires ci-joints du Manuel d'Epictete, je vous prie de me faire le plaisir d'accepter 1 pour vous et 1 pour la Bibliotheque du Roi et le 3me à Mr Demanne.

Agréez, monsieur, l'assurance de la plus distinguée considération de

Votre dévoué Steur
Coray.

XLIX

BnF/ms, Naf 838, f. 307 – le 11 Mai 1829. Format 22 x 18.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque du Roi, rue Richelieu, à Paris - avec 3 volumes.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous presenter mes respectueuses salutations, et vous envoie trois volumes du 2e volume de mes Atacta, l'un est pour la bibliotheque du roi, l'autre vous me ferez le plaisir de garder pour vous et le troisième pour donner à Mr. Demanne.

Votre dévoué Steur
Coray.

L

BnF/ms, Naf 838, f. 308 – le 24 8bre {1832}. Format 20,30 x 13.

à Monsieur Van Praet, Conservateur de la Bibliotheque Royale et Membre de l'Institut de France rue Richelieu, à Paris - avec 4 volumes.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser deux exemplaires du quatrieme volume de mes Atacta, en vous priant de mettre l'un dans la bibliothèque du roi, et d'accepter l'autre pour votre bibliotheque.

Agréez, je vous prie, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Votre dévoué Steur
Coray.

ANNEXE

Liste des ouvrages par ordre alphabétique des auteurs[1]
empruntés à la Bibliothèque nationale
par Coray entre 1799 et 1820

{ALDUS}, *Ἅπαντα τὰ τοῦ Ἱπποκράτους*, *Omnia opera Hippocratis*, Venetiis, in aedibus Aldi et Andreae Asulani soceri, 1526, in-fol., pièces liminaires et 233 ff.

ALLATIUS (Leone), éd. et trad., *Philo byzantius. De Septem orbis spectaculis, Leonis Allatii opera, nunc primum graece et latine prodit, cum notis*, Romae, excudebat Mascardus, 1640, in-8°, 112 p.

AMYOT (Jacques), {Annotations manuscrites sur l'exemplaire RES-J-103}, *Πλουτάρχου τοῦ Χαιρωνέως Ἠθικὰ συγγράμματα… Moralia opuscula*, Basileae, ex officina Frobeniana per Hieronymum Frobenium et Nicolaum Episcopium, 1742, in-fol., 878 p.

AVICENNE, *Perhypatetici philosophi ac medicorum facile primi*, Opera in lucem redacta… Logyca. Sufficientia. De celo et mundo. De anima. De animalibus. De intelligentiis. Alpharabius de intelligentiis. Philosophia prima…, Venetiis, 1508, in-fol., 2 col., 42 et 117 ff.

BAILLY (Jean Sylvain), *Histoire de l'astronomie moderne depuis la fondation de l'École d'Alexandrie, jusqu'à l'époque de MDCCXXX* {1730}, Paris, chez les frères de Bure, 1779, 2 vol. in-4°, (728; 751) p.

BALDINI (Baccio), *Baccii Baldinii in Librum Hyppocratis, De aquis, aere, et locis. Commentaria…*, Florentiae, ex officina Bartholomaei Sermartellij, 1586, in-8°, 252 p.

---

1. Laurent Portes, Conservateur au département des Imprimés de la BnF, a entrepris de compléter en 2000, la conversion des cotes anciennes commencée par R.-J. Seckel en 1997. Il a notamment identifié les cotes fortement biffées, au premier abord illisibles, ainsi que les pièces reliées en portefeuille. La liste dans son état actuel est relue et corrigée, en 2021, par Sylvain Papavero, Service de l'Inventaire rétrospectif des fonds imprimés de la BnF, sur lequel repose entièrement la mise au point des derniers ajustements, formulations et vérifications. Nous remercions aussi Youli Evangelou, Fondation Nationale Hellénique de Recherche Scientifique, de ses verifications effectuées sur page de titre de certains ouvrages ci-listés, ainsi que de son apport philologique global à ce texte.

BALSAMON (Théodore), patriarche d'Antioche, *Canones sanctorum apostolorum conciliorum generalium et particularium… Omnia commentariis… Theodori Balsamonis explicata et de graecis conversa…*, Parisiis, Guil. Movelino, 1561, in fol., 266 ff.

BARLANDUS (Hubertus) {Van Baerland}, *Epistola medica de aquarum destillatarum facultatibus…*, Antverpiae {Anvers}, apud J. Steelsium, 1536, in-8°, [68] p.

BATTIE (William), *Ἰσοκράτους ἅπαντα. Isocratis Opera quae quidem nunc extant omnia. Varias lectiones, versionem novam ac notas adjunxit Gulielmus Battie…*, 2 vol., Londini, C. Davis, J. Whiston, et B. Dod., 1749, in-8°, (492; 568) p.

BAYLE (Pierre), *Dictionnaire historique et critique*. Troisième édition revue, corrigée et augmentée par l'auteur (publiée par Prosper Marchand), Rotterdam, M. Bohm, 1720, 4 vol. in-fol., 3132 p.

BERKELIUS (Abrahamus), *Στεφάνου Βυζαντίου Ἐθνικὰ κατ' ἐπιτομήν. Stephani Byzantini Gentilia per epitomen, antehac Περὶ πόλεων, De urbibus inscripta, quae ex MSS. Codicibus Palatinis ab Cl. Salmasio quondam collatis et MS. Vossiano restituit, supplevit, ac Latina versione et integro commentario illustravit Abrahamus Berkelius. Accedunt collectae ab Jacobo Gronovio variae lectiones ex codice MS. Perusino et admixtae ejusdem notae*. {Edidit Johanna Van Baersenburgh}, Lugduni Batavorum {Leyden}, apud D. à Gaesbeeck, 1688, in-fol., 772 p.

BOCHART (Samuel), *Geographiae Sacrae… et terrarum divisione facta in aedificatione turris Babel*. Cum tabula chorographica & duplici indice…, Cadomi {Caen}, Typis Petri Cardonelli, 1646, in-fol., 864 p. Au dos de la page du titre: Ὠδή. Ἐνδοξωτάτῳ καὶ Εὐγενεστάτῳ ἀνδρὶ Σαμουήλι Βοχάρτῳ (signature) Στέφανος Μοναχός.

BODIN (Jean), *Methodus ad facilem historiarum cognitionem*, Parisiis 1572, in-8°, 613 p.

BODIN (Jean), *Les Six Livres de la République*, Paris, Jacques du Puys, 1576, in-fol., 759 p.

BRISSON (Barnabé), *De regio Persarum principatu, Libri tres*, Parisiis, e typographia Steph. Prevosteau, 1590, in-8°, 488 p.

CAILLARD Antoine-Bernard, *Catalogue des livres rares et précieux de la bibliothèque de feu M. Ant. Bern. Caillard*, 1810, in-8°, 423 p.

CARRARIO (Pietro), *Tutte le Orationi d'Isocrate orator Atheniese; Tradotte in lingua Italiana da M. Pietro Carrario dottor Padouano*, Venetia, par Michele Tramezino, 1555, in-12, 244 p.

CASAUBON (Isaac), *Τοῦ ἐν ἁγίοις Γρηγορίου τοῦ Νύσσης πρὸς Εὐσταθίαν, Ἀμβροσίαν καὶ Βασίλισσαν Ἐπιστολή, B. Gregorii Nysseni ad Eustathiam, Ambrosiam & Basilissam epistola*. Isaacus Casaubonus nunc primum publicavit..., Lutetiae, Ex Typographia Roberti Stephani, 1606, in-12, 255 p.

CASAUBON (Isaac), *Strabonis Rerum geographicarum libri XVII*. Isaacus Casaubonus recensuit... ope etiam veterum codicum, emendavit, ac commentariis illustravit, et secundis curis cumulate exornavit, quae nunc primum prodeunt. Adjuncta est etiam Gulielmi Xylandri Augustani latina versio, ab eodem Casaubono recognita. Accessere Fed. Morelli... observatiunculae. Additus est rerum insigniorum... index... tam geographicus quam historicus, nec non alius ad Isaaci Casauboni commentarios, Lutetiae Parisiorum, Typis Regiis, 1620, in-fol., 1192 p.

CASAUBON (Isaac), *Στράβωνος Γεωγραφικῶν Βίβλοι ιζ. Strabonis Rerum Geographicarum, Libri XVII...*, Notae Integrae G. Xylandri, Is. Casauboni, F. Morellii, Jac. Palmerii, Selectae vero ex Scriptis P. Merulae..., L. Holstenii, Cl. Salmasii, S. Bocharti, Is. Vossii..., Amstelaedami, apud J. Wolters, 1707, 2 vol. in-fol., 1329 p.

CLÉOMÈDE, *Cleomedis Meteora*, graece et latine. A Roberto Balforeo ex ms. codice bibliothecae... cardinalis Joyosii multis mendis repurgata, latine versa et perpetuo commentario illustrata..., Burdigalae {Bordeaux} 1605, in-4°, 285 p.

CLÉOMÈDE, *Κλεομήδους Κυκλικῆς θεωρίας μετεώρων βιβλία δύο. Cleomedis circularis doctrinae de sublimibus libri duo*. Recensuit, interpretatione latina instruxit, commentarium Roberti Balforei..., Lugduni Batavorum {Leyden}, apud S. et J. Luchtmans, 1820, in-8°, 487 p.

CLIFTON (Francis), *Hippocrates, Upon air, water and situation; Upon epidemical diseases; and Upon prognosticks in acute cases especially*. To this is added... Thucydides's account of the plague of Athens. The whole translated... and illustrated with... notes by Francis Clifton... {with the life of Hippocrates from Soranus and the Oath of Hippocrates}, London, J. Watts, 1734, in-8°, 390 p.

CLODIUS (Johann-Christian), *Compendiosum lexicon latino-turcico-germanicum cum praefatione de lingua et litteratura Turcarum... Accessit*

triplex index ac grammatica turcica. Opera ac studio Johannis Christiani Clodii…, Lipsiae, W. Deet, 1730, (3 parties en 1 vol.), in-8°, 928 p.

COLMENAR (Juan Alvarez don), *Les délices de l'Espagne et du Portugal, où l'on voit une description exacte des antiquités, des provinces…*, Leide, P. Van der Aa, 1707, 4 vol. in-8°, (37-216; 217-392; 393-688; 689-958) p.

CORNARIUS (Janus), *Ἱπποκράτους Κῴου, Περὶ ἀέρων, ὑδάτων, τόπων. Περὶ φυσῶν.* {Texte grec et commentaires latins} Cum annotationibus Jani Cornarii à la fin {4f}, Parisiis, apud J. Bogardum (Jacques Bogard), 1542, in-4°, [22] ff.

DAVIS (John), *C. Julii Caesaris quae exstant omnia, ex recensione Joannis Davisii…* cum ejusdem animadversionibus, ac notis Pet. Ciacconii, Fr. Hotomanni, Joan. Brantii, Dionys. Vossii, et aliorum. Accessere metaphrasis graeca librorum VII de bello Gallico…, Cantabrigiae {Cambridge}, J. Oweni, 1706, in-4°, 750 p.

DION CASSIUS, *Histoire de Dion Cassius de Nicée*, abrégée par Xiphilin, contenant ce qui s'est passé de plus considérable sous les empereurs romains, à commencer depuis le grand Pompée, jusques à Alexandre, fils de Mammée. Traduite de grec en françois par M. de B. G {Pierre Le Pesant de Boisguilbert, d'après Barbier}, Paris, C. Barbin, 1674, 2 vol., in-12, (319; 279) p.

DOMENICHI (Lodovico), *Historia naturale di G. Plinio Secondo*, tradotta per M. Lodovico Domenichi…, In Vinegia {forme archaïque de Venise}, G. G. de Ferrari, 1561, in-4°, 1188 p.

ESTIENNE (Henri II), (STEPHANUS), *Thesaurus graecae linguae ab Henrico Stephano constructus…*, Genevae, excudebat H. Stephanus, 1572-1573, in-fol., 6 vol. (1946 col.; 1700 col.; 1793 col.; 834 col.; 1746 col.; non paginé).

EUNAPE, *Ἐυναπίου τοῦ Σαρδιανοῦ Βίοι φιλοσόφων καὶ σοφιστῶν, Eunapius Sardianus de Vitis philosophorum et sophistarum,* Hadriano Junio Hornano interprete, graeca cum mss. Palatinis comparata, aucta et emendata…, {Heidelberg} apud Hieronymus Commelinum, 1596, in-8°, 223 p.

FALCONER (Thomas), *Strabonis Rerum geographicarum libri XVII,* graece et latine, cum variorum, praecipue Casauboni, animadversionibus… Codicum Mss. Collationem, Annotationes, et Tabulas Geographicas, adjecit Thomas Falconer…, Oxonii, tom. I et II, e Typographeo Clarendoniano, 1807, in-fol., 1333 p.

FALCONER (William), *Hippocrates. Remarks on the influence of climate, situation, nature of country, population, nature of food and way of life on the disposition and temper, manners and behavior, intellects, laws and customs, form of government and religion of mankind*..., London, C. Dilly, 1781, in-4°, 552 p.

FINDEISEN (Christian Gottfried), Doit être l'auteur qui a commenté et édité Platon. *Platonis Gorgias, graece*... versionisque Ficini, Gothae 1796, in-8°, 624 p. Pas de titre reliant Isocrates à Findeisen. Une erreur que Coray aurait laissé glisser dans sa lettre du 2 Juin, 1806: «Evagoras d'Isocrates publié par Findeisen, Lipsiae 1777, 8».

FORSKAL (Petrus), *Descriptiones animalium, avium, amphibiorum, piscium, insectorum, vermium*;... Post mortem auctoris edidit Carsten Niebuhr..., Hauniae {Hafniae, Heidelbergae}, ex officina Mölleri, 1775, in-4°, 164 p.

FURIA (Francisco del), *Αἰσώπου Μύθοι*, *Fabulae Aesopicae*, quales ante Planudem ferebantur... latina versione notisque exornatae, cura ac studio Francisci de Furia..., Florentiae, typis Carlianis, 1809, 2 vol. in-8°, (315; 296) p.

GALIEN (Claude), *Galeni Opera de pulsibus*, Hermanno Cruserio Campensi interprete..., Parisiis, apud S. Colinaeum, 1532, in-fol., 2 parties en 1 vol., (147; 133) p.; vélin armes de François 1er, peintes sur le titre.

GALIEN (Claude), *De aere, aquis et locis. Galeni Omnia quae extant opera in latinum sermonem conversa*. Antonii Musae Brasavoli,... Index refertissimus in omnes Galeni libros qui ex juntarum 4 editione extant, Venetiis 1565, in-fol., [4]-532 ff.

GESNER (Conrad), *Historiae animalium liber III*, *qui est de piscium et aquatilium animantium natura*..., Tiguri {Zürich} 1558, in-fol., 1297 p.

GRÉGOIRE de NYSSE (saint), *D. Gregorii Nysseni, opuscula quinque*..., Lugduni Batavorum {Leyden}, ex Officina Plantiniana, 1593, in-8°, l'épître & 184 p.

GRONOVIUS (Johannes Fredericus), *Varia Geographica*. Dissertatio de Gothorum sede originaria adversus Philippum Cluverium... Libellus provinciarum romanarum... cum notis Andreae Schotti et Laurentii Theodori Gronovii... Accedunt animadversiones in Strabonis Γεωγραφικῶν libros novem, depromtae ex ms. codice Mediceo, Lugduni Batavorum {Leyden}, Cornelium Haak, 1739, in-8°, 205 p. Exemplaire d'Ansse de Villoison.

GROTIUS (Hugues), *Le droit de la guerre et de la paix*, trad. par Jean Barbeyrac, Amsterdam, P. de Coup, 1724, 2 vol. in-4°, (46-518; 521-1001) p.

HAEN (Anton de), *Rationis medendi continuatae in nosocomio practico…*, condidit Maria Theresia…, Vienne, H. J. Krüchten, 1771-1774, 2 vol. in-8°, (248 et 194; 130 et 90) p.

HALLER (Albrecht von), *Historia morborum qui annis 1699, 1700, 1701, 1702…*, Lausannae et Genevae 1746, in- 4°, 480 p.

HARDOUIN (Jean), *Caii Plinii Secundi Historiae naturalis libri xxxvii*, ex recensione Joannis Harduini, praemittitur notitia literaria…, Biponti {Strasbourg}, ex typographia Societatis, 1783-1784, 5 vol. in-4°, (424; 392; 436; 423; 446) p.

HARLES (Gottlieb Christoph), *Introductio in historiam linguae graecae*, Altenburgi {Saxonie}, in officina libraria Richteria, 1792-1795, 3 vol. in-8°, (599 p.; 564 p.; 394) p.

HECQUET (Philippe), *Explication physique et méchanique des effets de la saignée et de la boisson, dans la cure des maladie*s…, Chambéry, impr. de J. Gorin, 1707, in-12, 200 p.

HUET (Pierre-Daniel), *Alnetanae quaestiones de concordia rationis et fidei…*, Venetiis 1761, in-4°, 427 p.

HUTTEN (Johannes Georg.), *Πλούταρχος, Plutarchi Chaeronensis quae supersunt omnia…, Opera Joannis Georgii Hutten…, volumen Sextum*, Tubingae {1791-1804, 14 vol.}, in-8°. Ici, t. VI (1794), 431 p.

HYDE (Thomas), *Historia religionis veterum Persarum eorumque magorum… Zoroastris vita…*, Thomas Hyde…, Oxonii, e theatro Sheldoniano, 1700, in-4°, 556 p.

ISOCRATE, *Busiris laudatio*, *Ἰσοκράτους Βούσιρις*, Parisiis, Apud Andream Wechelum, 1557, in-4°, 7 ff.

LANDINO (Christoforo), *Historia naturalis di C. Plinio Secondo, tradocta di lingua latina in fiorentina per Christophoro Landino…*, Venetiis, N. Janson, 1476, in-fol., [412] p.

LE CLERC (Nicolas-Gabriel), *Histoire naturelle de l'homme considéré dans l'état de maladie, ou la Médecine rappelée à sa première simplicité*, Paris, Lacombe, 1767, 2 vol. in-8°, (454; 513) p.

LIBANIUS, *Sophistae orationes et declamationes…*, recensuit et perpetua adnotatione illustravit Jo. Jacobus Reiske, Altenburgi {au sud de Leipzig}, G. E. Richter, 1784, in-fol., 312 p.

LÜNEMANN (Georg Heinrich), *Descriptio Caucasi gentiumque Caucasiarum ex Strabone*, comparatis scriptoribus recentioribus, commentario…, Lipsiae, J. G. Feindii…, 1803, in-4°, 66 p.

MARTIN (Jean), *Praelectiones in librum Hippocratis De aere, aquis, et locis*, cum textu graeco et versione latina, auctore M. Joanne Martino…, Parisiis, M. et P. Guillemot, 1646, in-8°, 164 p.

MATTHAEI (Christian Friedrich von), *Isocratis, Demetrii Cydone et Michaelis Glycae aliquot epistolae*, nec non Dionis Chrysostomi oratio, Περὶ λόγου Ἀσκήσεως, partim ex Codice Helmstadiensi, partim ex Codicibus Mosquensibus {Moscovite} edidit et animadversiones adiecit C. F. Matthaei, Universitatis Caesareae Mosquensis Professor, Typis Universitatis Caesareae Mosquensis, anno 1776, in-8°, 171 p.

MEAD (Richard), *Dissertatio de pestiferae contagionis natura et remediis…*, Hagae-comitum, apud Isaacum Vaillant, 1721, in-8°, 42 p.

MEAD (Richard), *Medica Sacra, sive de Morbis insignioribus, qui in Bibliis memorantur*, commentarius…, Amstelaedami, apud Petrum Mortier, 1749, in-8°, 76 p.

MERCURIALE (Girolamo), *Medicina Pratica,* seu de cognoscendis, discernendis, et curandis omnibus humani corporis affectibus…, Libri V, Francofurti ad Moenum 1602, in-fol., 593 p.

MORUS (Nathan), *Isocratis Panegyricus*, Recensuit et animadversionibus illustravit D. Sam. Fr. Nathan. Morus, Editio Tertia, Lipsiae, In Libraria Weidmania, 1804, in-8°, 130 p.

MOSHEIM (Johann Lorenz von), *Institutionum Historiae Ecclesiasticae antiquae et recentioris libri IV…*, Helmstadii, apud C. F. Weygand, 1755, in-4°, 1034 p.

MOSHEIM (Johann Lorenz von), *Dissertationum ad Historiam Ecclesiasticam*, vol. I, Editio tertia…, Altonae et Lubecae, Bibliopoliis Dav. Iversen, 1767, in-12, 731 p.

MURPHY (James Cavanah), *Voyage en Portugal à travers les provinces de (…) dans les années 1789 et 1790…*, traduit de l'anglais…, Paris, Denné jeune, 1797, in-fol., 346 p.

GRÉGOIRE DE NAZIANCE (saint), *Sancti Gregorii Nazianzeni cognomento Theologi, Operum*, Tomus secundus, Quo Poëmata omnia Graece & Latine,... Cum duplici indice in Poëmata..., Lutetiae Parisiorum, Ex Officina Typographica Claudii Morelli, 1611, in-fol., (916; 1543) p.

NEANDER (Michael), *Φρασεολογία ἰσοκρατικὴ ἑλληνικολατίνη, Phraseologia Isocratis Graecolatina*, ... collecti... per Michaelem Neandrum, Basileae, per Ioann. Oporinum, 1558, in-8°, 623 p.

ORIBASE, *Τὰ τῶν Ὀριβασίου ἰατρικῶν συναγωγῶν ἐκ τῶν Γαληνοῦ, ἀνατομικά, Oribasii collectaneorum artis medicæ liber, quo totius corporis humani sectio explicatur, ex Galeni commentariis*, Parisiis, apud G. Morelium, 1556, in-8°, 112 p.

ORTELIUS (Abraham), *Thesaurus geographicus recognitus et auctus in quo omnium totius terrae regionum...*, Antverpiae {Antwerp, Anvers}, ex officina Plantiana, 1596, in-fol., non folioté.

PETAU (Denis), Dionysii Petavii..., *De Doctrina temporum,* Tomus III, in quo *Uranologium et alia ipsius Petavii, aliorumque varia opuscula...*, Juxta editionem Antverpiensem anni 1703, Veronae, apud P. A. Bernum, & Venetiis apud J. B. Recurti, 1736, in-fol., (220; 364) p.

POINSINET de SIVRY (Louis), *Histoire naturelle de Pline*, traduite en françois avec le texte latin et des notes par Poinsinet de Sivry et autres,... accompagné des notes et d'observations sur les connaissances des anciens comparées avec les découvertes des modernes, Paris, 1771-1782, 12 vol. in-4°, (418; 883; 763; 612; 648; 592; 699; 601; 777; 667; 618; 710) p.

POLITIEN (Ange), *Angeli Politiani Opera omnia*, Venetiis, Manuzio Aldo, 1498, in-fol., [904] p.

PORTOGHESI (S. Antonio), *Della Geografia di Strabone...*, Roma, Desideri a S. Antonio de Portoghesi, 1792 {Traduction italienne seule}, 3 vol. in-4°, (336; 332; 296) p.

PTOLÉMÉE (Claude), *Claudii Ptolemei Cosmographia* {cura Nicolai Donni Germani}. *De locis ac mirabilibus mundi...*, Ulmae, opera J. de Albano, 1486, in-fol., [359] p.

PUFENDORF (Samuel von), *De Officio hominis, et civis secundum legem naturalem libri duo*, cum Joannis Barbeyracii notis, et examine censurae Leibnitianae..., Viennae, J. T. Trattner, 1757, in-8°, 543 p.

PUFENDORF (Samuel von), *Les devoirs de l'homme et du citoyen, tels qu'ils*

sont prescrits par la loi naturelle, traduits du latin du Baron de Puffendorff, par Jean Barbeyrac…, Nouvelle édition…, Amsterdam et Leipzig, Arstée et Merkus, 1756, 2 vol. in-12, (428; 427) p.

PUFENDORF (Samuel von), *Le Droit de la nature et des gens, ou Système général des principes les plus importans de la morale, de la jurisprudence et de la politique*, par le Baron de Pufendorf, traduit du latin par Jean Barbeyrac,... avec des notes du même, et une préface..., Nouvelle édition, faite d'après un exemplaire retouché de nouveau, et augmenté de la main de Mr. Barbeyrac..., Leide, J. de Wetstein, 1759, 2 vol. in-4°, (680; 613) p.

REISKE (Johann Jacob), *Plutarchi Chaeronensis, Quae supersunt, Omnia…*, Lipsiae 1774-1782, 12 vol. in-8°, (867; 972; 940; 1018; 730; 900; 954; 982; 982; 812; 732; 606) p.

RHOER (Jacob de), *Oratio inauguralis de eruditione humana, minus perfecta*. Dicta publice... A. D. 22 aprilis 1768 quum ordinariam eloquentiae et linguae graecae professionem adiret, Groningae, apud H. Spandaw, {sd} in-4°, 80 p.

ROCHEFORT R., «Notice d'un manuscrit grec de la Bibliothèque du Roi, coté 1277, Fables d'Ésope», *Notices et extraits de Manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, t. II, Paris 1789, p. 687-730.

ROMMEL (Christoph), *Strabon Livre XI*. Caucasiarum regionum et gentium Straboniana descriptio, commentario perpetuo illustrata… auctore Christophoro Rommel, cum appendice, textum graecum continente, Lipsiae, S. L. Crusii, 1804, in-8°, 104 p.

ROSTRENEN (Grégoire de), *Dictionnaire françois-celtique ou françois-breton*. Nécessaire... pour trouver l'éthymologie de plusieurs mots François & Bretons, de noms propres de villes, & de maisons..., Rennes, chez Julien Vatar, imprimeur & libraire, 1732, in 4°, 975 p.

SAXIUS (Christophorus), *Laudatio Caroli Andreae Dukeri, in solenni hominum eruditorum panegyri*, die III[tio] mensis Aprilis, anno 1788, peracta, interprete Christophoro Saxio, cum Academiae Rheno-Trajectinae magistratu se tertium abdicaret. «Onomastici literarii» partis sextae corollarium esto, Trajecti ad Rhenum {Utrecht}, apud B. Wild et J. Altheer, 1788, in-8°, 47 p.

SCHIRACH (Gottlob Benedict von) et MORITZ (Joannes), *Dissertatio historico-philologica de vita et genere scribendi Isocratis*, additis nonnullis ad loca quaedam Isocratis observationibus, pars altera, quam… A. D. 18 Octo-

bris 1765 defendent Gottlob Benedictus Schirach… et Joannes Christianus Fridericus Moritz…, Halae, Ex officina Beyeriana, (sd) {1765}, in-8°, 57 p.

SETTALA (Lodovico), Ludovici Septalii… *In librum Hippocratis… De aeribus, aquis, locis, commentarii* V. Appositus est graecus Hippocratis contextus, ope antiquorum exemplarium restitutus… una cum nova ejusdem in latinum versione, Coloniae, J. B. Ciotti, 1590, in-fol., épître, 512 p. en 2 col.

SIMÉON SETH (magistri Antiochiae), *Συμεῶνος μαγίστρου Ἀντιοχείας τοῦ Σηθὶ, σύνταγμα κατὰ στοιχεῖον, περὶ τροφῶν δυνάμεων. Symeonis Sethi, magistri Antiochiae, Syntagma per literarum ordinem de cibariorum facultate*, Lilio Gregorio Gyraldo Ferrariense interprete, Basileae 1538, in-8°, 200 p.

SOCIETATIS REGIAE Commentarii Societatis Regiae, Scientiarum Gottingensis tomus III, ad annum MDCCLIII {1753}, vol. 3, Gottingae, in-4°, 454 p.

SOLIN, *Claudii Salmasii Plinianae Exercitationes in Caii Julii Solini Polyhistora…* ex veteribus libris emendatus, 2 t., Trajecti ad Rhenum {Utrecht} 1689, in-fol. (24-624; 625-943) p.

SPINOZA (Baruch), *Tractatus Theologico-Politicus*, cui adjunctus est Philosophia S. Scripturae interpres. Ab authore longe emendatior, {Amsterdam, Jan Rieuwertsz}, 1674, 2 vol. in-8°, (334; 182) p.

SPRENGEL (Kurt Polycarp Joachim), *Versuch einer pragmatischen Geschichte der Arzneikunde*, Halle, J.J. Gebauer, 1800-1803, 5 vol. in 8°, (688; 714; 632; 598; 678) p., Vol. I.: *Zustand der Medicin bei den ältesten Völkern und Geschichte der Medicin von Hippokrates bis auf die methodischen Schule*, 1800.

SYLBURG (Friedrich), *Ἐτυμολογικὸν τὸ Μέγα… Etymologicon magnum…* historiae item et antiquitatis monumenta… collatione… repurgatum… opera Friderici Sylburgii veter, Heidelbergae, H. Commelini, 1594, in-fol., (1 vol. 827; 163) p.

SYLBURG (Friedrich), *Παυσανίου τῆς Ἑλλάδος περιήγησις… Pausaniae Graeciae descriptio accurata…*, Accesserunt Gul. Xylandri et Frid. Sylburgii annotationes, ac novae notae Ioachimi Kuhnii, Lipsiae, T. Fritsch, 1696, in-fol. sur 2 col., 898 p.

URSIN (Jean), médecin, *Elegiae de peste, de eaque medicinae parte quae in victus ratione consistit*, Viennae, apud M. Bonhomme, 1541, in-4°, 59 p.

VINCENT (William), *The Voyage of Nearchus, From the Indus to the Euphrates*, Collected from the original journal preserved by Arrian, and illustrated by authorities ancient and modern; containing an account of the first navigation attempted by Europeans in the Indian Ocean…, London, Printed for T. Candell and W. Davies in the Strand, 1797, in-4°, 530 p.

WESSELING (Petrus), *Ἡροδότου Ἁλικαρνησσῆος Ἱστοριῶν λόγοι Θ'. Herodoti Halicarnassei Historiarum libri IX…* Accedit… editionis Wesselingianae cum edit. Reizii et Schäferi collatio…, Oxonii 1808, in-8°, (409 ; 394) p.

WESSELING (Petrus), «Ἱεροκλέους Γραμματικοῦ Συνέκδημος. Hieroclis Grammatici Synecdemus cum Petri Wesselingii commentario», in *Vetera Romanorum itineraria…*, Amstelaedami, apud J. Wetstenium et G. Smith, 1735, in-4°, p. 619-734.

WINCKELMANN (Joachim), *Histoire de l'art chez les anciens…*, traduite de l'allemand par M. Huber. Nouvelle édition…, Paris, Barrois l'aîné, 1789, 3 vol. in 8°, (212 ; 379; 328) p.

WOLF (Johann Christoph), *Anecdota graeca, sacra et profana*, ex codicibus manu exaratis…, Hamburgi 1722-1724. Tom. II, contient: «Photii contra Manichaeos libri I-IV» et «S. Gregorii, episcopi Nysseni, de Anima et resurrectione», in-8°, 354 p.

Περίληψη

Η ΕΘΝΙΚΗ ΒΙΒΛΙΟΘΗΚΗ ΤΗΣ ΓΑΛΛΙΑΣ ΤΗΝ ΕΠΟΧΗ ΤΟΥ VAN PRAET ΚΑΙ ΤΟΥ ΚΟΡΑΗ

Κανονισμοί, ανέκδοτες επιστολές, κατάστιχα δανεισμού, καταγραφή δανεισθέντων βιβλίων (1799-1833)

Στη μελέτη παρουσιάζονται πενήντα επιστολικά τεκμήρια του Κοραή προς τον Van Praet, διάσημο αρχι-βιβλιοθηκάριο στο τμήμα των Εντύπων, «τον ζωντανό κατάλογο της Βιβλιοθήκης»· δύο προς τον Jomard, μέλος της επιτροπής για την *Περιγραφή της Αιγύπτου*, και ένα προς τον Dacier, τον Διευθυντή της Βιβλιοθήκης.

Οι επιστολές –όλες υπογεγραμμένες ως «Coray» και όλες αυτόγραφες εκτός από εκείνη της 9ης Μαΐου 1812– ορίζουν μια νέα επιστολογραφική κατηγορία στο κοραϊκό πεδίο, που συγκροτείται από την πολύχρονη συναλλαγή μεταξύ του λόγιου κι ενός καίριου ακαδημαϊκού θεσμού.

Η ανάγνωσή τους αφενός φωτίζει περαιτέρω την πνευματική βιογραφία του Κοραή, αφετέρου προβάλλει ανάγλυφα τις κοινωνικές λειτουργίες της Βιβλιοθήκης που απορρέουν από τη μεγάλη θεσμοθετημένη παράδοση στη Γαλλία, η οποία πιστοποιείται ήδη από τον 15ο αιώνα: δηλαδή τον δανεισμό έργων από τη Βιβλιοθήκη τα οποία μπορούσε ο αναγνώστης να ζητήσει γραπτώς να τα πάρει και να τα μελετήσει εκτός του κτιριακού της χώρου. Αν και τα έντυπα αυτά είναι καταγεγραμμένα στα *Κατάστιχα δανεισθέντων βιβλίων* με παλαιούς ταξινομικούς κωδικούς, η νέα πολυσύνθετη μετατροπή τους σε σύγχρονους κωδικούς καθιστά δυνατή την ταυτοποίησή τους.

Η ταυτοποιήση αυτή επιφυλάσσει εκπλήξεις όσον αφορά τα βιβλία που δανειζόταν ο Κοραής, όπως λόγου χάρη αυτά του Spinoza, και δίνει νέα στοιχεία για το καθημερινό βίωμα της φιλολογικής πράξης. Ένα από αυτά είναι η καινοτόμος τεχνική σχολιασμού του Κοραή: όταν τα περιθώρια ενός βιβλίου της Βιβλιοθήκης δεν επαρκούν για τις παρατηρήσεις του, συνεχίζει σε άλλα ανεξάρτητα φύλλα τα οποία προσκολλά με σφραγιστικό κερί. Στην κατοπινή βιβλιοδεσία του εντύπου αυτά τα φύλλα αποκολλήθηκαν και συρράφθηκαν στον τόμο, πράγμα που εξασφαλίζει την απρό-

σκοπτη διαφύλαξή τους, και μάλιστα στο ακριβές σημείο αναφοράς τους.

Αν κι ο Κοραής είχε προβλέψει την επιστροφή *post mortem* των βιβλίων που είχε δανειστεί από τη Βιβλιοθήκη, και είχε γι' αυτό επισημάνει στη διαθήκη του τη σύνταξη καταλόγου τους, οι ανασταλτικές συνθήκες της χολέρας του 1832 έδωσαν διαφορετική τροπή στην τελική παράδοσή τους.

Η σύγκλιση της φιλολογικής πορείας του Κοραή με τους κανονισμούς που επιτρέπουν την πρόσβαση στο δανεισμό (98 δανεισθέντα έργα) συναρθρώνεται με την ιεραρχική συνθετότητα του ακαδημαϊκού κόσμου της Βιβλιοθήκης, προϊόν της ιστορικά διακεντρωμένης *Scholarship* στην Ευρώπη· μια δυναμική όπου εγγράφεται εξ ολοκλήρου η προσφορά του Κοραή στη διασταύρωση δύο ισχυρών παραδόσεων: της διαρκώς επαναπροσδιοριζόμενης λογιοσύνης στη Δύση από τη μια, της συνεχούς εμπορο-ναυτιλιακής κεφαλαιοποίησης στην Ανατολή από την άλλη. Και όλα αυτά διαμεσολαβούνται από την υλικότητα των δανειστικών πρακτικών, η οποία συγκροτεί μορφή ιχνηλάτησης που διαβιβάζεται σε εμάς ως αρχειακή πηγή της εποχής των Van Praet και Κοραή.

ΒΙΒΗ ΠΕΡΡΑΚΗ